

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2020 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1 Introduction

Le Président du Conseil régional souligne qu'à travers son budget primitif pour 2020, la Région maintient son cap, malgré un contexte économique et social incertain et mouvant.

Elle approfondit son effort, en confirmant sa stratégie financière et budgétaire, qu'il s'agisse de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement ou de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Elle accélère les transitions, en faisant de l'année 2020 une nouvelle étape de la Breizh COP, dont les six engagements structurent désormais l'action régionale, devant permettre un pilotage plus concentré, plus lisible et plus cohérent des politiques publiques.

Ce BP s'inscrit logiquement dans le prolongement des orientations budgétaires, en étant un premier exercice de mise en œuvre des ambitions de la Breizh COP, dont la réalisation des 38 objectifs reposera sur six engagements au caractère transversal :

- s'engager pour le « bien manger » pour tous ;
- s'engager pour des stratégies numériques responsables ;
- s'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées ;
- s'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique ;
- s'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources ;
- s'engager pour la cohésion des territoires.

Le budget primitif 2020 mobilisera en dépenses et en recettes 1,606 milliard d'euros, en progression de 3,6 %, dont 655 millions consacrés aux investissements, en hausse de 15,5 % pour atteindre 40,6 % du budget global.

1.2 Recettes

Du point de vue des ressources, l'évolution majeure de ce budget réside dans la suppression des recettes liées à la compétence apprentissage, sur laquelle le Conseil régional n'intervient plus désormais qu'à la marge.

Les ressources dédiées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, qui représentaient 9 % du budget en 2019, n'en représentent plus que 4 % en 2020.

Avec la perte de ces recettes, et l'attribution de plusieurs dotations aux Régions afin de neutraliser l'impact des différentes réformes entrant en application en 2020 (apprentissage, suppression de la taxe d'habitation), la part des recettes d'origine fiscale dans le budget revient de 70 % à près de 60 %.

Il est souligné que la taxe sur les permis de conduire, dont les Régions pouvaient fixer le taux, est supprimée à partir de 2020. Cette suppression amincit davantage la part des ressources fiscales sur laquelle le Conseil régional a la

possibilité d'agir. Désormais, la capacité de délibérer ne porte plus que sur le tarif du taux unitaire de la taxe sur les certificat d'immatriculation des véhicules et sur les fractions de tarifs de la TICPE Grenelle.

En 2020, la part des recettes fiscales avec pouvoir de taux se maintient à 10 % du projet de budget présenté.

Par ailleurs, le projet de budget 2020 intègre la deuxième année d'application du Pacte régional d'investissement dans les compétences, visant à soutenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés.

Compte tenu des rythmes prévisionnels de décaissements et d'encaissements des flux financiers, il est proposé d'inscrire au BP 2020 le solde des montants à percevoir au titre de 2019 (27,3 M€), ainsi que les premiers versements attendus au titre de 2020 (23,9 M€), soit un total de 51,250 M€.

Enfin, dans ce contexte, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 317,5 M€, représentant 20 % des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2020-2024.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Etabli sur le modèle de l'année précédente, le document budgétaire 2020 se veut concis et assorti de repères et graphiques facilitant la lecture et la compréhension de la politique conduite par le Conseil régional. Compréhension renforcée par les tableaux récapitulatifs joints au dossier, qui apportent un éclairage intéressant sous divers angles.

Tout en appréciant cette présentation, le CESER regrette à nouveau que les programmes ne mentionnent plus les données de l'année précédente (prévisions, réalisations, indicateurs en place ou à créer), qui auraient permis une lecture directe des évolutions, le Conseil régional ayant choisi de renvoyer au Rapport d'activité et de développement durable (RADD) pour trouver les indicateurs utiles.

En introduction, le Président du Conseil régional donne deux orientations (« *Maintenir le cap* » et « *Approfondir notre effort* »). Il y souligne l'importance de « *s'appuyer sur des dispositifs stables et des règles du jeu assurées* », l'importance du « *respect scrupuleux des engagements contractuels* », mais aussi l'importance de trouver des pistes pour faire évoluer l'action publique vers plus de transversalité et plus d'efficacité. Le CESER, qui suit année après année les politiques régionales, reconnaît au Conseil régional cette capacité à respecter ses engagements ainsi que la stratégie financière fixée en début de mandat. Pour autant, il rappelle aussi, une fois de plus, la nécessité d'un débat ouvert et transparent sur les futures évolutions de l'action publique. Ce rappel n'est pas fortuit, alors que l'année 2019 a été marquée par la signature dans l'urgence du Contrat pour l'action publique et que 2020 sera l'année de la négociation – il est à craindre dans l'urgence également – du futur CPER.

2.1. Concernant le budget primitif

Dans un environnement durablement incertain, le CESER relève que, malgré le retrait de la compétence en matière d'apprentissage, le budget primitif présenté atteint 1,606 Md€, en progression de 3,6 % par rapport à celui de 2019 (1,550 Md€).

Dans le cadre des transitions en cours, le CESER soutient les grands axes repris dans les 6 engagements du Conseil régional pour la réussite de la Breizh COP, en appréciant particulièrement leur caractère transversal. Il s'interroge toutefois sur la portée des retombées qui pourraient toucher la feuille de route « *Bien manger* » si l'Etat reprenait la gestion de certaines mesures du deuxième pilier de la PAC. De plus, les feuilles de route opérationnelles qui fixeront pour chacun des engagements les objectifs, les politiques mobilisées, les évolutions attendues, devraient pouvoir être complétées par des critères d'évaluation, dont ni le détail ni même le principe ne sont malheureusement évoqués dans le document.

En revanche, les « principes communs » de la Breizh COP (conditionnalité des aides, différenciation, participation et proximité, le principe de subsidiarité ayant disparu) sont rappelés et le CESER retrouve bien, à la lecture du BP, des initiatives allant dans le sens de chacun de ces principes.

Le CESER apprécie ainsi de trouver dans ce budget confirmation des orientations et priorités portées par la Région, maintenant renforcées par la mise en œuvre de la Breizh COP, aux actions de laquelle un quart du budget régional est affecté pour cette première année. Il relève que les programmes ayant un lien avec cette stratégie intègrent sous le titre « La Région engagée dans la Breizh COP » un encart utile, mettant succinctement en évidence la nature de l'action menée. Pour permettre d'en constater plus précisément les effets, une nouvelle annexe au document pourrait présenter une récapitulation spécifique de ces affectations budgétaires, pour en apprécier le détail et en suivre l'évolution au fil du temps.

La diminution des dépenses de fonctionnement doit être soulignée, en retrait de 3.2 % après correction d'effets de périmètre importants (PRIC + 35 M€ en 2019 et + 57 M€ en 2020 ; apprentissage – 56 M€ en 2020). Sur ces bases, le CESER constate que le plafond fixé par l'Etat (1.2%) est largement respecté, préservant ainsi des marges de manœuvre pour l'avenir.

Sa crédibilité confirmée doit permettre à la Région de réaliser une bonne part de son Programme pluriannuel d'investissement porté à 3 Md€ (soit 20 % en 2020, qui ne laisseront plus que 12 % à réaliser en 2021), ce dont le CESER se félicite. Cette dynamique se traduit par 655 M€ d'investissements (+ 15,5 %), qui assureront la poursuite des grands projets structurants, mais aussi un soutien au développement du volet énergétique dans les lycées ; la finalisation de la réalisation du volet enseignement supérieur et recherche du CPER ; la poursuite des engagements territoriaux. Globalement, le CESER enregistre positivement la progression de la part dédiée aux investissements dans le budget (40,6 % vs 36,4 % en 2019).

En parallèle, le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 avec l'Etat. Le CESER regrette l'absence dans ce budget d'un point d'étape¹ qui aurait pu éclairer le niveau de réalisation des engagements pris par l'Etat quant aux logiques de gouvernance, aux délégations de compétences ou aux outils de différenciation. Pareillement, le CESER juge indispensable de poursuivre la démarche engagée par le Conseil régional, dans le cadre de la Breizh COP, pour assurer une plus grande proximité avec les citoyens, et suggère de l'élargir aux grands domaines de son action.

Le champ d'intervention du Conseil régional évoluant encore avec la perte de compétence apprentissage, le CESER restera attentif aux actions qui pourront néanmoins être conduites avec les partenaires régionaux dans le cadre d'une nouvelle politique régionale d'accompagnement de l'apprentissage.

De même, le CESER encourage le Conseil régional à préciser rapidement le début de la mise en œuvre de sa nouvelle compétence en matière d'orientation et d'information sur les formations et les métiers, eu égard aux attentes des jeunes et aussi aux besoins des entreprises. Il s'interroge cependant sur les moyens alloués par l'Etat : le budget attribué en compensation de la reprise de plusieurs missions de la DRONISEP (0,4 M€), permet-il d'aller au-delà de la seule couverture des frais de personnel ? En ce qui concerne la formation, le CESER aurait apprécié qu'un point d'étape soit présenté sur le déroulement du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

L'exercice qui s'ouvre sera actif en matière de contractualisation, 2020 représentant la dernière année de mise en œuvre des différents contrats en cours. Il importe ainsi pour le CESER comme pour le Conseil régional que tout dégageant d'office soit évité avec l'Europe et que le Contrat de plan avec l'Etat se conclue favorablement, les résultats obtenus conditionnant la bonne fin des négociations qui vont s'ouvrir pour dessiner l'avenir. A ce sujet, le CESER regrette également de ne plus disposer, depuis plusieurs années maintenant, d'éléments permettant un suivi de la mise en œuvre du CPER. Alors que les fonds européens ont fait l'objet en 2019 d'une revue de performance

¹ Ce bilan est inscrit à l'ordre du jour de la session du Conseil régional, mais n'a pas été transmis au CESER dans des délais lui permettant d'émettre un avis, reporté en conséquence.

(qui visait à vérifier que les indicateurs cible avaient été atteints), d'études d'impacts et d'évaluations, le dispositif de suivi du CPER apparaît, par comparaison, particulièrement opaque. Ce point ne peut qu'inquiéter, alors que devrait s'ouvrir la négociation sur le futur contrat, dans un calendrier que l'Etat a souhaité tendu. Le CESER s'interroge d'autant plus sur le retard des négociations du prochain CPER, comme de la programmation des fonds européens.

De même, 2020 constitue une année charnière pour la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente), qui vient d'être évaluée et qui sera révisée au cours des prochains mois, révision dans laquelle le CESER souhaite et a proposé de prendre toute sa part.

A l'échelle infrarégionale, le CESER relève que les contrats passés avec les pays de Bretagne arrivent également à leur terme, et que les prochaines contractualisations seront engagées à l'échelle des 59 EPCI, en veillant à leur cohérence avec les orientations de la Breizh COP. Le CESER suivra l'aboutissement de ces démarches, compliquées par le dimensionnement très hétérogène des nouvelles structures.

Pour l'ensemble, le CESER souhaite être tenu informé tant des conclusions des contrats arrivant à leur terme, que de l'état d'avancement des négociations pour les nouveaux accords, dans des formats et des délais qui permettent une participation et une expression effectives de la société civile.

2.2. Concernant les recettes

Comme les années précédentes, le CESER constate que les prévisions de recettes restent construites sur des bases saines. Il apprécie cette démarche prudente, la Région devant prendre en considération tout à la fois des changements de périmètre dans ses domaines d'intervention, et, au-delà, un contexte national et international compliqué, porteur de fortes incertitudes et donc d'aléas en matière de ressources, composées à 60 % de produits fiscaux avec ou sans pouvoir de taux.

Au titre des dernières ressources fiscales avec pouvoir de taux, le CESER approuve la reconduction des conditions appliquées aux cartes grises (51 € par cheval vapeur), avec réduction de 50 % en faveur des véhicules dits « propres », ce qui correspond à une rentrée prévisionnelle de 126 M€.

Le CESER relève deux évolutions importantes dans la composition des recettes : la part du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui revient de 9 % à 4 % sous l'effet de la perte de la compétence apprentissage, alors que la part des emprunts progresse de 15 % à 20 % du budget annuel en atteignant 317,5 M€.

Enfin, si l'encours de la dette atteint 1.2 Md€ en janvier 2020, la progression constatée reste conforme aux prévisions adoptées précédemment. Aussi l'encours prévu en fin d'année devrait représenter une capacité de désendettement pouvant être estimée inférieure à 6 ans, respectant donc la limite fixée à 8 ans.

2.3. Des lignes à suivre, en lien avec le Conseil régional

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le terme des contrats UE/Etat/pays, et les négociations pour leur renouvellement (avec les EPCI, en lien avec la CTAP et la société civile) ;
- les négociations concernant la PAC ;
- les impacts du Brexit, maintenant voté à Londres ;
- l'insertion progressive des ambitions de la Breizh COP dans les missions pilotées par le Conseil régional ;
- l'évolution de la politique menée en faveur de l'apprentissage malgré la perte de compétence ;
- la montée en charge de la nouvelle compétence d'orientation et d'information sur les formations et les métiers ;

- le déroulement du Pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- le respect des limites fixées au niveau des dépenses de fonctionnement ;
- la progression attendue des programmes faisant l'objet d'une évaluation.

Que ce soit à travers les focus dédiés ou dans le corps du texte, le budget primitif 2020 donne à voir la façon dont, au sein de chaque programme, les dispositifs peuvent concourir aux objectifs de la Breizh COP. En complément, il apparaît important que le prochain RADD, ainsi que les différentes évaluations à venir, apportent une vision plus précise de la manière dont le budget répond effectivement aux enjeux, objectifs et actions de la Breizh COP.

Pour conclure, constatant l'éclatement de plusieurs politiques du Conseil régional entre différents programmes budgétaires, le CESER interroge ce dernier sur l'opportunité de refondre la présentation du budget. En effet, la dimension de plus en plus transversale de ses politiques rend difficile la bonne appréciation des efforts.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH
Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 101 permet d'accompagner les contrats de partenariat Europe-Région-Pays et les dispositifs plus spécifiques de renouvellement urbain et de soutien aux centres-bourgs et centres-villes.

Pour 2020, il est proposé :

- d'abonder l'autorisation de programme de 6,2 M€ et d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3,675 M€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 41, 8781 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,4165 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Contrats de partenariat Europe-Région-Pays

Les contrats de partenariat Europe-Région-Pays portent sur la période 2014-2020. A ce titre, le programme s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Le CESER rappelle ici son attachement à la contractualisation qui repose sur une stratégie globale, définie à l'échelle d'un bassin de vie. Il rappelle également l'importance de soutenir l'ingénierie territoriale, notamment dans une logique de solidarité.

Le CESER s'interroge sur la mesure de substitution relative aux crédits FEADER-LEADER ; si elle se justifie dans une logique de pragmatisme, pour accompagner les porteurs de projets, ce transfert ne constitue-t-il pas un signal indiquant que le FEADER serait définitivement moins bien adapté aux politiques de développement rural qu'aux politiques agricoles ? Faut-il en tirer des conclusions pour la future programmation ?

2.2. Contractualisation post 2020

2020 sera l'occasion de redéfinir la contractualisation du Conseil régional avec les territoires. Cette nouvelle période de contractualisation sera précisée dans la feuille de route « cohésion territoriale » mais d'importantes évolutions sont d'ores et déjà annoncées : contractualisation avec les EPCI, contractualisations thématiques autour des transitions énergétiques et écologiques, du développement économique local, de l'emploi et de la formation et du lien social et des services. Compte-tenu de ces évolutions, le CESER s'intéressera de près au cadre défini pour ces nouvelles contractualisations et à sa mise en œuvre :

- il regardera avec attention la cohérence entre ce cadre et les objectifs de la Breizh COP ;
- il sera attentif à la nouvelle conditionnalité des aides et autres interventions du Conseil régional (ex : égaconditionnalité femmes-hommes, écoconditionnalité, socioconditionnalité dont le maintien et la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de l'emploi, des conditions de travail et de l'accès à la formation...);
- il souhaite que ces nouvelles contractualisations tiennent compte de la proximité, tant géographique qu'institutionnelle, à laquelle aspirent les citoyen-ne-s ;
- il s'interroge sur la place qui sera donnée à la société civile, dans la préparation et la mise en œuvre des futures contractualisations ;
- enfin, compte tenu des évolutions annoncées, il s'interroge également sur l'avenir des pays, y compris celui des personnels qui y travaillent.

2.3. Soutien aux centres-bourgs et centres-villes

Les orientations s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre des deux éditions des appels à candidatures en faveur des centres. Le CESER rappelle son soutien à ce dispositif régional et souligne également l'importance d'appréhender cette question des centralités au-delà de la seule échelle communale.

2.4. Mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain dans les quartiers politiques de la ville

Le CESER souligne l'implication régionale dans la mise en œuvre des conventions de renouvellement, en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'interroge toutefois sur les raisons du retard des conventions de renouvellement et la faible part des crédits d'ores et déjà attribués.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 102 porte diverses actions, qui visent à :

- œuvrer au développement équilibré de la Bretagne, avec notamment une autorisation de programme de 4 M€ pour 2020, qui constitue l'essentiel des dépenses ;
- connaître les territoires ;
- favoriser l'innovation territoriale et le partage de bonnes pratiques ;
- mettre en œuvre des actions innovantes en faveur de la santé ;
- animer le Plan breton pour la mobilisation des jeunes.

Une autorisation d'engagement de 394 500 € (375 000 € en 2019) est fléchée sur cette action transversale comprenant quatre ambitions majeures sur lesquelles le Conseil régional s'engage spécifiquement dans le cadre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les

droits culturels. Il poursuivra la co-animation du Plan avec l'Etat tout en prenant en compte la nouvelle répartition des responsabilités prévue dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne.

Le Conseil régional poursuivra en 2020, avec ses partenaires, la mise en œuvre des orientations de sa politique de santé adoptées en décembre 2017 : réduction des inégalités territoriales de santé notamment dans l'accès aux soins ; lutte contre les inégalités sociales de santé notamment pour et avec les jeunes ; prévention en milieux festifs ; mise en œuvre du Plan régional santé environnement copiloté avec l'Etat en région (ARS, Préfecture). Pour cela, au titre de ce programme, sont prévues 380 000 € d'autorisation d'engagement et 50 000 € d'autorisation de programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

2.1. Développer les premiers leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de sa feuille de route en faveur de la cohésion des territoires, le Conseil régional s'est engagé à développer de nouveaux outils de solidarité régionale. Le CESER espère la prise en compte de tous les territoires.

Il s'interroge toutefois sur les nouveaux outils annoncés et souhaiterait en connaître les objectifs, les modes de gouvernance et les modalités d'intervention sur les différents territoires bretons, en fonction notamment de leurs caractéristiques démographique, économique, touristique...

Concernant plus particulièrement le nouvel opérateur régional dit « foncière » régional, le CESER note que le Conseil régional capitalise dans cet opérateur à hauteur de 4 M€ (1/3). Il souhaiterait en savoir plus sur cet opérateur, ses objectifs, sa gouvernance, l'adhésion des autres collectivités territoriales à ce projet et les modalités d'intervention prévues.

Comme il l'avait exprimé dans son avis sur le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le CESER accueille favorablement la perspective d'accompagner l'objectif de zéro artificialisation nette annoncé dans la Breizh COP et il s'interroge sur les outils et les mécanismes de solidarité prévus.

Enfin, il souhaiterait que ces différents outils et leurs interventions soient mis en perspective des projections démographiques en Bretagne à l'horizon 2040 d'une part et d'un objectif de développement équilibré des territoires d'autre part.

2.2. Préparer et accompagner la territorialisation accrue des politiques et des services du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Le CESER note que la démarche d'observation s'inscrit désormais dans deux objectifs :

- La territorialisation de l'administration et des politiques régionales. A ce propos, le CESER se réjouit que le Conseil régional souhaite approfondir sa connaissance des territoires, tant sur les dynamiques intercommunales mises en œuvre, que sur la manière dont il y déploie ses actions. Il serait également pertinent d'observer les moyens disponibles et leur répartition dans les différents territoires ;
- Le suivi des objectifs de la Breizh COP, via le renseignement des méta-indicateurs.

Pour le CESER, ces nouveaux cadres de l'observation territoriale doivent être l'occasion d'interroger la pertinence des outils et des informations collectées.

Le CESER souhaiterait également en savoir plus sur les moyens disponibles pour répondre à cet objectif de connaissance territoriale et alimenter les outils d'information afin de disposer d'analyses fiables et de données régulièrement actualisées.

Enfin, le CESER sera bien entendu attentif à l'observation des questions d'égalité femmes-hommes ainsi qu'aux dispositifs qui accompagneront les connaissances accrues sur cette question.

2.3. La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

L'année 2019 a été une année fournie avec la poursuite du « dialogue structuré régional » afin de co-construire un plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne. Le Conseil régional s'est particulièrement investi, en lien avec les services de l'Etat, dans son rôle de chef de file des politiques publiques régionales jeunesse. De très nombreuses rencontres avec de multiples partenaires ont été organisées en conséquence, une « feuille de route partagée » a été présentée en session en 2019. Le Conseil régional des jeunes y a été associé.

Le CESER est satisfait de voir que le Conseil régional et l'Etat partagent une même orientation. Cependant, les évolutions à venir en 2020 dans la structuration des services de l'Etat en région, notamment la disparition de la DRJSCS au 1^{er} juin 2020, impacteront certainement les personnels de l'Etat mais aussi les actions soutenues ou engagées. Si le cadre du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 pose les bases d'une délégation à la Région d'une partie des compétences jeunesse de l'Etat en région, le CESER estime important que le processus se déroule rapidement, en toute transparence et clarté pour l'ensemble des acteurs.

Le CESER apprécie que le Conseil régional axe le sens de ses politiques publiques envers les jeunes afin d'« *œuvrer pour apporter aux jeunes des réponses à leurs besoins* », et ce dans une approche globale. Les jeunes concernés étant ceux âgés de 13 à 29 ans, la stratégie active de participation des jeunes, telle que formulée à savoir « *construire avec eux les réponses auxquelles ils et elles aspirent* », est exigeante mais essentielle.

Si le CESER soutient la volonté d'encourager l'implication des jeunes dans les instances de participation mises en place par les adultes, il suggère de s'assurer auparavant que ce type d'instances leur convient bien. Par exemple, s'agissant des droits et pratiques culturels, le plus souvent les jeunes « font à leur façon », savent faire sans les adultes, savent même mieux faire que les adultes dans certains domaines, que ce soit dans le monde virtuel (ex : vidéos en ligne, influenceurs des réseaux sociaux, jeux vidéo...) ou dans le monde physique (sports de glisse urbains, vélo freestyle, parkour, musiques actuelles, street dance...). C'est aussi le cas dans l'interface entre ces deux mondes avec le smartphone (covoiturage, mobilisation éclair dans l'espace public, organisation d'événements festifs, entraide et « bidouille » dans l'utilisation des outils web et le développement d'applications, etc.).

Le CESER souhaite que le Conseil régional, en coordination avec l'Etat en région et ses autres partenaires, soutienne les jeunes qui s'engagent dans un service civique dans sa forme actuelle, en particulier pour soutenir des missions d'intérêt général dans le cadre associatif.

Le CESER avait formulé un avis sur le plan de mobilisation pour les jeunes lors de sa session du 30 septembre 2019. Il paraît important de poursuivre la dynamique de dialogue structuré avec l'ensemble des acteurs. L'année 2020 va voir arriver de nouvelles équipes dans les communes comme dans les EPCI. Ces collectivités territoriales sont très engagées dans des politiques publiques jeunesse de proximité répondant aux besoins et demandes des jeunes. Le Conseil régional doit renforcer son dialogue avec ces élus de proximité en y associant le mouvement associatif et les jeunes.

Le Conseil régional annonce vouloir faire « *évoluer ses modalités d'actions, sur différentes politiques* ». Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur ses intentions. Il suggère un état des lieux de cette question et souhaiterait, le cas échéant, en avoir connaissance.

Le soutien du Conseil régional aux Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) est à poursuivre, de même que ce qui peut contribuer à l'engagement et à l'initiative des jeunes. Le maintien du soutien régional aux PAEJ est essentiel pour être au plus près de leurs préoccupations. Le CESER soutient les partenariats existants entre les PAEJ, le réseau des Missions locales et les Points d'accueil emploi (PAE) dans tous les territoires. La démarche de dialogue structuré et le chef de filât sont des opportunités pour établir des ponts innovants.

De manière globale, le CESER aimerait avoir une vision plus intégrée et transversale de l'action publique du Conseil régional en faveur des jeunes à travers ses différentes politiques sectorielles (formation, santé, déplacements, économie, emploi, sport, pratiques culturelles et expressions artistiques...).

La Chaire Jeunesse de l'EHESP n'est plus mais le Conseil régional continue à soutenir l'équipe qui la portait et ses recherches actions, ce que le CESER approuve.

Le CESER se demande si des déclinaisons spécifiques de la politique jeunesse sont mises en œuvre pour les jeunes en milieu rural, pour des jeunes précaires, pour leur accès à l'information et leur écoute pour ce qui concerne en particulier les enjeux de santé, les enjeux de mobilité, d'accompagnement, d'inclusion. Le CESER suggère également un état des lieux sur ce sujet.

Enfin, s'agissant des quatre ambitions majeures du Conseil régional (information, mobilités, santé environnement, droits culturels) et leur articulation avec l'ensemble du Plan de mobilisation pour les jeunesses, le CESER observe que ce dernier priorise des actions envers certains publics (jeunes en situation de handicap, demandeurs et demandeuses d'asile, jeunes sans domicile fixe, jeunes en situation de précarité, jeunes en milieu rural...). Si cette approche catégorielle est parfois nécessaire, le CESER estime que les quatre ambitions prioritaires du Conseil régional concernent l'ensemble des jeunes en Bretagne.

2.4. Pour la santé : 2020, année de mise en œuvre pleine et entière des nouvelles orientations

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

L'accès de toutes et tous aux services publics dans tous les territoires doit être une priorité des politiques publiques y compris en matière d'accès aux services de santé. Le Conseil régional, par ses capacités de contractualisation, peut se doter d'interventions pour veiller à l'égalité des citoyen·ne·s dans l'accès aux services de santé, y compris la prévention et promotion de la santé.

Le CESER prend acte de la poursuite en 2020 de la mise en œuvre des orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017. Il soutient l'ambition du programme affiché de réduire les inégalités dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la politique de santé, en lien avec ses partenaires.

Le CESER apprécie que le projet de budget sur l'axe santé mette au premier plan son action envers la prévention et promotion de la santé. Il estime important que le Conseil régional poursuive son engagement dans ces deux domaines, notamment envers les jeunes, ainsi que le co-financement d'animateurs.trices territoriaux.ales de santé. Le Conseil régional soutient une ingénierie territoriale en santé. Le CESER souhaiterait avoir quelques précisions sur l'évolution de ce dispositif telle qu'annoncée dans les nouvelles orientations de la politique de santé de décembre 2017, en particulier sur les missions dévolues à ces animateurs.trices. Sur ses champs de compétence, et en son rôle de chef de file jeunesse, le Conseil régional doit renforcer ses actions y compris en prévention et promotion de la

santé pour l'ensemble des jeunes, et plus particulièrement « les invisibles de la République ». Les inégalités sociales de santé impactent particulièrement les jeunes. Le CESER approuve que des actions se poursuivent comme le soutien à l'engagement des jeunes en faveur de la santé de leurs pairs, ainsi que le réseau de jeunes « Corres'santé » pour lequel le déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion est prévu. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur ces deux actions menées en 2019.

Le CESER soutient le développement de la e-santé, notamment auprès des jeunes. Celle-ci ne peut toutefois se substituer à une présence humaine physique de proximité dans les soins comme dans les actions de prévention et de promotion de la santé.

Régulièrement le CESER attire l'attention sur l'évolution de l'offre de soins et la répartition inégalitaire des professionnel.le.s dans les territoires. Le Conseil régional fait aussi le constat de l'urgence à revitaliser les territoires sur le plan de l'accès aux soins. Le CESER observe que la chute de l'offre de soins a pu être freinée localement grâce à des politiques territoriales volontaristes dans la région et aussi par la mobilisation des habitant.e.s et, d'une manière générale, de la société civile. Cependant, les problèmes créés dans les zones en tension compliquent, toujours et à la fois, la vie des habitant.e.s éloigné.e.s d'un centre de soins, celle des médecins largement dépassés par l'ampleur de la tâche, mais aussi celle des maires de communes rurales, ou dans certains quartiers urbains. Considérant la difficulté pour les jeunes professionnel.le.s de santé à se projeter ailleurs qu'en ville, la résolution de l'inégalité d'accès aux soins de santé dans la région passe par des mesures innovantes à définir avec les acteurs concernés.

En 2018 et 2019, le budget indiquait l'engagement du Conseil régional en faveur de l'installation des professionnel.le.s de santé dans les territoires faiblement dotés. Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en tension constitue la première priorité affichée pour renforcer l'accès territorial aux soins. Elle est identifiée dans le Projet régional de santé Bretagne (2018-2022). A l'instar du Conseil régional, le CESER est soucieux d'une approche globale et transversale de la santé. Le CESER estime essentiel d'agir pour réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Il aurait aimé disposer d'un point sur les résultats clairement obtenus (ou en cours d'obtention) ainsi que sur les dispositifs de financement développés en parallèle pour favoriser l'ancrage des professionnel.le.s dans les zones désertifiées. Le CESER aurait aimé disposer de données sur les actions du Conseil régional pilotées avec ses partenaires visant à mieux doter les territoires sous-dotés en professionnel.le.s de santé.

Le renforcement des partenariats, le soutien aux réponses diversifiées et adaptées aux contextes locaux est une dynamique favorable qui permet d'impliquer le maximum d'acteurs locaux. Le CESER souhaite avoir des précisions sur les actions prévues en 2020 pour « *les réponses adaptées aux contextes locaux* ». Le soutien durable à l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) permet d'accompagner les Pays et Conseils territoriaux de santé avec des diagnostics locaux partagés. Comme en 2019, le CESER souhaite avoir connaissance des diagnostics territoriaux et de leur évaluation ainsi que des actions partenariales engagées avec les territoires en lien avec les Contrats locaux de santé auxquels participe le Conseil régional.

De même, il est important que le Conseil régional poursuive son engagement, en lien avec la Breizh COP, dans le copilotage et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat en région, du troisième Plan régional santé environnement (PRSE). Le CESER, dans son avis de juin 2017, a approuvé les enjeux et soutenu les objectifs de ce dernier. L'implication du Conseil régional sur les enjeux de santé-environnement est présente mais devrait pouvoir être encore plus lisible dans les réflexions de la Breizh COP. Le CESER, qui participe au Comité de pilotage du PRSE, restera attentif aux avancées dans les contractualisations avec les acteurs et sur les actions labellisées « PRSE 3 » ou qui doivent l'être.

Enfin, le CESER souhaite que le Conseil régional continue à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan régional santé-travail (PRST) pour 2016-2020, notamment en mobilisant ses partenaires socioprofessionnels et territoriaux. S'il prend note de la poursuite du soutien apporté par le Conseil régional à l'ARACT (programme 206 du BP), le CESER

s'étonne que le PRST, en tant que tel, ne soit pas expressément mentionné dans le BP, en particulier dans le volet santé du programme 102. La santé au travail est en effet un enjeu majeur de santé publique. Il souhaiterait donc connaître plus précisément les actions engagées et soutenues par le Conseil régional avec ses partenaires publics et privés. Ceci permettrait d'améliorer la visibilité d'ensemble de la politique de santé du Conseil régional et de la valoriser, en particulier dans ses futurs RADD (ex : cartographie des actions).

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Jean LE TRAON au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers ce programme et la feuille de route sur la stratégie numérique, la Région est engagée dans les transitions numériques, tant au niveau du déploiement des infrastructures (BTHD - Bretagne très haut débit, RUHD - Réseau ultra haut débit, montée en débit) qu'à travers une offre de services numériques économiquement responsables, la valorisation de l'écosystème digital et la mise à disposition du numérique comme facteur d'épanouissement personnel.

Les actions déployées lors de l'année 2020 sont les suivantes :

- le déploiement du très haut débit en Bretagne ;
- la conception d'une plateforme de services numériques ;
- la mise en œuvre d'un numérique responsable, inclusion numérique et soutien aux acteurs du numérique ;
- la poursuite et finalisation du projet VISTA – AR.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Déploiement du Très Haut Débit

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »,

L'année 2019 a été marquée par une relance des travaux de la tranche 2 de la première phase ainsi que par la contractualisation du marché de conception de réalisation pour les phases 2 et 3, avec un objectif de permettre le raccordement de la totalité des foyers bretons à la fin de l'année 2026.

Le CESER, lors de sa session du 11 juin 2019, s'est félicité de ce calendrier qui donne de la visibilité à l'ensemble des acteurs. Par contre, il regrette le manque de chiffres sur l'état des raccordements à fin 2019 dans le budget primitif 2020, et regrette également que seuls les objectifs à fin 2020 soient mentionnés, avec notamment la production des 90 000 premières prises de la phase 2 (les 2 000 premières études ont été réalisées en 2019). Le CESER aurait également apprécié connaître le niveau d'avancement des 150 opérations de montée en débit.

Le CESER se félicite, comme il l'a déjà fait lors de précédents avis, du bon taux de commercialisation avec 29 067 locaux raccordés de façon effective à fin décembre 2019 sur les 71 143 commercialisés, soit près de 41 %.

Concernant le programme RUHD (Réseau ultra haut débit), le CESER souligne avec intérêt la mise à disposition d'un service de 100 à 200 Gbits/s, qui ouvre ce service à d'autres acteurs que les établissements supérieurs et de recherche.

En matière de financement, le CESER salue l'engagement de l'ensemble des acteurs bretons (Conseil régional et collectivités territoriales) en faveur de BTHD. Il souhaite que les financements de l'Etat via le Fonds national pour la société numérique (FSN) ainsi que l'octroi possible de crédits FEDER (Fonds européen de développement régional) se concrétisent, car ils restent essentiels pour le projet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le bon déroulement des programmes, et tout particulièrement la tranche 2 qui doit être achevée fin 2020 ;
- le financement de l'Etat et de l'UE.

2.2. Concevoir une plateforme de services numériques

Sur proposition de Jean LE TRAON au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER retient avec intérêt que la plateforme de service numérique adossée au site internet bretagne.bzh intègre le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelles (IDEO).

2.3. Numérique responsable, inclusion numérique et soutien aux acteurs du numérique

Sur proposition de Jean LE TRAON au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER note par ailleurs la volonté de développement du Visa Internet Bretagne (sans toutefois que le montant du budget dédié à cette action soit connu), comme objectif d'inclusion numérique des publics les plus en difficulté et que soit mentionné qu'il se déroulera « *dans des lieux adaptés et facilitant les mobilités* ». Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur les organismes labellisés ainsi que sur les publics visés *et bénéficiaires* et il s'interroge sur le dimensionnement de la somme allouée aux organismes par rapport aux objectifs visés.

Enfin, il juge pertinents les travaux qui seront soutenus dans le LabAccess destinés à mesurer les « *effets de la dématérialisation de l'accès aux droits sociaux sur les personnes les plus éloignées des services* », ceci rejoignant ses préoccupations mentionnées dans son étude sur l'illettrisme (et l'illectronisme).

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition d'Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit sa politique de soutien à l'innovation, en s'appuyant sur un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants et en proposant une gamme de dispositifs INNO et d'appels à projets pour accompagner les projets des entreprises bretonnes.

En 2020, l'accent est mis sur :

- l'actualisation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), la construction du volet innovation du CPER et du PO FEDER en vue de 2021-2027 ;
- la poursuite du travail de lisibilité, de visibilité et de simplification engagé avec l'écosystème régional d'innovation en appui de la S3 et du CPER ;
- l'amplification de la gamme de dispositifs INNO et d'appels à projets pour accompagner les projets d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...) de tous types d'entreprises bretonnes (start-up, PME, entreprises industrielles ...), et toutes filières.

Pour conduire ces actions, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13,05 M€, et une autorisation de programme de 9,3 M€, ainsi que d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 11,75 M€ et d'investissement de 6,6 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que les autorisations d'engagement et de programme sont légèrement à la hausse par rapport à celles de 2019, mais inférieures aux montants de 2018, avec cette année encore une diminution des crédits de paiement de fonctionnement et d'investissements. Le CESER recommande de maintenir un niveau de soutien à ce programme, présenté comme « *socle de la politique régionale d'innovation* », à la hauteur de l'ambition affirmée sur l'innovation en Bretagne.

Tout d'abord, le CESER soutient l'action volontariste du Conseil régional pour redéfinir sa stratégie sur l'innovation en 2020 à travers l'actualisation de la stratégie S3, la construction du volet « innovation » du CPER et le futur programme opérationnel FEDER, en cohérence avec les enjeux exprimés dans la Breizh COP sur les différentes transitions reconnues comme leviers majeurs d'innovations. Dans son étude de 2018 « *Recherche(s) et Innovation en Bretagne* », le CESER avait souligné que « *le Conseil régional devrait élaborer une stratégie permettant de concilier les attentes européennes (S3 mais aussi future programmation FP9) et nationales pour tirer le maximum de ce que peuvent offrir ces politiques en matière d'accès aux financements et aux réseaux internationaux, et son projet de territoire orienté vers un développement plus durable* », tout en alertant sur le fait que cette articulation pourrait être complexe. Ce travail du CESER rappelait également la diversité des effets d'entraînement de la recherche et l'innovation sur le développement régional. Enfin, le CESER approuve la démarche collaborative avec les acteurs des écosystèmes de la recherche et de l'innovation pour la co-construction de plans d'actions pour les Domaines d'innovation stratégique (DIS) de la S3 et souhaite y apporter sa contribution.

Dans ce contexte, concernant l'action « *favoriser un environnement propice à l'innovation* », le CESER rappelle le rôle-clé de l'écosystème breton de soutien à l'innovation et relève avec intérêt les évolutions (dynamique French Tech avec les 7 technopoles sur toute la Bretagne, nouvel opérateur dédié aux biotechnologies et à la santé...). Pour renforcer les effets d'entraînement sur le développement régional, le CESER avait souligné l'importance d'une bonne articulation, entre d'une part les missions des acteurs « généralistes » de soutien à l'innovation (CCI, Société d'accélération de transfert de technologies, technopoles, Pepite Bretagne) et d'autre part, celles des acteurs spécialisés dans un domaine (Centres d'innovation technologiques, pôles), ayant une bonne connaissance des défis dans leurs secteurs et s'impliquant dans les réseaux nationaux et européens. Il avait illustré l'importance d'écosystèmes construits sur des territoires, ou à l'échelle régionale sur des domaines stratégiques. Les évolutions proposées apparaissent à ce titre pertinentes... d'autant plus que le Conseil régional élargit sa conception de l'innovation. A ce titre, le CESER relève avec intérêt l'émergence d'acteurs proposant des approches novatrices (fab lab, low tech lab, living lab...) et recommande leur articulation avec les autres acteurs de l'écosystème. Il approuve ainsi la nécessité de redéfinir des orientations partagées au sein des Domaines d'innovation stratégique de la future S3, mobilisant les acteurs concernés pour leurs expertises métier et souligne l'importance de définir une gouvernance pour la S3 mais aussi pour chaque DIS. Enfin, le CESER relève avec satisfaction la volonté de proposer une contractualisation EPCI/Région pour renforcer la cohérence des interventions et assurer un soutien dans la durée aux acteurs.

Concernant le soutien aux projets tout au long de la chaîne d'innovation, le CESER approuve la volonté d'accompagner les entreprises innovantes, comme les entreprises traditionnelles, les entreprises industrielles, les acteurs de l'ESS, etc., dans la diversité de leurs besoins pour préparer l'économie de demain. Il note avec intérêt l'adaptation de la gamme de dispositifs de soutien : dispositifs existants de la gamme INNO ou autres appels à projets, intervenant sur toute la chaîne de l'innovation, mais aussi de nouveaux dispositifs tels que le Fonds d'innovation sociale (FISO, très attendu par les acteurs de l'ESS) ou Boost'Up Bretagne en partenariat avec Bpifrance. Il approuve les 4 appels à projets évoqués, visant à accélérer les transitions en lien avec la Breizh COP. Il recommande que, même si un acteur de soutien à l'innovation est ciblé comme opérateur d'un dispositif, le travail en synergie soit encouragé : à titre d'illustration pour l'appel à projets expérimentation porté par les technopoles, il pourrait y avoir un intérêt à associer les acteurs apportant une expertise thématique.

Enfin, le CESER relève avec intérêt que plusieurs nouveaux appels à projets permettent de croiser différentes politiques régionales ou d'expérimenter des initiatives d'intérêt pour le Conseil régional. Cette ouverture pourrait être renforcée et rejoint les recommandations du CESER pour accentuer et diversifier les effets d'entraînement de la recherche et de l'innovation pour le développement régional.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le travail sur l'actualisation de la S3, la feuille de route globale et déclinée par DIS et la(les) gouvernance(s) correspondante(s) ;
- l'articulation entre la S3 (et plus largement la dynamique européenne en région) et la Breizh COP ;
- l'évolution de l'écosystème de soutien à l'innovation et les indicateurs d'activités sur les projets innovants soutenus et les typologies d'entreprises concernées ;
- l'impact des nouveaux dispositifs de soutien aux projets innovants.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégique en Bretagne, en s'appuyant en particulier sur les 7 pôles de compétitivité opérant sur la région et les projets structurants auxquels ils peuvent être associés. Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité :
 - en soutenant l'animation et la promotion des pôles de compétitivité ;
 - en soutenant les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.
- accompagner les projets structurants.

Ce programme s'appuyait sur un partenariat avec l'État depuis 2005. L'année 2020 marque une rupture dans les modalités de ce partenariat avec la décision de « régionaliser » la politique des pôles.

Pour conduire ces actions, en 2020, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 10,5 M€ et une autorisation d'engagement de 4,1M€, d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 6,25 M€ et un crédit de paiement d'investissement de 8,55M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Animation et promotion des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont l'un des marqueurs de la relation nouvelle entre l'Etat et les Régions en matière de politique de développement économique et d'innovation. Dans la continuité de la loi NOTRe, la régionalisation des pôles est actée depuis 2019. Néanmoins, la méthode utilisée par l'Etat pose réellement question et met l'ensemble des parties prenantes dans une situation d'urgence, alors même que la phase 4 des pôles, engagée en 2018, aurait pu clarifier les engagements de tous dans une dynamique constructive. A ce titre, le CESER émet des réserves quant à la méthode utilisée, mettant à mal à court terme le modèle financier des pôles (retard dans les conventionnements) et créant sur le long terme un flou sur le modèle stratégique (relation entre la Région et l'Etat sur les secteurs clés de l'économie bretonne).

Par ailleurs, le CESER émet la volonté de participer à la réflexion sur la refonte évoquée de l'écosystème régional de l'innovation et de l'appui au développement des entreprises. En effet, les pôles sont des acteurs clés de la structuration des filières et des secteurs clés de l'économie bretonne à travers la logique collaborative des réseaux qu'ils constituent. La refonte de cet écosystème doit pleinement intégrer les spécificités de ces réseaux, à savoir la capacité à collaborer dans un cadre interrégional élargi, une proximité active dans les contrats stratégiques de filière nationaux et un impact réel sur les moyens d'action européens.

2.2. Projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.

Le CESER encourage la volonté de reconduire le principe du guichet unique entre le Conseil régional et les collectivités territoriales, avec des modalités restant à définir. Les dispositifs évoqués et les résultats cités sur les enjeux de transition liés à la Breizh COP sont positifs. Néanmoins, les récents résultats des appels à projets PSPC (Projets structurants pour la compétitivité) - Régions montrent que les modalités de mise en œuvre sont complexes et entraînent un désengagement des acteurs sur ces dispositifs.

Le CESER encourage le Conseil régional à continuer sa reprise en main des outils pour garder le socle d'innovation collaborative développée depuis plus d'une décennie. Au regard des moyens d'investissement nécessaires, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le travail de convergence avec la Région Pays de la Loire, notamment sur les modalités d'intervention pour les pôles concernés ainsi que sur les outils de financement de l'innovation collaborative.

Enfin, le CESER propose de s'associer à la réflexion sur les retombées et les « retours sur investissement » des projets, comme cela a déjà été cité dans différents avis et rapports.

2.3. Projets structurants

Le CESER observe une évolution des projets structurants tant dans leur nombre, que dans leur portée thématique. Ces projets sont importants pour les domaines d'innovation régionaux et le CESER recommande que les stratégies des différents projets soient étudiées pour profiter des synergies partenariales (usine du futur, territoires d'innovation, etc.) mais aussi pour éviter des redondances d'investissement. Le CESER préconise que ces projets inscrivent dans leur stratégie de mise en œuvre les objectifs de la Breizh COP auxquels ils répondent et les indicateurs de performance associés.

Compte tenu de ces observations et dans le contexte particulier de la régionalisation des pôles, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission des informations quant à la mise en œuvre opérationnelle de la régionalisation des pôles et les reconfigurations envisagées ;

- l'association du CESER aux discussions sur les liens à établir entre les feuilles de route des pôles, les projets structurants et les enjeux de la Breizh COP.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprise.

Les différents outils d'ingénierie financière visent la recherche d'un effet levier optimal sur les financements privés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme les années précédentes, le CESER se réjouit des actions engagées visant à améliorer la structure financière des PME par des interventions en fonds propres et quasi fonds propres, par les dispositifs de prêts d'honneur ou de garanties.

Il approuve la volonté d'impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur le territoire ainsi que l'effort porté sur le soutien à l'entrepreneuriat au féminin.

Le CESER avait souligné la nécessité de simplifier l'accès à ces aides par la mise en œuvre d'une ingénierie financière complète sur les projets dans son avis sur le BP 2018.

Il constate la volonté du Conseil régional de renforcer les fonds Breizh Up et BRIT, mais également de conduire une évaluation de l'ensemble des instruments en recherchant une offre complète et souple et une meilleure efficacité de l'action publique. Il serait intéressant qu'une telle évaluation porte non seulement sur la complémentarité des fonds, mais également sur leurs impacts. Ceci permettrait d'objectiver les avantages et inconvénients de ces instruments de la politique économique et de les mettre en regard d'autres instruments (subventions, avances remboursables).

Enfin, le CESER se félicite du fait que l'accent soit mis sur la transmission d'entreprises, avec la recherche de solutions adaptées aux différents types de situation.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le bilan des effets du programme PASS CREATION qui permettra de préparer le futur marché, en souhaitant également qu'un bilan de chaque action puisse être dressé ;
- les résultats de l'étude sur les instruments d'ingénierie financière ainsi que les conclusions qu'en tire le Conseil régional quant au positionnement de Breizh Up.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY et Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de trois axes :

- accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité ;
- soutenir les entreprises dans leur développement international ;
- accompagner la dynamique des territoires.

Les propositions pour 2020 sont les suivantes :

- poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie ;
- accompagnement des entreprises IAA dans l'amélioration de leurs performances ;
- poursuite de la montée en puissance du PASS Commerce-Artisanat ;
- accompagner les entreprises du tourisme ;
- participation des entreprises bretonnes à des salons internationaux et information sur les enjeux liés au Brexit ;
- mobilisation d'outils du programme pour atteindre certains objectifs de la démarche Breizh Cop.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie favorablement la poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie.

Il partage le choix d'accompagnement des entreprises de l'agroalimentaire dans l'amélioration de leurs performances. D'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en faveur de ce secteur, le plus souvent en contrepartie aux aides FEADER. En parallèle, les réflexions sur la future programmation devront s'inscrire dans l'objectif du « Bien manger pour tous ». Le CESER confirme que les facteurs qualitatifs permettent aux entreprises de se différencier et de limiter la concurrence basée sur les coûts de production et donc de favoriser un emploi durable et de qualité.

Le CESER se félicite de la poursuite de la montée en puissance du PASS Commerce-Artisanat. Il rappelle que les commerçants et les artisans sont des acteurs majeurs pour la qualité de vie qu'ils contribuent à créer au moyen du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Le CESER entend que le Conseil régional va poursuivre son accompagnement des entreprises du tourisme en 2020 en vue de permettre la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, que la question de l'incitativité du soutien va être interrogée et le soutien aux PME privilégié. Si cette évolution permet de mieux orienter les aides vers le tourisme indépendant plutôt que vers les grands groupes, le CESER ne peut que s'en féliciter.

Le CESER relève que le Conseil régional présente les difficultés de recrutement comme la première difficulté au développement des entreprises à l'international.

Il est en accord avec le choix retenu d'utiliser des outils du programme 204 afin d'atteindre spécifiquement certains objectifs de la démarche Breizh COP : renforcement des accompagnements sur l'évolution des modèles économiques ou la responsabilité sociétale des entreprises, aides à l'investissement dans le secteur agro-

alimentaire orientées vers les objectifs de la Breizh COP (plus de valeur ajoutée, sécurité alimentaire, réduction des emballages, haute qualité nutritive et gustative, approvisionnement de proximité, amélioration des conditions de travail et bien-être animal), etc.

Dans les objectifs qu'elles fixent et dans les moyens envisagés, les propositions du Président du Conseil régional donnent suite avec pertinence aux avis, saisines et auto-saisines du CESER en lien avec le programme 204. Toutefois, comme le CESER l'a indiqué dans ses avis précédents, la mesure des résultats des politiques menées est certes difficile, mais primordiale pour connaître l'efficacité de l'action publique. Ainsi, le programme 204 étant intitulé « accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises », l'utilisation de la grille de lecture de l'emploi durable proposée dans l'étude du CESER « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (2015) semble pertinente. Et de façon plus générale, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation du programme participeraient à la bonne appréhension de la réalisation des objectifs de la Breizh COP.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne reste une des régions où l'ESS pèse le plus. L'ESS est plébiscitée comme étant une réponse pertinente aux besoins des territoires et de leurs habitants. Environnement, santé, culture, action sociale, enseignement, commerce, sport, sont autant de champs couverts par les entreprises et associations du territoire en parfaite adéquation avec les objectifs de la Breizh COP.

En 2020, au-delà du maintien des actions structurantes en direction notamment des têtes de réseau et du soutien à la vie associative, plusieurs actions seront menées :

- Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires, par le développement des outils d'accueil et d'accompagnement et leur intégration dans le Service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ); et dans le cadre des outils d'ingénierie financière, un soutien réaffirmé à Bretagne Active et la mise en place d'un nouvel outil de financement avec Bpifrance lors d'un appel à projets sur 3 ans, le Fonds d'Innovation SOciale (FISO) l'ESS en Bretagne et d'accompagner son changement d'échelle.
- La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative »

L'appel à projets « Défis vie associative » en 2019 a créé une forte attente qui n'a pu être totalement satisfaite au regard de l'ampleur des candidatures reçues, en raison des difficultés rencontrées par les associations du fait du désengagement de certains acteurs. En 2020, le soutien à l'emploi associatif se poursuivra, mais sous d'autres formes et en concertation avec le Mouvement associatif de Bretagne.

La déclinaison de la feuille de route de la vie associative co-construite entre la Région, le Mouvement Associatif de Bretagne et les services de l'Etat se poursuivra avec comme temps forts, l'organisation de la 1^{ère} rencontre régionale des acteurs de l'accompagnement au printemps et des 2^{èmes} Assises régionales de la Vie Associative à l'automne.

- Déployer l'égalité femmes-hommes

En 2020, l'édition de chiffres clés Egalité femmes-hommes constituera un point d'appui pour observer leur évolution sur des champs prioritaires de l'action publique en Bretagne, au plus proche des territoires. Les enseignements des 8 projets retenus dans l'appel à manifestations d'intérêt 2019 alimenteront l'évolution des aides régionales, la Région se mobilisera également pour favoriser la sensibilisation et l'implication des EPCI sur les questions d'égalité et maintiendra le soutien aux associations de défense et de promotion des droits des femmes.

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un objectif porté par le Conseil régional et un engagement de la Breizh COP qui se concrétise notamment dans le programme 205.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite en premier lieu que ce programme connaisse un financement stable, voire en très légère augmentation. En effet l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale représentent des atouts certains pour le développement durable des territoires et sont en accord avec les objectifs de la Breizh COP.

2.1. L'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire au service du développement de l'activité et des emplois durables en réponse aux besoins du territoire

Sur proposition de Fabienne COLAS au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER se félicite du maintien aux actions de structuration portées par l'écosystème breton (CRESS, Pôles, TAGS, Coopératives d'activités et d'emploi, Bretagne Active) qui permettent de mailler le territoire et de construire les réponses adaptées aux besoins des structures de l'ESS en création ou en développement. Grâce à la concertation permise par la plateforme de pilotage de la Stratégie régionale de l'ESS et à cette structuration particulière, il devrait être possible, au-delà du programme 205, d'avancer sur la structuration de filières, notamment autour de l'économie circulaire et des circuits de proximité. Le CESER souhaite que cette transversalité soit bien prise en compte par les différentes politiques mises en place par le Conseil régional.

La mise en place du Fonds d'innovation sociale devrait également permettre de développer l'ESS et de faciliter le changement d'échelle de ses structures.

Le CESER souligne l'importance de favoriser l'innovation sociale dans l'accompagnement du grand âge, qui constitue un besoin fort et alors que les métiers de ce secteur sont difficiles, avec un manque de reconnaissance et des difficultés de recrutement.

2.2. Mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative »

Sur proposition de Fabienne COLAS au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER note les difficultés rencontrées par le Conseil régional pour répondre aux attentes renforcées des associations face à la baisse des emplois, due essentiellement aux modifications et diminutions de financement par l'Etat, le Conseil régional n'ayant pas vocation à s'y substituer. Le CESER sera attentif à l'évolution qui sera apportée à cette question et se félicite que cette réflexion soit portée conjointement avec le Mouvement associatif de Bretagne.

Le CESER note également avec satisfaction la tenue de la première rencontre régionale des acteurs de l'accompagnement. En effet, face aux évolutions de leur environnement, les associations voient leurs besoins en accompagnement croître et cela rend d'autant plus nécessaire la constitution d'un écosystème de l'accompagnement capable d'apporter la diversité nécessaire des réponses.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre de la feuille de route vie associative ;
- l'utilisation du FISO.

2.3. Sur le volet égalité femmes-hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER, qui a organisé le 22 novembre 2019 une journée de formation interne « Vers un écosystème de l'égalité en Bretagne ? », apprécie la détermination du Conseil régional pour favoriser et promouvoir en 2020 l'égalité entre les femmes et les hommes sur les territoires de la région Bretagne. Il soutient le développement de quatre types d'actions inscrites dans le BP 2020 :

- l'édition en 2020 des chiffres clés, un préalable incontournable afin d'identifier de manière objective les inégalités et de réaliser les diagnostics territoriaux pour mieux remédier aux inégalités identifiées ;
- huit projets innovants dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt régional qui permettent de diffuser des initiatives de proximité sur les territoires en accompagnant en particulier les femmes en situation de monoparentalité ;
- le renforcement de la sensibilisation et de l'implication des EPCI ;
- le soutien en continu des associations et des actrices et acteurs pour la défense et la promotion des droits des femmes dans toutes leurs composantes, de la mixité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CESER, qui intègre dans ses travaux de commissions la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, encourage tous les acteurs et actrices des politiques publiques des collectivités territoriales mais aussi de l'État, ainsi que les acteurs des entreprises et branches professionnelles, à travailler en complémentarité dans ce sens afin d'analyser les inégalités entre les femmes et les hommes, diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires mais aussi agir contre toutes les discriminations et violences liées au sexe. Par ailleurs, le CESER suggère au Conseil régional d'améliorer la visibilité, dans ce programme, des actions menées avec ses partenaires en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En lien avec les objectifs de la Breizh COP, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en œuvre l'égalité conditionnalité des aides et à instaurer, chaque fois que possible, des clauses en faveur de l'égalité dans ses achats publics responsables.

Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, piloté par le Conseil régional, reste un lieu incontournable dans le paysage régional de rencontre et de partage des différents acteurs et actrices œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un enjeu de démocratie.

Le CESER de Bretagne, compte tenu des engagements pris par le Conseil régional et de l'importance socio-économique du sujet, aurait souhaité une autorisation d'engagement (AE) plus importante au titre de l'exercice 2020 pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations (200 000 € prévu, soit 6.4 % des AE du programme 205).

Le CESER suivra particulièrement la production des chiffres clés 2020 qu'il souhaite étudier, ainsi que la production d'indicateurs en lien avec le renforcement de la sensibilisation des EPCI sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme a pour vocation, en finançant les têtes de réseaux et les deux opérateurs majeurs (BDI et BCI), d'accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique de différenciation sur des critères tels que l'éthique, l'empreinte carbone, la recyclabilité, l'origine et les conditions de production... Le programme porte également le soutien à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se réjouit du renforcement de la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international dont l'illustration est la signature d'un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export entre la Région, Bpifrance, Business France et BCI. En effet, une meilleure coordination entre les acteurs qui accompagnent le développement à l'export est une réelle attente des entreprises.

Le CESER souligne l'importance des missions d'observation et de promotion de l'économie bretonne confiées à BDI.

Le CESER relève le repositionnement des grands projets structurants en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et la mobilisation de BDI pour animer la dynamique d'engagement des acteurs économiques autour de ces objectifs.

Le CESER note l'engagement de la Région pour accroître la qualité de vie au travail en soutenant l'ARACT tant sur l'amélioration des conditions de travail qu'en faveur de l'égalité professionnelle.

Le CESER s'interroge sur les conditions du rapprochement des deux agences régionales BDI et BCI.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le déploiement du partenariat des acteurs qui accompagnent le développement à l'export en actions concrètes, en cohérence avec le Plan régional d'internationalisation des entreprises, dans le cadre du service public d'accompagnement des entreprises ;
- l'évolution des missions de BDI.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Hervé THIBOULT
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 207 vise à améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire. Il est décliné en 5 actions :

- renouveler les générations dans l'agriculture
- développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
- développer les filières de valorisation des produits agricoles
- participer à l'amélioration et la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
- favoriser l'accroissement de l'autonomie et de la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la bonne gestion budgétaire du Conseil régional sur le second pilier de la PAC au cours de la programmation 2014-2020. Il prend acte de la volonté du Conseil régional de gérer la totalité des fonds de la PAC (premier et second pilier) pour la prochaine programmation. Cependant, le CESER relève que la présentation de ce projet n'est plus inscrite à l'ordre du jour de la session et souhaite en connaître les raisons. S'agit-il simplement d'un report ? Sans informations, le CESER ne peut se prononcer sur la volonté du Conseil régional d'être autorité de gestion. Une telle approche suscite de nombreuses interrogations. C'est pourquoi le CESER estime qu'un tel projet doit être expertisé ; il nécessitera la contribution, l'implication et l'adhésion de tous les partenaires concernés.

Enfin, le CESER rappelle qu'il reste indispensable de faire évoluer la structuration du maillon production qui est trop souvent la variable d'ajustement des contrecoups du marché.

De manière globale et comme l'an dernier, le CESER demande des précisions quant à la ventilation des enveloppes sur les différents objectifs et les différentes actions.

2.1. Renouvellement des générations en agriculture

Le CESER partage l'enjeu identifié par le Conseil régional du renouvellement des générations au sein de la production agricole. Il apprécie le soutien apporté aux 123 jeunes qui ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur au moment de leur installation. Cependant, il rappelle que ce soutien ne concerne que les productions nécessitant la mobilisation de montants importants de capitaux à l'installation. Comme demandé dans l'avis du CESER sur le BP 2018, il serait souhaitable de l'étendre à toutes les productions. Les jeunes qui s'installent en production laitière ont également besoin de ce soutien compte tenu des montants de reprise des outils de production.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la différence du nombre d'installations entre les départements bretons, et notamment sur le décrochage constaté depuis quelques années dans le Morbihan.

2.2. Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

Le soutien aux exploitations agricoles pour la modernisation des élevages dans le but de gagner en compétitivité, d'améliorer les conditions d'élevages et de travail, de réduire les consommations d'énergie voire de produire de l'énergie, ainsi que l'autonomie alimentaire toutes filières confondues apparaît pertinent. Le CESER estime que toutes les filières animales doivent être accompagnées dans cette démarche.

2.3. Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole

Pour le CESER, les aides à la biosécurité, nécessaires, ne doivent pas se faire au détriment des aides au photovoltaïque sur les bâtiments. La lutte contre une menace sanitaire, axée actuellement sur la filière porcine mais qui peut également concerner d'autres filières, doit faire l'objet d'un dégagement de fonds spécifique et ne doit pas

empêcher les exploitations agricoles de rentrer dans une démarche écoresponsable notamment via le photovoltaïque.

Concernant la microméthanisation, une définition serait de nature à éclairer le CESER. Il est aujourd'hui important de pérenniser les unités de méthanisation agricole, existantes ou en projet, grâce à une adéquation entre gisement, dimensionnement des unités et développement des territoires.

2.4. Soutenir la compétitivité de la filière bois

Le CESER note la plantation d'un million d'arbres et prend acte de l'objectif ambitieux de plantation de 5 millions pour les 5 prochaines années. Il demande des précisions concernant les espèces plantées (qui doivent être variées et adaptées au changement climatique) ainsi que sur le Fonds régional de plantation forestière qui sera ouvert aux acteurs privés : quel budget y sera dédié ? Quelles en seront les modalités ?

2.5. Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles

Le CESER prend acte de l'expérimentation spécifique qui va être conduite pour accompagner le développement de l'agriculture de conservation, essentielle pour la préservation de la qualité des sols et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et demande des précisions sur le budget, les modalités et les acteurs concernés. Le CESER suivra avec attention les conclusions qui en seront tirées dans les prochains mois.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de David RIOU et Olivier LE NEZET
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2019 a vu l'adoption du Contrat d'action publique pour la Bretagne qui précise les axes sur lesquels le Conseil régional et l'Etat souhaitent agir en priorité : la filière halieutique, le développement des EMR et les ports. Ces trois domaines structureront l'action du Conseil régional en 2020 : poursuite et accélération de la mise en œuvre du FEAMP, préparation du futur FEAMP (2021-2027), déploiement du groupement interportuaire, poursuite des travaux de planification pour accueillir les futurs parcs éoliens offshore.

L'année 2020 verra aussi la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML), avec le déploiement de plusieurs opérations qui contribueront directement à la Breizh COP.

Les crédits inscrits au budget 2020 sur ce programme sont les suivants :

- Autorisation de programme : 4 810 000 € ;
- Autorisation d'engagement : 2 660 500 € ;
- Crédit de paiement en investissement : 7 082 000 € ;
- Crédit de paiement en fonctionnement : 2 631 500 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Au sein de cette mission 2, le CESER souligne la place accordée à la mer, positionnée « au cœur de l'action régionale ». Après avoir souligné la trop faible visibilité de la mer dans la Breizh COP, le CESER s'en félicite et sera

attentif à ce que la feuille de route mer-littoral soit bien mise en œuvre dans ses différents volets. En effet, comme il l'a rappelé dans tous ses travaux, il considère que le soutien à cette économie, son accompagnement et la structuration de toutes les filières maritimes doivent être affichés comme une priorité forte pour la région, et les trois actions principales inscrites à ce budget semblent aller dans le sens d'un développement maritime durable de la Bretagne.

En ce qui concerne le secteur halieutique en particulier, le CESER invite le Conseil régional à s'assurer des moyens (humains notamment) pour mettre en œuvre sa politique, notamment en ce qui concerne le traitement et l'animation des mesures FEAMP et la programmation du FEAMP2, ainsi que pour la mise en œuvre du programme du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne.

Le CESER approuve l'objectif de doublement d'ici à 2022 du nombre de départs de jeunes Breton-ne-s en classe de mer et souligne la pertinence du « Pass Class de mer » proposé par le Conseil régional.

Toutefois, concernant la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral et du Contrat pour l'action publique en Bretagne, le CESER aurait souhaité avoir davantage d'éléments sur les actions envisagées et leur traduction budgétaire. Il regrette notamment que certains engagements du Contrat pour l'action publique ne soient pas réellement abordés dans ce document (par exemple, la co-animation des débats publics en matière d'EMR).

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2020, le programme 209 comprend dans le budget primitif 61,9 M€ d'autorisations de programme et d'engagement. Les autorisations de programme concernent pour l'essentiel :

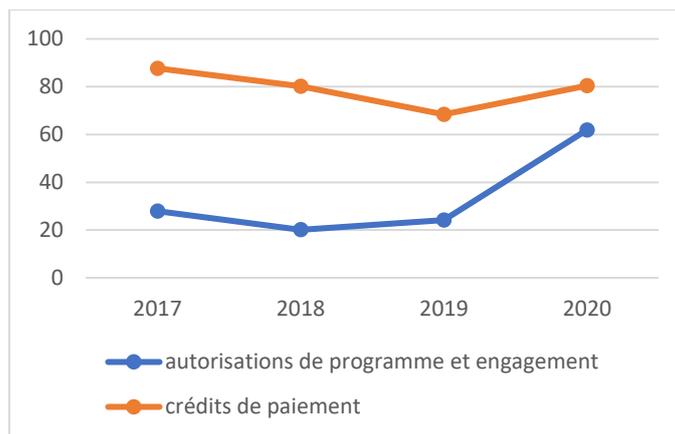
- la modernisation des concessions des ports régionaux (30,4 M€) : nouveaux contrats de concession à Lorient et Saint-Malo, réparation navale à Brest, 4^{ème} quai à Saint-Brieuc....
- l'entretien du patrimoine portuaire régional (14 M€) : opérations de maintenance récurrentes, dragages d'entretien à Lorient, pont mobile de Saint-Malo...
- la modernisation des infrastructures (12,5 M€) : terminal du Naye à Saint-Malo...(auxquels il faut rajouter 0,7 million pour le port de Brest).

Le programme 209 comprend également 80,4 M€ de crédits de paiement mais le détail de la répartition de ces crédits n'est pas précisé.

Le Conseil régional souligne également dans ce programme sa participation aux engagements de la Breizh COP en ce qui concerne le port de Brest (terminal EMR), le terminal ferry de Saint-Malo (mobilités décarbonées, trémies aspirantes), le port de Lorient (rénovation énergétique et panneaux photovoltaïques).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour pouvoir resituer l'évolution des financements du Conseil régional à destination des ports, le CESER a dû reprendre les montants des autorisations de programme et de crédits de paiement des 4 derniers budgets. Ils sont retracés dans le graphique ci-dessous.



Pour 2020, les autorisations de programme et d'engagement augmentent de 156 % et les crédits de paiement de 17,5 %. Le Conseil régional ne fournit malheureusement pas de détail sur la composition des dépenses budgétées ni d'explication au sujet de ces évolutions.

Au-delà d'une satisfaction sur un montant global d'investissements en faveur du domaine portuaire, il est donc très difficile pour le CESER d'apporter une appréciation sur des dépenses non détaillées et aux évolutions non expliquées. Le CESER regrette ainsi que les demandes qu'il a formulées lors des avis sur les deux budgets précédents (2018 et 2019) n'aient pas été prises en compte. Elles portaient sur :

- la répartition par sous-programme des crédits de paiement ;
- la présentation d'une vision d'ensemble et sur plusieurs années des dépenses effectuées dans les différents ports bretons.

L'absence de ces éléments pour le budget 2020 rend donc très difficile l'appréciation du CESER sur un programme pourtant stratégique pour l'économie maritime bretonne.

En cohérence avec son rapport de mai 2017 « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* » et ses avis sur les budgets primitifs 2018 et 2019, le CESER souligne à nouveau la nécessité d'élaborer une stratégie régionale concertée sur les ports bretons. Celle-ci est indispensable pour parvenir à une lisibilité pluriannuelle des investissements portuaires et créer une offre globale portuaire cohérente à l'échelle régionale. Comme souligné l'an dernier, cette élaboration n'est pas aisée car les profils des différents ports bretons ont de nombreux points communs et les choix seront difficiles. Mais elle est toutefois indispensable et le CESER est disposé à y contribuer dans la mesure de ses moyens.

Enfin, le CESER note avec intérêt l'intégration de la Breizh COP dans ce programme 209. En lien avec sa mise en œuvre, le Conseil régional prévoit de « réorienter la stratégie portuaire » ; le CESER encourage cette recherche de cohérence, d'autant qu'il a déjà souligné certaines contradictions dans la déclinaison de ce projet régional : la région peut-elle être à la fois leader du bien-manger et grande région portuaire ? Les modalités de développement du trafic maritime annoncées sont-elles compatibles avec les orientations en faveur de la transition énergétique et écologique ?

De manière plus opérationnelle, le CESER souhaiterait en savoir plus sur la nature du projet relatif aux « mobilités décarbonées » prévues dans le cadre de la modernisation du terminal ferry de Saint-Malo, car cet aspect ne figurait pas dans le bordereau initial prévoyant ces travaux.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la communication par le Conseil régional d'une vision d'ensemble des investissements réalisés dans les différents ports bretons au cours des 5 voire 10 dernières années ;

- les conséquences du Brexit sur les ports bretons ;
- le lancement de l'élaboration d'une stratégie portuaire régionale concertée ;
- les avancées de l'inscription des ports bretons dans les corridors de transport européens.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 301 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du CPRDFOP, et l'animation d'IDEO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Le budget présenté en termes d'autorisation de programme et d'engagement est en baisse par rapport au budget primitif 2019.

Les orientations sur 2020 visent :

- La poursuite de la démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale avec :
 - la transformation effective du SPRO-EP en IDEO, accompagnée d'actions qui vont se centrer particulièrement sur le déploiement d'espaces IDEO ;
 - l'élaboration dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les autorités académiques d'une offre de ressources d'informations pour les publics scolaires, apprentis et étudiants ;
 - une intensification des travaux d'observation des parcours des jeunes en situation de décrochage.
- La mise en œuvre d'une démarche prospective emploi-compétences dont le cadre est posé par le CPRDFOP avec :
 - le lancement d'un outil web de diagnostic emploi-compétences à l'échelle régionale et territoriale pour répondre aux besoins en emplois de l'économie régionale, de ses filières et de ses territoires ;
 - la poursuite de la mise en œuvre, débutée en 2019, des contrats d'objectifs « nouvelle génération » afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences pour préparer les métiers de demain et accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage les grandes orientations définies par le Conseil régional, orientations qui pour nombre d'entre elles répondent aux enjeux posés par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Alors que l'évaluation de ce dernier entre dans sa phase opérationnelle et nécessite donc un financement partagé avec l'Etat pour le prestataire qui sera retenu, le CESER s'interroge quant aux éléments budgétaires prévus à cet effet.

Concernant l'évolution du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP), le CESER salue les actions de déploiement d'espaces IDEO, des espaces qui, via une offre de service décentralisée et « hors les murs », vont permettre d'assurer un accueil et une information de premier niveau sur les questions d'emploi, d'orientation, de formation et d'évolution professionnelle. Le CESER souhaite que cette nouvelle offre décentralisée réponde au mieux au besoin de conseils des différents publics et note positivement qu'une campagne de communication grand public ayant vocation à faire connaître cette nouvelle offre de service et la plateforme web régionale IDEO est prévue.

Cette plateforme est l'une des actions prioritaires ciblées dans ce budget. Le CESER, qui s'était inquiété au sujet de la première version de la plateforme Cléor, souhaite que les outils existants et qui ont fait leurs preuves soient également pris en compte dans cette nouvelle plateforme. Il souligne l'intérêt de réponses communes de la Région, du Rectorat, des Universités et des Ecoles au service d'une orientation réussie tout au long de la vie. Il souhaite qu'il puisse y avoir des entrées adaptées aux différents publics et à leurs besoins et qu'un lien approfondi puisse être fait avec l'Espace numérique de travail (ENT) Toutatice auquel les scolaires et leurs parents se connectent.

Le CESER s'inquiète du devenir des Centres d'information et d'orientation (CIO) et rappelle que, si un premier accueil et une information dématérialisée sont utiles, l'accompagnement personnalisé des projets est indispensable.

Il aurait aimé connaître les moyens transférés par l'Etat et les ambitions du Conseil régional pour produire et diffuser des informations sur les formations et les métiers pour les jeunes, leurs familles et les équipes pédagogiques. Il regrette par ailleurs de ne pas avoir été sollicité pour avis sur la convention entre l'Etat et le Conseil régional relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis. Au regard de l'importance de la mission du Conseil régional en matière d'information sur les métiers et les formations, le CESER souhaite être informé régulièrement au sujet de la mise en œuvre effective de cette convention. Dans ce même cadre, au regard de la perte de compétence du Conseil régional en matière d'apprentissage et du nouveau périmètre de la carte des formations professionnelles initiales (qui sera limitée désormais aux formations sous statut scolaire), le CESER s'interroge sur les modalités selon lesquelles le Conseil régional disposera des informations nécessaires à sa mission d'information.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de poursuivre le travail d'observation des jeunes en situation de décrochage. Il souhaite que le travail important déjà engagé en la matière soit complété par l'observation et le suivi dans le temps des parcours de ces jeunes après leur prise en charge par la plateforme de soutien et d'appui au décrochage. Il souhaiterait également qu'une réflexion soit engagée avec les branches professionnelles sur le suivi des jeunes en situation de décrochage après un contrat d'apprentissage. Le CESER partage l'intérêt d'une journée d'initiatives territoriales (JIT) sur la persévérance scolaire et attend qu'une telle initiative, en complément de la démarche d'observation, permette un meilleur repérage et accompagnement des jeunes en situation de décrochage (un enjeu également posé dans le PRIC).

Au titre de l'axe « gouvernance du CPRDFOP », le CESER note avec satisfaction que la programmation des contrats d'objectifs de nouvelle génération avec les branches professionnelles paritaires, initiée en 2019, va se poursuivre sur 2020. Des contrats qui doivent participer à la prospective emplois-compétences tout en répondant aux ambitions de la Breizh COP en matière de transitions environnementale, climatique et énergétique. S'agissant de ces contrats, le CESER regrette de ne pas avoir été sollicité pour avis sur le cadre de référence et de ne pas avoir connaissance de leur teneur alors même qu'il a suggéré, lors de l'examen du budget primitif 2019, qu'un certain nombre d'axes prioritaires puissent y être intégrés. Il demande donc à être destinataire desdits contrats et renvoie aux préconisations qu'il a émises dans son examen du BP 2019. Il regrette également que dans les priorités retenues concernant ces contrats d'objectifs, on ne retrouve pas le secteur sanitaire et social. Enfin, le CESER s'interroge sur

le fait qu'il n'est pas indiqué que ces contrats seront mobilisés pour sensibiliser et accompagner les TPE et PME aux enjeux de la transition numérique responsable et à leur impact sur les compétences et les organisations, ainsi qu'il est préconisé par le Conseil régional dans la feuille de route numérique « *S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton* ».

Le CESER appuie la décision de lancer, avec l'appui du GREF, un outil web de diagnostic emploi-compétences en lien avec les travaux du chantier 1 du CPRDFOP et l'enjeu du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) de permettre aux Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) de disposer de données indispensables à leur bon fonctionnement. Il suggère que les CTEF alimentent aussi cet outil par les conclusions de leurs études en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la déclinaison de la convention Etat-Région relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis ;
- la mise en œuvre de la nouvelle offre de service décentralisée via le déploiement d'espaces IDEO ;
- les actions liées à la démarche prospective emploi-compétences.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers le programme 302, le Conseil régional se mobilise dans le domaine de l'éducation, de la citoyenneté et de l'ouverture des jeunes au monde. Ce programme comprend trois grands objectifs :

- encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens ;
- développer la mobilité internationale des apprenants ;
- promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose une autorisation d'engagement de 7,475 M€ et un crédit de paiement de 7,275 M€ pour le fonctionnement, ainsi qu'une autorisation de programme et un crédit de paiement de 0,1 M€ pour l'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate une augmentation du budget alloué à ce programme par rapport à 2019. S'il se réjouit de cette progression, il note toutefois que les montants n'atteignent pas ceux de 2018, qui étaient déjà en baisse par rapport à ceux de 2017. Le CESER souhaite obtenir des explications pour comprendre ces variations.

Il prend note du fait que l'action « Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées », qui comprend le dispositif Karta et le Conseil régional des jeunes (CRJ), est une de celles qui voit son enveloppe augmenter, en passant de 2,11 M€ en 2019 à 2,37 M€ en 2020.

Le CESER note la fin de mandat des élu.e.s du CRJ 2018/2020 pour mai 2020 et se réjouit de la parution de leurs travaux, dont le contenu pourra nourrir ses réflexions.

Le CESER salue particulièrement, dans le cadre du dispositif *Karta*, la mobilisation du Conseil régional sur la thématique de la prévention par les pairs, outil particulièrement intéressant sur les questions de santé. Il suggère que soit examinée la possibilité d'intégrer dans ce dispositif *Karta* un volet relatif à la formation des jeunes à l'usage citoyen et responsable du numérique (et des réseaux sociaux).

Le CESER note avec intérêt la poursuite de la démarche *Qualycée* en direction des lycées professionnels, notamment l'accompagnement de quelques établissements sur la question de l'énergie, suite à l'adoption du plan régional Energie.

La politique de développement de la mobilité internationale des apprenant.e.s est celle qui enregistre les plus grandes variations de budget, en comparaison avec 2019. Elle passe en effet de 1,06 M€ à 1,475 M€, avec une forte augmentation du budget de l'action « Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international » (+ 850 000 €) mais des baisses pour les actions « Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la région » (-215 000 €) et « Informer les jeunes breton.ne.s » (-225 000 €). Le CESER souhaite avoir connaissance des raisons qui ont entraîné cette nouvelle répartition.

Il remercie les services du Conseil régional pour la délivrance d'informations relatives à la programmation européenne des fonds Erasmus+ : échéance imminente de la séquence 2014-2020 et très probable doublement des crédits pour la séquence 2021-2027. Il note avec satisfaction, d'une part le maintien de l'engagement fort du Conseil régional dans le COREMOB et, d'autre part, la mise en œuvre imminente d'un consortium B-MOUVE dédié aux lycées ayant des formations BTS.

Le budget prévu pour « *Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles* » en 2020 est identique à celui de 2019. Au sujet de la mise à disposition de ressources pédagogiques, le CESER apprécie que le Conseil régional apporte des éléments sur la grande variété des choix opérés dans les lycées et maintienne en 2020 le même montant par élève qu'en 2019.

Au sujet de la mise à disposition des ressources pédagogiques, le Conseil régional a donné des éléments sur la réalité des choix très variés opérés dans les lycées et il maintient le niveau de l'aide attribuée par élève. Ce constat ne doit pas pour autant conduire à un calibrage à minima de l'aide à l'accès aux ressources pédagogiques car les besoins et les coûts sont importants pour les élèves et leurs familles.

Dans ses avis, le CESER a régulièrement soutenu les orientations vers la gratuite portée par la Région.

Il encourage celle-ci à faire évoluer le Pass Ressources pédagogiques (PRP) actuel vers un dispositif ambitieux, pérenne, lisible pour les familles et co-construit avec les équipes pédagogiques dans les établissements.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Florence PRIGENT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, qui regroupe l'ensemble des actions et obligations de la Région pour le bâti des lycées, a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins de l'ensemble des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du

patrimoine immobilier notamment en matière de réduction de l’empreinte énergétique des lycées dans le cadre du *Plan Energie* récemment mis en œuvre.

Le budget primitif 2020 s’inscrit dans le cadre du *Plan d’action 2019-2020* déclinant le *Schéma directeur immobilier* (SDI) actualisé, présenté à la session de décembre 2018. Outre la poursuite des chantiers de mise en sécurité et d’accessibilité des établissements, le Plan d’action doit assurer notamment la restructuration globale de 20 établissements ainsi que la création de deux nouveaux lycées, à Liffré pour la rentrée 2020 et à Ploërmel pour la rentrée 2022.

L’autorisation de programme abondée de 182 M€ et le crédit de paiement d’investissement de 148 M€ pour 2020 témoignent d’un changement de dimensionnement du *Plan pluriannuel d’Investissement* pour les lycées publics bretons ; la Région a annoncé son intention de porter celui-ci à 1 Md€ sur la période 2017-2026.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un abondement de 182 M€ de l’autorisation de programme et un crédit de paiement d’investissement de 148 M€ le *Plan d’action 2019-2020* passe à une vitesse supérieure. Dans ses avis de décembre 2018 sur le *Schéma directeur immobilier* comme pour le budget 2019, le CESER avait encouragé le Conseil régional à ne pas faiblir dans le niveau d’investissement pour 2020 et 2021. Il se félicite donc d’avoir été entendu.

Le CESER souhaite que la dynamique enclenchée se poursuive : un point d’étape à l’été 2020, dans l’attente d’un bilan du *Plan d’action* actuel et d’une nouvelle programmation, sera utile pour évaluer le niveau des réalisations et des besoins qui demeurent.

Le CESER apprécie les informations données pour l’ouverture du futur lycée S. Veil à Liffré ; une information sur l’état d’avancement et la programmation des opérations pour le futur lycée de Ploërmel dont l’ouverture est annoncée pour 2022, aurait aussi été bienvenue. Le CESER sera également intéressé de suivre l’état de la réflexion sur les formations et les spécialités de première pour ce futur lycée.

Le document général pour le budget fait référence à l’étude prospective de l’INSEE sur la démographie lycéenne en Bretagne pour les vingt prochaines années qui a été livrée en octobre 2019. Le CESER est tout particulièrement intéressé par cette étude et encourage le Conseil régional à faire connaître l’analyse qu’il en tire pour ses orientations futures. En particulier s’agissant des petits établissements, le CESER souhaiterait connaître l’état des lieux des situations et quelle est l’anticipation du Conseil régional et des autorités académiques quant à leur devenir.

Par ailleurs, concernant les lycées hébergeant des GRETA et pouvant faire l’objet de programmes sur le bâti, le CESER aimerait savoir si les opérations ont un impact sur les locaux dédiés aux formations des GRETA – locaux qui sont pour un certain nombre peu adaptés ou dans un état assez dégradé.

Le CESER apprécie le point d’information qui est proposé concernant la mise en œuvre du *Plan Energie* dont il soutient le développement et les orientations. En revanche le document proposé cette année ne permet pas d’apprécier le niveau des réalisations en matière d’accessibilité des établissements. Le *Plan d’Action 2019-2020* prévoyait un nombre d’actions important pour une dizaine de livraisons ; où en est-on ?

Concernant le « *Lycée de demain* », le CESER a déjà souligné son intérêt pour ce dossier mais le peu d’informations données jusqu’ici. La commission a-t-elle été réunie ? Le CESER pourrait-il y être représenté comme c’est le cas pour certaines instances académiques ?

Le CESER rappelle enfin son souhait d’un *Schéma directeur du numérique des lycées* donnant une vision de l’ensemble de la « chaîne du numérique » dans les établissements (accès au haut débit, adaptation des réseaux internes, niveau d’équipements, maintenance, outils numériques mobilisés par les usagers, usages...) et se félicite

que la feuille de route sur le numérique présentée par le Conseil régional en donne la perspective. Un tel schéma apparaît pertinent pour penser en cohérence la politique de soutien de la Région au développement des usages des ressources numériques en classe et une évolution possible du dispositif d'aide aux familles pour l'accès aux ressources pédagogiques.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. Le Conseil régional poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note du fait que le Conseil régional répond favorablement aux demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux des lycées relevant du réseau du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), et ceci conformément aux protocoles signés avec le CAEC et l'enseignement agricole privé pour les périodes 2017/2021 et 2018/2021.

En conséquence, le CESER enregistre l'ouverture d'une autorisation de programme de 18 220 000 € ainsi qu'une autorisation d'engagement de 220 000 € au titre de l'exercice 2020.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à l'accueil, à la restauration, à l'hébergement et à l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux et des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

En 2020, le Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 7,98 M€ répartis comme suit :

- modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules : 1,6 M€ ;
- acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration : 2 M€ ;
- adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations et acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations : 4,3 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation de programme de 7,98 M€, le budget du programme 306 demeure au même niveau que celui des quatre dernières années alors que se poursuit (pour s'achever au 1^{er} semestre) l'opération pluriannuelle de déploiement de la méthode de lavage par pré-imprégnation pour l'entretien des locaux (0,8 M€ consacrés à ce titre en 2019), et que l'année 2020 sera marquée par l'ouverture du nouveau lycée de Liffré en sus d'autres opérations importantes de financement de mobiliers et de matériels.

Le CESER observe que les crédits de ce programme sont consommés chaque année à près de 100 %, et peut donc juger en conséquence que la mobilisation d'une part importante de l'autorisation de programme (2 M€) pour les opérations de financement de mobiliers et de matériels pèsera inmanquablement sur les financements dédiés aux autres actions du programme.

Du reste, comme souligné par le CESER en 2019, s'agissant des dépenses en équipements pédagogiques, le niveau prévu est légèrement inférieur aux réalisations affichées dans le RAP 2017 (4,5 M€). On reste en tout cas loin du niveau des dépenses réalisées avant 2016.

Enfin, il aimerait avoir des informations concernant l'articulation de ce programme 306 avec les différents plans d'investissement ou schémas notamment en matière de prise en compte globale du développement des équipements informatiques et réseaux au sein des établissements.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet de participer au financement des équipements des lycées privés sous contrat avec l'Etat en respectant les protocoles de partenariat établis pour la période 2017-2021. Les bénéficiaires sont les lycées relevant du Comité académique de l'enseignement catholique (pour 3,1 M€ par an), les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (pour 650 000 euros par an) et le solde pour financer les demandes d'équipement des Maisons familiales rurales et de l'école Diwan.

Il est à noter que les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés en matière d'équipements pédagogiques et que l'ouverture d'une nouvelle formation prévue par la carte des formations permet un financement intégral des nouveaux équipements utiles à cette ouverture.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme l'an passé, le CESER prend acte de la poursuite de l'accord pluriannuel de partenariat entre la Région et les établissements privés sous contrat. Il aurait souhaité voir apparaître la façon dont les différents réseaux d'enseignement envisagent de s'inscrire dans les référentiels de la Région en matière de développement durable et notamment de démarche du « bien manger ». Enfin, le CESER aimerait connaître le type de partenariat existant entre la Région et les Maisons familiales rurales et s'il est de même nature que celui conclu avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme poursuit le déploiement des usages pédagogiques du numérique dans les établissements scolaires, en coopération avec l'Académie de Rennes. Il s'articule autour des axes suivants :

- conforter la place de l'Espace numérique de travail Tout@tice dans l'usage de la ressource numérique ;
- faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades ;
- poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées ;
- développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements ;
- poursuivre l'offre de raccordement « haut débit garanti » au bénéfice des établissements.

Pour ce programme, l'autorisation de programme est de 5,89 M€ et l'autorisation d'engagement de 1,95 M€, en légère augmentation par rapport à celle de 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve l'engagement du Conseil régional dans la poursuite du déploiement de l'ENT Tout@tice. Il souligne les efforts d'accompagnement de la transition numérique dans l'usage des outils numériques, et note également la belle complémentarité entre les rôles du Rectorat d'académie et du Conseil régional.

Il note qu'une part conséquente du budget est consacrée au renouvellement des matériels informatiques (matériels récents avec connectivité sans fil). La priorité est donnée, d'une part, à la mutualisation (en moyenne un ordinateur pour trois lycéens) et, d'autre part, à l'optimisation de la durée de vie d'utilisation. Le CESER apprécie les procédures des marchés publics, mises en place par le Conseil régional, qui intègrent les critères et les labels environnementaux.

Le CESER insiste également sur la nécessité de penser à l'accompagnement des publics qui n'auraient pas accès, en dehors de l'enceinte du lycée, aux ressources numériques.

Il prend bonne note que 99 lycées publics ont souscrit à l'offre de raccordement de la Région qui leur garantit 30 Mo minimum et 100 Mo pour ceux dont les serveurs sont mutualisés. Il souhaite disposer de plus amples informations quant à l'adaptation nécessaire des infrastructures réseaux, en lien avec le choix de développer une couverture Wifi adaptée aux besoins des programmes et des salles de formation.

La qualité de l'environnement et des équipements devrait accompagner la refonte des filières et des programmes qui s'appuient sur le numérique. Le CESER insiste sur la nécessité d'associer les usagers et en particulier les enseignants et les agents, en lien avec le Rectorat, à la réflexion sur les usages et le développement des outils et des ressources numériques.

Il se demande comment l'organisation de la maintenance va évoluer en fonction de l'évolution des équipements mis en place (développement des matériels dits « nomades »).

S'agissant de la maintenance, le CESER insiste sur l'importance d'une réactivité forte pour permettre un fonctionnement normal dans les établissements. Le dispositif organisé en trois niveaux d'intervention technique devrait être robuste. Le CESER s'interroge toutefois sur les conséquences pour les agents des lycées de la prise en charge de la montée en puissance de cette activité.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 309 comprend trois grands objectifs : mettre en place une démarche globale de progrès, apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement et favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER rappelle sa position sur ce programme les deux dernières années : il se félicite de l'ambition du Conseil régional pour favoriser la réussite scolaire des lycéens, particulièrement sur la mise en place d'une initiative rassemblant l'ensemble de la communauté éducative à travers la « démarche globale de progrès ». Il constate qu'il y a une légère augmentation des autorisations d'engagement et crédits de paiement, et donc que les moyens alloués à la concrétisation des objectifs poursuivis sont légèrement améliorés. Il encourage le Conseil régional à poursuivre cette dynamique.

Le CESER remarque la poursuite du déploiement de la logique de « dialogue de gestion » entre la Région et les établissements. Il souligne que ce dialogue doit s'inscrire dans la dynamique entamée, c'est-à-dire être un réel échange pour construire ensemble. Le cadre novateur de ce dialogue de gestion doit permettre de mieux répondre aux attentes des établissements. Il souligne de plus qu'une analyse fine, par établissement, serait utile pour ne pas pénaliser ceux qui peuvent connaître des difficultés, et qu'il convient donc de soutenir.

Le CESER approuve les engagements forts du Conseil régional en faveur d'une transition écologique responsable et raisonnée qui comprend un chantier « bien manger ». L'objectif d'amélioration de l'alimentation des lycéens, impliquant l'ensemble de la communauté éducative, est un élément important sur les plans, tant sanitaire que social et environnemental. Le CESER attend avec impatience les résultats de l'expérimentation qui sera faite dans une quinzaine de lycées et doit permettre, à terme, une généralisation à tous les lycées de Bretagne. En attendant il souhaite, d'une part, que la nature et les éléments de la charte qualité restauration diffusée en 2019 et le suivi spécifique pour les 15 établissements pilotes soient précisés et, d'autre part, que tous les lycées puissent bénéficier d'un accompagnement par des techniciens conseil-restauration ainsi qu'il est prévu.

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur les modalités d'accompagnement de la mise en œuvre de la Charte restauration.

Concernant le volet hygiène et propreté des locaux, le CESER s'interroge sur la répartition des agents entre établissements et la réponse aux nouveaux enjeux énoncés au regard d'un nombre constant de postes alloués alors que le futur lycée de Liffré ouvrira à la rentrée prochaine.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre du dialogue de gestion ;
- l'expérimentation du chantier « bien manger » ;
- les conséquences de la nouvelle clé de répartition des agents pour l'entretien et la propreté des locaux.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de garantir le fonctionnement courant et couvrir les frais de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat, le Conseil régional accorde des dotations aux établissements privés sous contrat.

Ces lycées bénéficient de plus, dans les mêmes conditions que les lycées publics, d'aides en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Les établissements disposant d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe que le protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et la Région, continue de s'appliquer dans le respect de la loi.

L'autorisation d'engagement s'élève à 39,545 M€ et est conforme aux accords. Elle correspond à une hausse de 1,82 M€ par rapport à 2019.

Le CESER se félicite du soutien apporté pour les équipements sportifs, qui permet aux lycéens de l'enseignement privé d'accéder à un large choix pour la pratique du sport.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et d'Antoine DOSDAT au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La structure du programme 311 n'a pas évolué sur la forme depuis plusieurs années. Les observations portées par le CESER sur le budget primitif 2019 demeurent d'actualité.

Sommairement, ce BP confirme :

- le souhait de rendre de meilleure qualité et plus internationales les recherches menées en Bretagne ;
- la nécessité de parvenir à une structuration territoriale renouvelée de l'ESR après la disparition de l'UBL ;
- l'importance de la composante « numérique », à tous les niveaux ;
- l'enjeu pour la Bretagne de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du CPER.

Deux nouvelles thématiques émergent :

- la consolidation des expertises et compétences dans le domaine spatial ;
- la montée en puissance de la Breizh COP et de la médiation scientifique associée.

Pour mémoire le tableau ci-dessous résume les engagements financiers successifs (en M€) de la Région pour le programme 311.

	AP	AE	CPI	CPF
2020	12,9	12,9	11,6	10,9
2019	12,9	12,9	12,6	10,9
2018	17,0	12,9	16,8	11,3
2017	17,1	14,1	17,2	12,9
2016	18,6	13,3	13,9	12,9
2015	10,4	13,8	14,7	13,3
Moyenne 2015-2019	15,2	13,4	15,0	12, 3

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

De façon globale, le CESER salue la continuité de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. Les capacités de recherche et d'innovation se développent dans le temps long, et la continuité est gage d'ancrage et de de construction de l'attractivité.

Le CESER relève toutefois le niveau historiquement bas des financements accordés au programme 311.

Cette diminution devrait faire l'objet d'une prise en compte étayée dans le processus de révision de la S3. Le CESER rappelle l'importance de soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur ses domaines originaux d'excellence tout en établissant des convergences entre les attentes nées de la Breizh COP d'une part, et la stratégie de l'Etat dans le cadre des CPER 2021–2027 d'autre part (voir l'étude « *Recherche(s) et Innovation en Bretagne* »). Dans cette optique, il est souhaitable que les attendus des programmes 201, 202 et 311 soient pleinement convergents.

Le CESER confirme que les recommandations formulées en 2019 demeurent toutes d'actualité :

- faire évoluer la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) dans le but de rendre sa spécialisation mieux ancrée dans les compétences du territoire, et clarifier son pilotage en y associant étroitement les acteurs académiques (universités, écoles, organismes) ;
- attirer les infrastructures de recherche et laboratoires d'excellence ;
- internationaliser le dispositif en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs de l'Union européenne ;
- agir plus activement selon un mode « projet » et des dispositifs de recherche-action ;
- mettre l'accent (notamment dans le cadre des CPER) sur la rénovation des bâtiments et réussir la transition énergétique et écologique (comme préconisé dans l'étude de la Sembreizh).

Si l'intégration de la Breizh COP est nettement visible dans les orientations du Conseil régional, et même réaffirmée maintes fois dans les pages consacrées au programme 311, le CPER apparaît peu présent alors que le premier semestre 2020 sera décisif pour les 6 prochaines années. Rappelons que le CPER est un outil majeur quasi unique, déterminant les investissements en équipement/infrastructures de recherche, lourds et structurants à moyen terme, synonyme d'attractivité. Le CESER souhaite ardemment être informé des points d'étape dans l'élaboration du CPER et réaffirme se demande d'être associé à la révision de la S3, notamment via le groupe de travail transversal sur les transitions.

Pour ce qui concerne la consolidation des services numériques à la communauté scientifique et d'enseignement supérieur, le CESER alerte sur les délais de réalisation. En effet ces projets sont en phase de consolidation depuis plusieurs années et une finalisation rapide semble nécessaire pour que leur pertinence soit maintenue.

Enfin le CESER fait sienne la volonté du Conseil régional de « démocratiser » la connaissance, que cela soit par une formation adaptée aux enjeux des transitions, ou par une diffusion au public de la culture scientifique. De ce point de vue une consolidation des différentes initiatives dans ce domaine par les services du Conseil régional serait bienvenue.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'élaboration du CPER, de la S3 et des programmes opérationnels pour les fonds européens.

312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons dans le cadre des nouvelles orientations du Conseil régional en matière d'apprentissage. Ces nouvelles orientations ont été présentées au mois de décembre.

Sur la base de la loi, l'intervention du Conseil régional sera définie suivant trois axes : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires et la qualité des formations. Les modalités précises d'intervention en déclinaison de ces principes seront définies au cours du premier semestre 2020.

En 2020, le Conseil régional poursuivra son soutien aux CFA en matière de travaux et d'équipements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional de poursuivre son accompagnement des CFA en 2020 dans le nouveau cadre législatif qui limite ses obligations d'intervention et met fin aux missions qu'il a assumées durant de nombreuses années.

Le CESER aurait souhaité connaître le montant des enveloppes qui seront prises sur le budget de France compétences et attribuées à la région Bretagne et savoir si le Conseil régional abonderait au-delà de celui-ci pour aider les CFA, en fonctionnement et en investissement.

Le CESER rappelle l'importance des trois axes prédéfinis, proposés par le Conseil régional au mois de décembre (aménagement du territoire, filières prioritaires, qualité des formations). Il aurait souhaité connaître plus en détails les critères et spécificités intégrés à ces axes et qui orienteront la distribution des subventions que le Conseil régional accordera.

Compte tenu des nouveaux paramètres possibles d'attribution, le CESER se demande si d'autres champs tels que la typologie des établissements (publics, privés, associatifs...) ou bien le financement de « projets » ciblés et précis pourraient faire l'objet de critères de financement.

Concernant le volet construction rénovation, le CESER salut le fort niveau d'engagement du Conseil régional au cours de l'exercice 2019. Il souhaiterait connaître à ce sujet le niveau de financement des opérations engagées au titre de 2019 et faisant l'objet d'une poursuite en 2020, ainsi que le montant restant à engager et disponible au titre de cette nouvelle année. Il rappelle, comme précisé dans ses précédents avis, qu'il aurait apprécié avoir lecture des principaux projets structurants faisant l'objet de ces financements.

Le CESER sera particulièrement attentif, au cours des prochains mois, à l'orientation de ces budgets et au travail d'arbitrage qui sera fait.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition d'Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprenti.e.s inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeurs.euses qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2020, le Conseil régional poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- en assurant le versement des aides individuelles aux apprenti.e.s qui n'ont pu bénéficier de l'attribution de celles-ci avant la fin de l'année 2019, qui marque la fin de la compétence régionale en la matière ;
- en assurant le versement des primes aux employeurs.euses sur les contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire en grande partie aux Régions leur compétence dans le domaine de l'apprentissage. 2020 constituera la dernière année au cours de laquelle le Conseil régional octroiera les aides individuelles aux apprenti.e.s et les primes aux employeurs.

Le CESER se félicite de l'engagement tenu par le Conseil régional permettant d'éviter au maximum une forme d'« année blanche » pour les jeunes dont les contrats seraient à cheval sur la réforme du système de financement de l'apprentissage et notamment pour celles et ceux qui ne se seraient pas vu attribuer les aides fin 2019.

Le même engagement sera tenu vis-à-vis des entreprises concernant les primes versées pour les contrats d'apprentissage conclus avant 2019 et qui se termineront pour leur majeure partie à l'été 2020. Ici aussi le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'accompagner la transition vers le nouveau système.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition d'Antoine PIERCHON et Marylène SIMON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les projets de budget des instituts et écoles de formation aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2020 par le biais des dotations :

- le périmètre de l'offre de formation augmente, notamment avec le renforcement des formations infra-bac au titre du PACTE sur les métiers d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture ;
- les recettes liées aux concours d'entrée, de sélection vont baisser en 2020 : après la formation en soins infirmiers en 2019, ce sont en effet les formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture pour lesquels les concours sont supprimés à compter de septembre 2020. De même, les recettes de taxe d'apprentissage vont diminuer du fait de la réforme. S'agissant des formations en travail social, 2020 permettra de mesurer en année pleine les impacts liés à la réingénierie des diplômes et à l'universitarisation des formations.

Pour ces formations également, la mise en œuvre de la sélection des candidats post bac par la voie de Parcoursup impacte durablement les établissements de formation et leur modèle économique.

Le sujet de l'universitarisation des formations paramédicales et de sages-femmes et des formations en travail social va faire évoluer l'environnement de ces formations et les attentes des étudiants. Le partenariat avec l'université se situe à plusieurs niveaux, il emporte des enjeux de gouvernance et de régulation de l'offre de formation. Identifiées dans le Schéma des formations sanitaires et sociales, ces évolutions doivent être accompagnées dans le respect des compétences des acteurs concernés et avec pour objectif de répondre aux besoins de la population bretonne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En 2019, le Conseil régional prévoyait la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales et la redéfinition de la carte des formations dans le cadre des procédures d'agrément prévues alors. Le CESER aurait souhaité avoir des informations sur le résultat de ces travaux qui se finalisent actuellement dans le cadre des entretiens contradictoires annuels, ceci afin de mieux mesurer les enjeux financiers actuels. A défaut il prend note que l'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2020 alors que ses recettes sont en diminution.

Le CESER se félicite de l'augmentation du périmètre de l'offre de formation avec le renforcement des formations infra-bac au titre du PACTE sur les métiers d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture. Et il apprécie le développement du maillage territorial de l'offre de formation au vu des besoins d'emplois sur les territoires et de la mobilité des apprenants.

Le CESER prend note de la baisse des recettes liées au concours d'entrée, de sélection, puisqu'après la suppression des concours d'entrée en formation en soins infirmiers en 2019, ce sont d'autres concours qui sont supprimés à compter de septembre 2020 (pour les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture). Il prend note aussi de la baisse des recettes de taxe d'apprentissage du fait de la réforme de l'apprentissage.

Il présuppose par ailleurs que l'accès aux formations supérieures en travail social via Parcoursup aura un impact financier sur le modèle économique des établissements de formation et donc leurs besoins de financement.

Au vu de ces éléments, le CESER se félicite de l'augmentation budgétaire prévue cette année en fonctionnement. Il comprend que le déroulement de l'année complète en 2020 rendra possible une analyse plus fine de l'ensemble des impacts budgétaires, mais aurait souhaité cependant avoir davantage de précisions sur la stratégie du Conseil régional quant à la réponse apportée face à ces nouvelles contraintes.

Le CESER déplore que celles-ci pèsent fortement sur les financements régionaux, sans contrepartie financière de l'Etat.

Par ailleurs le CESER apprécie que la gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social se poursuive dans le cadre du CREFOP et plus particulièrement de sa commission déléguée aux formations sanitaires

et sociales instituée en juin 2018. Il se félicite que l'une des priorités de travail pour 2020 porte sur la thématique de l'aide à domicile. Il partage l'idée selon laquelle ce sujet, porté par de multiples acteurs, devra être au cœur du projet de loi autonomie envisagé par le Gouvernement. Il apprécie que le Conseil régional s'engage à animer un groupe de travail à l'échelle régionale et renforce son offre de formation initiale et continue.

Le CESER prend note de la relative stabilité du nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales, et de l'augmentation du nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région.

S'agissant de la fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes, il prend note de l'évolution du dispositif en 2020 avec la possibilité pour les étudiants de signer un contrat de fidélisation à leur entrée en 3^{ème} année de formation, et non plus seulement en 1^{ère} année. Le CESER apprécie que 182 contrats aient été signés depuis 2013 et que 98 soient en cours d'exécution.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Franck PELLERIN et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget de ce programme est destiné à favoriser l'accès individuel des demandeurs d'emploi à des formations qualifiantes labellisées du programme « Qualif-emploi », participer au financement de projets individuels de formations longues, favoriser l'accès à la VAE. Il servira également dans des conditions à définir à compléter le financement de la formation d'actifs de TPE (chef.fe.s d'entreprises ou salarié.e.s).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme 315 propose cette année d'adapter les aides individuelles de la Région pour faciliter l'accès à la formation en favorisant la complémentarité entre le Compte personnel de formation (CPF) et ces aides (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE). La complémentarité des dispositifs financiers est un enjeu majeur et une question récurrente des politiques publiques et il y a tout intérêt à faciliter effectivement cette complémentarité. Le CESER s'inquiète donc des difficultés techniques afférentes à cet abondement des CPF par le Conseil régional, du fait des nouvelles modalités d'utilisation du CPF. Il espère que ces difficultés ne nuiront pas à l'accès de tous les demandeurs d'emploi aux formations qualifiantes en 2020.

Le renforcement de l'accompagnement à l'accès au dispositif PREPA des publics visés par le PRIC (bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, familles monoparentales) répond à une politique volontariste en faveur des publics particulièrement fragiles et il faut encourager cette initiative. Conforter l'accompagnement vers l'insertion professionnelle par les organismes de formation, en lien avec les structures d'accompagnement, est un enjeu majeur. Pour satisfaire à cet enjeu, le CESER propose que la démarche soit complétée par des critères d'évaluation et des indicateurs notamment qualitatifs précis qui permettront de vérifier l'engagement de l'organisme de formation en ce sens.

S'agissant de l'accompagnement des publics prioritaires du PRIC, le CESER souhaiterait savoir s'il comprendra une détection des personnes en situation d'illettrisme et un accompagnement vers les structures de formation adaptées. Il souhaiterait que le nombre de personnes accompagnées et le type d'accompagnement fassent l'objet d'un bilan permettant aussi de mesurer les retombées de cet accompagnement sur le parcours des personnes.

Le CESER suivra attentivement les bilans des actions du Conseil régional pour les publics prioritaires, éloignés de l'emploi ou de faible qualification reconnue, et espère que le nombre de personnes peu ou pas qualifiées ayant accès à la formation qualifiante grâce à ce dispositif seront plus nombreuses en 2020 qu'en 2019 (18 % des bénéficiaires d'un QUALIF Emploi).

Les mentions relatives à l'action « contribuer à la formation des actifs » évoquent une recherche de complémentarités avec les autres politiques publiques du Conseil régional, ce que le CESER soutient. Elles sont néanmoins trop peu précises dans leur contenu pour lui permettre d'apprécier réellement les orientations de ce volet du programme 315.

Au sujet des actions de formation ciblant près de 13 000 personnes dans les TPE du secteur de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat – ce qu'il ne peut que soutenir –, le CESER souhaiterait avoir des précisions et un bilan précis de ce qui a été réalisé à ce titre.

Le CESER suivra particulièrement les informations qui seront échangées avec les Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) des territoires concernés pour enrichir la vision emploi-compétences.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Anne LE MENN et M'Hamed DRISSI
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'action conduite en 2020 visera plus spécifiquement à déployer une approche « compétences » afin de répondre aux besoins en emploi de l'économie régionale et des territoires. Le CPRDFOP insiste sur la nécessité de construire des outils de diagnostic cohérents, permettant une nécessaire montée en compétences sur les métiers émergents.

A travers ce programme, le Conseil régional organise une offre de formation destinée à permettre aux personnes un retour à l'emploi. Une attention particulière est portée aux personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi. Depuis 2019, le Conseil régional propose au titre de ce programme les dispositifs PREPA et QUALIF. Cette année, il envisage de consolider l'offre PREPA, de déployer une nouvelle offre PREPA Clés (qui remplacera Compétences clés), de proposer 600 parcours de formation à des personnes sous-main de justice, de renforcer l'offre QUALIF emploi, de développer la qualité et d'innover en formation

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se réjouit que le Conseil régional s'engage pour la formation des publics les plus fragilisés et prenne en compte la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, surtout dans un contexte de transformation des métiers, avec la création d'un nouveau parcours spécifique dans l'offre PREPA Clés.

Il se félicite de l'augmentation très sensible des parcours sur les dispositifs PREPA (+ 1000 parcours), PREPA Clés (+ 450) et QUALIF emploi (+ 150 parcours).

Il souhaiterait aussi avoir un éclairage sur le fléchage du PRIC dans le présent programme 316. Sur les 45 M€ annoncés par le Conseil régional pour le PRIC, quel est le montant mobilisé pour l'offre de formation qualifiante ?

Un engagement important est pris par le Conseil régional pour renforcer le lien avec les entreprises par la mise en œuvre de parcours spécifiques, sur les territoires, avec des contenus adaptés et une sortie en emploi, via un emploi pérenne ou un contrat de professionnalisation. Le CESER s'en réjouit et encourage les actions associant l'ensemble des parties prenantes pour des liens durables avec les entreprises. Il souhaiterait qu'il y ait des indicateurs en termes d'emplois durables à la sortie des parcours de formation qualifiants.

S'agissant des innovations pédagogiques, le Conseil régional s'engage à accompagner les acteurs de l'emploi-formation afin de permettre à la fois une sécurisation des parcours et un meilleur niveau de qualification. Le CESER se demande comment cette volonté sera mise en œuvre.

Le CESER s'interroge au sujet du dispositif « QUALIF-emploi à distance » mixant 80 % à distance et 20 % en présentiel, alors que l'accent est mis à travers ce programme sur les publics les plus fragiles. De plus, il semble que si cette modalité d'apprentissage est possible dans certaines filières (tertiaire par exemple), elle est plus difficile pour les formations techniques. Une hybridation plus agile, distantielle-présentielle, devrait être proposée notamment pour la formation en mécanique inscrite à l'appel d'offre « QUALIF-emploi à distance ».

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le nombre de contrats signés à l'issue des parcours de formation qualifiants et leur nature (CDI, CDD, contrat de professionnalisation).

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à proposer une aide financière aux stagiaires d'une formation professionnelle. Cette aide est mensuelle et cumulable avec les aides sociales. Elle varie de 300 euros à 750 euros et peut être complétée par une aide à la restauration de 80 euros par mois en 2019 et de 50 à 100 euros pour les frais de transport.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Lorsqu'un bilan de cette aide versée depuis 2019 sera réalisable, le CESER regardera avec attention si l'objectif qui est de permettre à davantage de personnes de suivre une formation professionnelle est effectivement atteint et si l'aide individuelle apportée suffit à augmenter la participation des publics cibles du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

En attendant, le CESER note avec intérêt que l'accès à l'aide à la formation sera aussi possible pour les formations PREPA Clé de plus de 70 heures. Cela permettra de mieux accompagner les parcours de formation pour les personnes en situation d'illettrisme.

318 – Développer les langues de Bretagne

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional est pensée autour du soutien à la transmission des langues de Bretagne et à leur présence au quotidien. Trois grands objectifs du programme la structurent. Ainsi, l'objectif I est consacré à la transmission de la langue bretonne (soutien à l'enseignement bilingue, participation à l'édition de manuels scolaires, aides individuelles à la formation, aide aux structures), l'objectif II déclinant pour sa part les actions visant à « *Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique* ». L'objectif III « *Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise* » couvre à la fois le champ de la transmission et celui de la présence du gallo dans la société.

Suite à la publication fin 2018 d'une enquête sociolinguistique qui a montré la situation préoccupante de l'état de la langue bretonne et le fort attachement des Bretons à leurs deux langues, une nouvelle politique a été mise en place, pour assurer le développement, la transmission et la place du breton et du gallo dans l'espace public. S'en est suivie en 2019 l'installation de la Conférence territoriale pour la langue bretonne (CLB), et viendra en 2020 celle du Comité langue galloise (CLG) dont l'objectif sera de co-construire un plan de développement pour cette langue bretonne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur le volet « Transmission des langues »

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le programme 318 s'inscrit dans une grande continuité avec l'année précédente, dans les actions affichées comme au niveau budgétaire : si l'on tient compte de la décision modificative n°1 de juin 2019, l'augmentation affichée de +320 k€ en fonctionnement par rapport au budget précédent se ramène finalement à +100 k€.

Poursuivant dans le sens de la présentation budgétaire adoptée pour 2019, le document n'a plus du tout le même degré de précision sur les actions menées que les années antérieures.

Le tableau de répartition de la mission III permet certes de connaître les montants engagés sur les différentes actions du programme mais celui-ci ne donne en revanche plus aucun élément chiffré concernant l'évolution des différents dispositifs d'accompagnement à la formation pour adultes : aucune indication sur les plafonds pour le nombre de bourses Skoazell ou Desk, ni sur les « cibles » pour le nombre de places de stages de 3 ou 6 mois en direction des demandeur.euses d'emploi, ou pour le dispositif Desk/petite enfance. Il faudra donc attendre les indicateurs chiffrés du RAP 2019 pour pouvoir réellement apprécier les évolutions.

L'augmentation de l'autorisation d'engagement se concentre pour l'essentiel sur les actions de formation pour adultes (+230 k€), correspondant à la reconduction de l'opération de 2019 qui avait affecté 50 formations au titre du PRIC à des formations à la langue bretonne. La Région annonce une réflexion prochaine pour une évolution à la hausse de cette enveloppe. Le CESER aurait apprécié avoir un premier retour concernant les effets de cette opération. Il rappelle en tout cas son souhait d'un indicateur de suivi spécifique pour cette action dans le RAP 2019.

Le CESER juge pertinents les axes et objectifs affichés par le Conseil régional en vue des discussions à mener avec l'État en vue du renouvellement de la Convention spécifique. Il souligne néanmoins que, pour la plupart, ils étaient déjà au cœur des conventions antérieures, ce qui pose la question de la valeur des engagements de l'État.

Compte tenu des évolutions des parcours de formation au lycée du fait de la réforme du baccalauréat, la future Convention devrait également faire porter son attention non seulement sur la place de l'option LR mais aussi sur celle du breton bilingue dans les nouvelles spécialités de Première. Actuellement pour toute l'académie un seul lycée public a été autorisé à proposer le breton dans le cadre de la spécialité LLCER (langues, littératures et cultures étrangères et régionales).

En matière de langue galloise, le CESER salue la volonté du Conseil régional de renforcer son soutien aux structures, notamment celles qui offrent des formations et de poursuivre son action au sein du Comité académique des langues régionales. Il aurait souhaité en savoir plus sur cette action, car la sauvegarde du gallo passe aussi par le fait d'actionner le levier de l'enseignement.

Si le budget consacré au gallo augmente en 2020 par rapport au budget 2019 (+ 50 000 €), le CESER regrette que les lignes consacrées à cette langue de Bretagne correspondent à seulement 5,12 % du budget total consacré aux langues bretonnes. Alors que l'enquête sociolinguistique de 2018 a montré que 5 % de la population bretonne parle gallo, soit à peine moins que le pourcentage de population parlant breton (5,5 %) et que les deux langues de Bretagne sont en danger, un traitement inégal apparaît.

Le CESER invite le Conseil régional à rompre le cercle vicieux faisant qu'avec peu de moyens peu de projets sont réalisés et que cette faiblesse entraîne ensuite le maintien d'un budget réduit. Il souhaite que la politique qui va être co-construite en 2020 tienne compte de l'évolution nécessaire des moyens à accorder au gallo, sans que cela se fasse au détriment du breton. C'est une question d'égalité de considération et de traitement des langues et de leurs locuteurs ou futurs locuteurs, et c'est un enjeu pour la sauvegarde et le développement du gallo.

2.2. Sur le volet « Développer la présence des langues »

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

- Breton

Le CESER note une très légère augmentation des crédits d'engagement qui risque de ne pas être à la hauteur des ambitions déclinées dans le programme.

Il se félicite de noter, d'une part que l'un des objectifs du Conseil régional est de conforter et surtout d'amplifier les avancées issues de la négociation Etat-Région de 2015, et d'autre part qu'il sera très attentif à la pleine réalisation du contrat. Le CESER espère que le développement du jalonement routier français-breton sera non seulement acté mais opérationnel dans un temps très court.

Le renforcement du rôle de l'Office public, la nécessité de travailler en concertation avec l'écosystème audiovisuel breton et de repenser le soutien aux ententes de pays, qui sont le bon maillon pour la promotion et la mise en place d'actions en faveur de la langue, paraissent très positifs mais semblent « utopiques » sans une augmentation significative des moyens mis à disposition de ces structures.

- Gallo

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional aux associations ainsi qu'à l'Institut de la langue galloise.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation

Sur proposition de Yannick SAUVEE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à soutenir les actions territoriales (initiées au sein des CTEF), concernant les besoins en formations ponctuels, nouveaux ou innovants ou en diagnostics pour identifier les besoins comme dans le cadre des Gestions prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales (GPECT) ou les actions de sensibilisation des entreprises à l'emploi inclusif. Les actions territoriales QUALIF Emploi, en accompagnant le retour à l'emploi, permettent aussi de répondre aux besoins émergents de recrutement des entreprises.

Ce programme accompagne aussi les Missions locales dans leur repérage et accompagnement des jeunes les plus en difficulté.

Il doit aussi soutenir les actions visant à accompagner les personnes les plus fragiles vers la formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe l'effort maintenu du Conseil régional pour soutenir les Missions locales afin de sécuriser et suivre les parcours des jeunes les plus en difficulté dans les parcours de formation. Il apprécie que des actions soient envisagées par le Conseil régional en faveur de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et des sources d'information. Mais il s'inquiète du financement qui sera alloué par l'Etat pour répondre à l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans.

Le CESER aurait apprécié avoir des exemples d'actions territoriales soutenues et s'attend à trouver dans les prochains RAP des indicateurs relatifs aux bilans des expérimentations qui ont été financées, notamment pour soutenir les actions conduites pour lever les freins à la reprise d'activité : pour la mobilité, la garde d'enfants et les autres types d'actions.

Le CESER suivra particulièrement le recours des territoires (CTEF, EPCI, ...) à l'outil de data visualisation d'informations sur le champ de l'emploi, du marché du travail et de la formation qui sera mis en place par le GREF en 2020 (action annoncée sur le budget du programme 301). Il souhaite que cet outil puisse s'enrichir du bilan des actions engagées dans les territoires.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Brigitte DELAHAIE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) adoptée le 19 novembre 2019 par le Parlement va changer profondément la répartition des compétences entre institutions. Les Communautés de communes pourront décider d'exercer pleinement ou pour partie la compétence transports-mobilités. A défaut, si elles décident de ne pas exercer cette compétence, ce sont les Conseils régionaux qui auront cette obligation. Or la gestion des déplacements est au cœur des défis de la Bretagne de demain : l'équilibre des territoires, les mobilités du quotidien, l'équité sociale et le dérèglement climatique.

Les débats organisés dans le cadre de la Breizh COP, qui se sont tenus au moment de la crise dite « des gilets jaunes », ont confirmé la question des mobilités comme l'un des premiers sujets de préoccupation des habitant-e-s. Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au développement d'offres de mobilités conçues le plus globalement possible et s'affranchissant au besoin des limites géographiques ou institutionnelles. Le Conseil régional souhaite travailler avec toutes les intercommunalités, mais aussi avec les acteurs privés, les branches professionnelles et les usagers, pour construire des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une mutualisation des moyens de production.

Le TER BreizhGo est un engagement structurant pour le territoire avec une nouvelle convention pour 10 ans. La négociation a permis d'améliorer la performance économique avec un coût au train/kilomètre en baisse de près de 6%. Outre la convention TER, l'année 2020 verra la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public pour le réseau BreizhGo en Finistère et en Ille-et-Vilaine tenant compte de l'exigence de la Région pour les services publics du quotidien : desserte, qualité de service, distribution et billettique, exemplarités environnementale et sociale. L'enjeu financier qui dépasse les 50 millions d'euros par an représente également un enjeu économique pour les entreprises de transports qui agissent ou qui pourraient agir en Bretagne.

Les actions du programme sont les suivantes :

- mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain ;
- desservir les îles bretonnes ;
- développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages ;
- améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation ;
- prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre ;
- un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés ;
- favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage l'analyse du Conseil régional concernant son rôle d'acteur majeur des mobilités en Bretagne. Le CESER a toujours soutenu le Conseil régional dans son rôle de chef de file en matière d'organisation de l'offre de transport public, gage d'efficience et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public. Il partage aussi l'inquiétude de l'exécutif régional quant aux incidences qu'aura la mise en œuvre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) qui fait évoluer notablement la répartition des compétences entre les différentes collectivités, ce qu'avait partiellement résolu la loi NOTRe via les transferts de compétences transports des Conseils départementaux vers le Conseil régional. De plus, pour le CESER, cette loi risque d'accroître les inégalités entre les territoires.

Les nouvelles intercommunalités ont tout intérêt à exercer cette compétence en lien avec la politique menée par le Conseil régional. Le CESER relève les intentions d'ouverture et de coordination du Conseil régional avec les acteurs de la mobilité. Cela est d'autant plus important que ce sujet des mobilités et des transports est devenu un sujet majeur de préoccupation pour toutes et tous. Cela a été un des éléments moteurs du mouvement des « gilets jaunes ».

Le renouvellement de la convention TER pour une durée de 10 ans est à saluer, car elle exprime de manière positive le succès de la mise en œuvre de la régionalisation de l'exploitation de l'offre TER en Bretagne. Cette durée est gage

de stabilité pour la SNCF, et pour le CESER, cela doit conduire l'opérateur à s'engager de manière volontariste dans la réussite de cette nouvelle convention afin que tous les territoires puissent bénéficier de la même qualité d'offre ferroviaire et routière. A ce titre, le CESER souligne que l'offre ferroviaire s'accompagne nécessairement d'un certain nombre de services, en premier lieu la distribution de titres. Celle-ci prend de multiples formes, physique et numérique, qui doivent être complémentaires et accessibles à tou-te-s, dans tous les territoires. Le CESER s'inquiète du découpage du réseau de distribution entre points de vente TER d'un côté et TGV de l'autre, car cela n'est pas de nature à faciliter la mobilité des usagers qui, en divers endroits, ne disposent pas ou plus de points de vente.

Pour le CESER, l'ambition portée par cette nouvelle convention avec notamment un développement de 11% de l'offre trains/km dans un cadre de baisse constante du coût, ne doit pas conduire à une baisse du niveau de sûreté, de sécurité ni de présence humaine en tous points du territoire breton. Le CESER restera extrêmement vigilant afin qu'aucun territoire ne soit laissé pour compte.

Concernant le renouvellement des Délégations de service public (DSP) prévu en 2020, le CESER note la hauteur de l'enjeu financier et, à ce titre, souhaite que les délégations soient mises en cohérence avec les exigences environnementales portées par la Breizh COP. A ce titre, comme en 2019, le CESER réitère son souhait d'un calendrier concerté avec les acteurs du secteur, pour le déploiement des nouvelles technologies de motorisation. En effet, alors qu'une étude éclairante a été menée par le Conseil régional sur l'hydrogène, le CESER remarque qu'à aucun moment dans les perspectives 2020 n'apparaît le profond bouleversement qu'apporte cette nouvelle technologie, dans les transports maritime et terrestre.

Le CESER rappelle également son attachement à l'exemplarité sociale et souhaite que les bonnes pratiques puissent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma régional des achats économiquement responsables et de la politique régionale au service de l'économie. Compte-tenu des difficultés des opérateurs à recruter et fidéliser les conducteurs-trices dont ils ont besoin pour assurer ces missions de service public, la conférence sociale doit, pour le CESER, débattre des questions relatives à l'attractivité, notamment salariale, du métier de conducteur-trice.

En écho à son étude « *Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* » présentée lors de cette même session, le CESER note le déploiement de nouveaux outils numériques d'information et de relation aux usagers, qui se substituent désormais à une présence humaine notamment dans les gares bretonnes. Il réaffirme la nécessité de maintenir une offre de service solidaire, répondant à tous les publics. Dans le nouvel environnement réglementaire, les acteurs du numérique bouleversent le paysage actuel de la mobilité à l'échelle de la région. Ce point mérite une vigilance, eu égard aux enjeux d'emplois, de niveau de services mais aussi compte-tenu des fractures territoriales actuelles liées aux inégalités de déploiement de la couverture 4G en Bretagne.

Enfin, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de renforcer le recours au co-voiturage par la mise en œuvre d'une aide directe aux salarié-es dans les territoires ne disposant pas d'offre de transports publics. Par ailleurs, ce soutien devrait s'accompagner d'une démarche concertée avec l'ensemble des collectivités concernées, afin de construire, dans ces territoires, une offre de mobilités alternative à l'automobile solo.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre de la nouvelle convention TER ;
- le renouvellement des DSP en Ille et Vilaine et dans le Finistère ;
- l'évolution de la fréquentation du réseau BreizhGo ;
- l'évolution de l'emploi dans l'activité de transport routier de voyageurs ;
- l'évolution de la mise en œuvre de l'aide financière au co-voiturage.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La modernisation des infrastructures ferroviaires et routières tout comme l'aménagement des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes restent des préoccupations essentielles, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire. Cette modernisation, associée à une optimisation de l'usage des infrastructures, vise à poursuivre le développement du réseau BreizhGo (trains+cars+bateaux), à faciliter les relations ferroviaires longue distance et à encourager les pratiques de co-voiturage, dans un objectif de décarbonation progressive des mobilités.

Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, qui consacre 950 M€ à son volet « Mobilité multimodale ». La part contributive du Conseil régional est de 282 M€ pour rénover les lignes de desserte fine du territoire, aménager les pôles d'échanges multimodaux (PEM), poursuivre l'amélioration des infrastructures ferroviaires en Bretagne et enfin achever la mise à 2x2 voies de la RN164.

Hors contrat de plan Etat-Région, ce programme a pour mission de veiller à l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils soient ferroviaires (120 gares), routiers (25 000) ou maritimes (une vingtaine de lieux d'embarquement vers les îles), dans la perspective de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. L'objectif est de garantir prioritairement la sécurité du réseau, sa connexion avec les autres modes de transports, son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et aussi sa visibilité, par des aménagements et équipements adaptés.

Enfin, il s'agit de mettre en œuvre le Plan régional d'actions logistiques avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne, notamment en soutenant toute action en faveur d'un système multimodal fret articulé, performant (fer-mer-route) et l'évolution d'un système logistique portuaire attractif au bénéfice des activités industrielles bretonnes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

S'agissant de la LGVBPL (Ligne à grande vitesse Bretagne Pays-de-la-Loire), le CESER note la prise en compte des nuisances sonores pour les riverains, conséquences de l'exploitation de la ligne. Le CESER aurait souhaité savoir pour quelles raisons l'Etat n'assume pas seul ces travaux de mise en conformité.

Le CESER prend note des réflexions en cours portant sur l'évolution de l'offre TER, à l'horizon de 20 ans, et *in fine* sur la priorisation des investissements à réaliser sur les infrastructures, afin de répondre aux besoins des territoires et aux nouvelles demandes qui s'expriment (à Fougères, sur la ligne St Briec-Auray). Le CESER souhaiterait être associé à ces réflexions.

Pour le CESER, la question du nœud ferroviaire de Rennes demeure assurément une priorité ; alors que ce problème est identifié depuis plus d'une décennie, le CESER s'étonne du retard pris sur ce dossier, malgré les 126 millions d'euros investis dans le Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Rennes avec la mise en service de la LGVBPL.

Le CESER souligne l'importance du soutien régional aux Pôles d'échanges multimodaux dans tous les territoires.

Le CESER prend acte de la relance des études concernant le projet LNOBPL (Liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire), auquel il a contribué avec un cahier d'acteur. Pour le CESER, compte tenu des préoccupations qui s'expriment dans les territoires – y compris à l'occasion du mouvement dits « des gilets jaunes », ce projet doit faire l'objet d'une actualisation, afin d'en définir le niveau de priorité, cela eu égard au niveau des investissements à réaliser. Le CESER appelle de ses vœux un débat sur ce sujet.

Concernant les lignes du maillage régional, compte tenu des exigences qui s'expriment dans de nombreux territoires, de leur niveau de vétusté et du rôle majeur qu'elles peuvent assurer, notamment en termes de maintien de l'activité, le CESER souhaite que cela devienne une priorité régionale. Le CESER souhaiterait savoir pour quelle raison l'étude de remise à niveau de la ligne Auray-Quiberon est pilotée par un EPCI, alors même que ce dernier n'a pas la compétence en matière de gestion et d'exploitation ferroviaire.

Le CESER a pris connaissance des annonces de l'Etat concernant la mise en œuvre d'un plan d'action concerté entre l'Etat, les Régions et SNCF Réseau, en lien avec le besoin de réhabilitation des lignes ferroviaires à caractère régional. Le CESER s'inquiète qu'aucune référence à ce plan ne soit mentionnée dans ce BP 2020. Il aurait apprécié connaître les lignes concernées dans la région.

Le CESER prend acte du déploiement d'actions visant à réguler le trafic routier sur Rennes et Brest, avec la mise en œuvre de voies dédiées aux transports collectifs.

Enfin, le CESER souhaiterait connaître les actions prévues en 2020, afin de « développer une logistique durable ».

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre des travaux d'insonorisation de la LGVBPL ;
- les réflexions sur l'évolution de l'offre TER BreizhGo pour les 20 prochaines années ;
- la relance de l'étude concernant le projet LNOBPL ;
- la réhabilitation des lignes du maillage régional ;
- l'effet de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports collectifs ;
- la mise en œuvre du plan d'action concerté et ses conséquences sur les lignes du maillage régional ;
- les travaux de réalisation des PEM (Auray-Vannes-Quimper-Brest).

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En tant que propriétaire de 4 aéroports et dans l'objectif de doter les territoires de moyens d'accessibilité facilitant leur développement, le Conseil régional rappelle son engagement dans le soutien à l'offre de transport aérien. Les interventions régionales pour 2020 sont issues du *Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne* signé en février 2019 avec l'Etat. Les investissements prévus en 2020 concernent ainsi essentiellement deux aéroports régionaux :

- Rennes-St-Jacques : le transfert du foncier de l'Etat à la Région et l'actualisation du plan de composition générale répondent à la volonté de développement maîtrisé du trafic, en lien avec l'abandon du projet de Notre-Dame des Landes. Le resurfaçage de la piste et des aménagements de mise en conformité réglementaire permettant d'accueillir de plus gros porteurs seront réalisés en 2020 par le concessionnaire et financés par le Conseil régional ;

- Quimper-Pluguffan : un opérateur a été retenu par appel d'offres pour assurer la liaison avec Orly sous obligation de service public grâce aux financements des collectivités publiques. L'objectif est d'atteindre au minimum 60 000 passagers en 2020 ; la compagnie aérienne et le Conseil régional dresseront le bilan de cette ligne en fin d'année.

Pour réaliser ces objectifs, le Conseil régional inscrit 9,5 M€ en autorisation de programme et 9,459 M€ en crédit de paiement d'investissement, et mobilise 2,430 M€ en autorisation d'engagement et 1,935 M€ en crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la continuité de la politique générale de soutien au développement de l'offre de transport aérien pour l'ensemble des territoires bretons, par la modernisation et l'accroissement des capacités des plateformes régionales et par le soutien à la mise en place de liaisons qui contribuent au développement économique de ces territoires, y compris la Cornouaille.

Le CESER prend note de la perspective d'adoption par le Conseil régional d'une nouvelle stratégie aéroportuaire. Il constate la nécessité d'un débat approfondi sur cette stratégie et sur les perspectives de trafic aérien en général, afin de mettre en cohérence plusieurs impératifs :

- le développement économique et des entreprises ;
- l'aménagement équilibré de la Bretagne ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la transition écologique et énergétique.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les moyens utilisés pour soutenir le développement du trafic de l'aéroport de Rennes ;
- le développement des liaisons vers les hubs internationaux pour l'aéroport de Brest ;
- l'avenir de l'aéroport de Dinard dans le contexte du Brexit ;
- l'évolution du nombre de passagers en 2020 pour l'aéroport de Quimper.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les crédits budgétaires prévisionnels 2020 s'établissent autour des thèmes du programme pluriannuel du Conseil régional et sont essentiellement centrés sur l'accompagnement des collectivités et des structures bretonnes dans leurs projets de territoires pour l'eau (EPCI notamment), les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et le Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV). Ils concernent aussi la formation, l'information, la gouvernance, la recherche et l'expertise.

Les principales nouvelles actions du programme 2020 proposées par le Président du Conseil régional sont les suivantes :

- développer de nouveaux outils d'accompagnement financiers dans une logique de solidarité;
- valoriser le bon état des eaux comme cadre d'attractivité et de développement économique ;
- mener un travail sur la sortie de produits phytosanitaires de synthèse ;
- renforcer l'accompagnement des EPCI dans leur prise de compétence GEMAPI ;
- favoriser l'accès aux données environnementales.

Le Président du Conseil régional de Bretagne propose, pour ce programme 501, d'ouvrir une autorisation de programme de 5,3 M€ et une autorisation d'engagement de 5,148 M€ au titre de l'année 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sous réserve des changements de périmètres des programmes de la mission V qui rendent difficiles l'analyse précise et la compréhension complète des évolutions pluriannuelles, le CESER note que le montant du budget proposé pour 2020 est en hausse par rapport à l'an passé, s'agissant essentiellement de l'accompagnement renforcé des collectivités pour leurs projets de territoires pour l'eau.

Au regard de la baisse des aides de l'Agence de l'eau dans son 11ème programme, le CESER apprécie l'effort du Conseil régional de renforcer sa participation financière pour que les territoires engagés puissent continuer à mener leurs programmes pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques voire le maintien de celle-ci. A juste titre, le Conseil régional observe que seulement 42 % des masses d'eau bretonnes sont en bon état alors que l'objectif fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) est de 100 % en 2027. Il existe une importante fracture Est-Ouest concernant l'état des masses d'eau en Bretagne, celui-ci étant généralement bien meilleur à l'Ouest de la Bretagne (70 % en bon état) qu'à l'Est (seulement 7 % des masses d'eau en bon état en Ille-et-Vilaine). Le CESER souhaite que des travaux soient approfondis pour identifier les causes de cette situation et y remédier par des actions locales adaptées associant l'ensemble des acteurs des territoires.

Le CESER rappelle, comme lors de chaque budget primitif, qu'il s'agit donc d'accélérer et d'optimiser le mouvement engagé depuis 30 ans en Bretagne avec tous les acteurs du territoire : élus, administrations, entreprises et professionnels, associations... Mais il faudrait compléter le tableau car tous les paramètres de pollution des eaux ne sont pas pris en compte dans le classement des masses d'eau vis-à-vis de la DCE. Si les dépassements de taux de nitrates et de pesticides dans certains cours d'eau et nappes souterraines, les proliférations d'algues vertes littorales, les morphologies dégradées et les continuités écologiques altérées de certains cours d'eau sont pris en compte dans les critères de la DCE, le CESER rappelle que d'autres critères comme les phytoplanctons toxiques et les taux trop élevés de bactéries et de virus sur certains sites côtiers seront aussi à traiter d'urgence pour satisfaire à d'autres directives européennes concernant en particulier les eaux de baignade et les eaux conchylicoles. L'épisode récent de contamination des huîtres par les norovirus est venu rappeler que de nombreux réseaux et stations d'épuration bretonnes sont dans un mauvais état et nécessitent des investissements coûteux.

En outre le CESER se félicite, après ses avis rendus en 2019, de l'intention du Conseil régional de ne pas oublier les territoires classés en « bon état », ceci en continuant à les accompagner et à les valoriser pour éviter une démobilité des acteurs et le risque de dégradation des eaux qui pourrait en découler. De même le besoin de solidarités entre territoires, soulevé par le CESER en 2019, est repris par le Conseil régional dans le cadre d'une réflexion sur de nouveaux outils financiers.

Concernant le projet du Conseil régional, inscrit dans le SRADDET, de sortir des produits phytosanitaires à l'horizon 2040, le CESER avait souhaité en 2019 que des actions expérimentales complètes incluant les mesures nécessaires d'accompagnement des acteurs, à l'échelle de quelques bassins versants sensibles, soient menées sur le modèle des 8 bassins versants à algues vertes. Le CESER constate que le Conseil régional suit ce souhait en projetant « *d'accompagner une expérimentation de sortie de produits phytosanitaires de synthèse sur un ou plusieurs territoires pilotes, afin de mesurer les impacts économiques et sociaux de la suppression de ces produits* ».

Concernant la création de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE) programmée pour mi-2020, le CESER note avec satisfaction qu'un siège lui est réservé, au contraire du Comité de Bassin Loire-Bretagne où le CESER sera désormais exclu en application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cette nouvelle Assemblée bretonne de l'eau (ABE) sera une suite plus formalisée de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA). En effet, l'État a délégué à la Région Bretagne la compétence sur l'eau dans les domaines de l'animation et de la coordination sur son territoire. L'ABE ne sera que consultative mais comme elle associera, en plus des professionnels et des usagers, les EPCI et les Syndicats d'eau qui maîtrisent les budgets de l'eau, elle pourra préconiser des priorités et influencer des orientations et des solidarités. Le CESER se félicite que la proposition de création d'une commission « Eaux littorales et lien terre-mer » ait été adoptée lors de la réunion de préfiguration de l'ABE du 20 janvier 2020.

S'agissant du thème de la formation, le CESER souhaite, en cette année d'élections municipales et de renouvellement des EPCI, que le Conseil régional mette en place, dès 2020, un programme de formation des nouveaux.elles élu.e.s aux différents sujets de l'eau, ceci avec l'appui des organismes et associations compétents et habilités.

Au regard de ces propositions du Conseil régional, le CESER sera particulièrement attentif en 2020 à la mise en place de cette nouvelle Assemblée bretonne de l'eau, ainsi qu'aux nouveaux accompagnements des collectivités basées sur l'attractivité, la solidarité ou l'expérimentation à l'échelle de bassins versants.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional prévoit d'accompagner la mise en œuvre des ambitions et des engagements bretons en matière de biodiversité, tels qu'ils figurent dans la Breizh COP et le projet de SRADDET. Les actions du programme se déclinent en 3 axes :

- développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité ;
- développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel.

En 2020, la nouvelle Agence bretonne de la biodiversité déploiera progressivement ses missions ; des démarches structurantes seront engagées avec les Parcs naturels régionaux existants et en projet ; des outils régionaux d'observation et de cartographie seront développés et le réseau des réserves naturelles régionales engagera son extension.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conseil régional prévoit d'inscrire 3, 778 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 4, 643 M€ en crédits de paiement pour 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Considérant que la biodiversité joue un rôle majeur pour la qualité et les conditions de vie des bretons, le Conseil régional affiche pour 2020 une ambition forte sur ce sujet, espérant obtenir des « résultats probants en matière de préservation et de restauration de la biodiversité et du patrimoine naturel régional par un changement profond de nos modes de consommation et de développement ».

L'ambition est élevée ; les moyens dédiés beaucoup moins, le CESER le déplore. Il note cependant que le Conseil régional tente de trouver des solutions pour mutualiser les moyens et « *entraîner l'implication opérationnelle de l'ensemble des acteurs, collectivités, opérateurs économiques* ». Il espère qu'une ambition collective forte appuyée par des moyens adéquats verra le jour au plus vite et permettra le déploiement des nombreuses actions nécessaires.

Le CESER apprécie l'évolution positive des crédits de paiement du programme 502 : ceux-ci sont en augmentation depuis 2018 (pour 2020 ils atteignent 4, 643 M€, soit 510 000 euros de plus qu'en 2019) ; néanmoins, force est de constater que les montants restent globalement extrêmement faibles et ne suffiront pas à enclencher les changements de trajectoires nécessaires en termes de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Les autorisations d'engagement et de programme, quant à elles, sont passées de 4, 693 M€ en 2019 à 3, 778 M€ euros pour cette année. Le CESER s'interroge sur les causes de cette diminution (- 915 000 € en 1 an), notamment celle des autorisations de programme divisées par deux d'une année sur l'autre (700 000 € cette année contre 1,4 M€ en 2019). Le CESER note avec intérêt que le Conseil régional souhaite inscrire en 2020 la biodiversité sous le signe de la transversalité, en mettant à contribution, par exemple, les programmes 501 et 503 du BP 2020, mais il ne faudrait pas que cela nuise à la lisibilité budgétaire de sa politique en faveur de la biodiversité. Ce flou initial tend en effet à réduire l'intelligibilité des actions régionales en faveur de la biodiversité et diminue la possibilité, pour le CESER, d'en faire un suivi précis et, le cas échéant, une évaluation pertinente. Une présentation agrégée de l'enveloppe budgétaire du Conseil régional dédiée à la biodiversité, détaillant par exemple l'affectation des crédits du programme 502 et ceux d'autres programmes (ex : 501 « Eau », 503 « Energie et ressources » ...), faciliterait l'analyse de son contenu et de ses évolutions pluriannuelles, notamment lorsque le périmètre des programmes varie comme c'est le cas en 2020.

De même, le CESER ne dispose pas d'éléments suffisants pour comprendre et analyser l'augmentation continue des crédits de paiement : + 30 % au BP 2020 par rapport au BP 2018. Comment expliquer cette déconnexion financière entre des autorisations d'engagement et de programme qui diminuent et des crédits de paiement qui s'élèvent ? Cela signifierait-il que, pour l'avenir, le Conseil régional prévoit de réduire ses engagements financiers et contractuels sur la biodiversité (à travers ses autorisations de programmes et d'engagement) ? Le cas échéant, compte tenu de l'urgence écologique à préserver la biodiversité, pourtant l'un des objectifs de la Breizh COP récemment confirmé dans le projet de SRADDET, cette diminution de moyens financiers serait, pour le CESER, très difficilement compréhensible.

Le CESER note avec intérêt que le budget régional permettra d'engager l'Agence bretonne de la biodiversité dans sa première année de travail ; une équipe dédiée sera recrutée. Elle aura pour rôle, notamment, d'accompagner les initiatives des territoires en faveur de la biodiversité. Le CESER espère que les acteurs ancrés sur le terrain seront mobilisés et financés pour que soient mises en œuvre rapidement des actions opérationnelles ambitieuses et efficaces en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Celles-ci seront facilitées par la forte prise de conscience citoyenne qui se fait jour. Le CESER suggère de mettre en place dès à présent les indicateurs d'efficacité de l'action partenariale envisagée.

Le Conseil régional appuiera également les Parcs naturels régionaux (PNR) : il participera au syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, soutiendra le PNR d'Armorique dans la procédure de renouvellement de sa charte et appuiera le PNR du Golfe du Morbihan dans ses missions. Le CESER note que les PNR sont des territoires d'expérimentation fondamentaux où des actions très importantes sont et peuvent être menées en faveur de la biodiversité avec l'appui des collectivités et acteurs locaux ; ces actions doivent être encouragées, adaptées et démultipliées grâce à des financements en augmentation dans tous les autres types de territoires, ce en lien avec leurs acteurs.

Le CESER note avec satisfaction le renfort des moyens dédiés à l'amélioration et au partage des connaissances : il s'agit d'un levier important pour que soient intégrés les enjeux de biodiversité en amont des projets d'aménagement du territoire. Seront ainsi soutenus de précieux outils d'aide à la décision tels que l'observatoire photographique du paysage ou la carte de la végétation de Bretagne ; celle-ci sera ainsi finalisée et diffusée largement vers tous les

territoires. Le pôle biodiversité de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne verra sa mission d'animation soutenue davantage ; le CESER salue cette initiative tout en exprimant une inquiétude persistante : de quel soutien durable bénéficieront par ailleurs les structures qui produisent, sur le terrain, les connaissances sur la biodiversité ? Dans son étude en cours sur la biodiversité, le CESER fait le constat d'une grande compétence mais aussi d'une grande précarité de ces acteurs, en particulier associatifs. Les appels à projets et le recours au bénévolat ne constituent pas une réponse à la hauteur du besoin de soutien urgent et durable que demandent ces acteurs majeurs de la connaissance du patrimoine naturel breton.

Le CESER apprécie aussi que soit relancé le programme de création de réserves naturelles régionales, tout en remarquant, là encore, qu'au vu des faibles moyens dédiés, cet effort pèsera peu, au plan des surfaces ainsi préservées (moins de 0,2 % du territoire breton actuellement pour un objectif national de 2 % minimum), dans le renforcement durable de la Trame verte et bleue bretonne.

En termes d'éducation à l'environnement, le CESER approuve la volonté de « *soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement* » ; il aurait aimé avoir davantage de précisions sur les types d'actions qui seront soutenus et surtout savoir si ce soutien s'inscrit dans la continuité ou si une vitesse supérieure a été enclenchée.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'accompagner les Breton.ne.s pour une Bretagne plus sobre en énergie et d'accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable, ce afin d'atteindre les objectifs fixés par la Breizh COP et le SRADDET.

Le Conseil régional a par ailleurs travaillé sur une feuille de route en faveur de l'économie circulaire (FREC) et sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets intégré au SRADDET et à la Breizh COP, afin de sensibiliser les Breton.ne.s et les différents acteurs aux principes de l'économie circulaire, de (re)localiser les différentes filières de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets et enfin de développer de nouvelles filières et de nouveaux usages autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur la politique énergétique

L'année 2020 devrait marquer l'entrée en vigueur du SRADDET qui pose des objectifs, des règles et des engagements sur l'énergie. Ces objectifs ne pourront être atteints sans de nouveaux moyens dédiés. Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'engager la Bretagne dans la transition énergétique tout en prenant en compte l'intérêt des citoyen.ne.s concernant les énergies renouvelables, les *low techs*, l'autonomie énergétique...

La Breizh COP se poursuivra en 2020 et le CESER note positivement que le Conseil régional souhaite accélérer son engagement en agissant notamment sur la mobilité et le patrimoine bâti. Cet engagement se traduit par un premier niveau de conseil en rénovation énergétique pour tous les ménages bretons et surtout, à l'horizon 2023, par un déploiement complet de plateformes de rénovation afin de proposer un accompagnement global pour les ménages

ainsi que pour les PME du tertiaire. Le CESER apprécie que le Conseil régional mobilise les professionnels (financeurs, acteurs du bâtiment...) autour de ce projet.

Le CESER note favorablement l'engagement du Conseil régional sur un ensemble d'actions essentielles pour la transition énergétique. Il sera attentif aux réalisations qui en découleront. Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et son implication aux côtés des territoires (Plans climat air énergie territoriaux – PCAET) et auprès des filières (projet SMILE, économie circulaire, filière de valorisation...). Le CESER apprécie qu'en 2020 le Conseil régional encourage les initiatives des territoires favorisant la mobilisation des citoyens dans leur projet de transition écologique et énergétique à travers un appel à projets doté de 650 000 euros.

2.2. Sur l'approche circulaire des ressources

Le CESER apprécie l'action du Conseil régional en faveur de la sensibilisation des acteurs économiques bretons aux principes de l'économie circulaire afin de les accompagner dans le développement de projets prenant en compte cette nouvelle approche de réduction des déchets.

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de déployer des filières régionales de valorisation afin de consolider les filières de recyclage existantes, mais également d'encourager la création de nouvelles filières bretonnes de recyclage. Le CESER se félicite tout particulièrement de la volonté du Conseil régional de s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire, pionnière dans de nombreux domaines, pour atteindre cet objectif.

Le CESER approuve l'action du Conseil régional en ce qui concerne la consolidation et le déploiement de l'usage des matériaux écologiques dans la construction. La création de la filière bretonne des filières biosourcées permettra, à terme, de déployer des filières de productions locales et de consolider l'usage de matériaux écologiques dans la construction et le bâtiment.

Le CESER apprécie d'avoir connaissance cette année de la répartition des autorisations d'engagements et de programmes par grandes catégories d'action. Cependant, il aurait souhaité obtenir un document encore plus détaillé lui permettant de mieux identifier les actions programmées en 2020. Ces éléments complémentaires faciliteraient une meilleure compréhension de l'architecture du budget - qui reste aujourd'hui complexe à lire - et de ses évolutions pluriannuelles.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du projet culturel du mandat 2016-2021.

Le programme 601 s'articule autour des mêmes objectifs que les années précédentes : créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ; favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ; soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- Sur la synthèse de la mission VI

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional intègre progressivement dans la mission VI les engagements Breizh COP. À partir de 2020, et à l'issue de l'élaboration d'une charte pour des pratiques responsables, le Conseil régional entend en effet centrer ses politiques culturelles sur trois valeurs : le respect des droits culturels des personnes, la promotion de l'égalité femme-homme, la transition écologique.

Le CESER approuve la volonté exprimée par le Conseil régional de lutter contre les fractures culturelles et d'encourager les pratiques responsables. Dans ses rapports intitulés « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* » (2017) et « *(Re)faire société* » (2019), le CESER avait insisté sur la nécessité de garantir l'accessibilité des personnes aux droits et aux services essentiels, et sur l'importance d'une transition écologique socialement juste et acceptable.

- Sur le budget

En fonctionnement comme en investissement, les crédits de paiement sont en hausse par rapport au BP 2019. Il s'agit d'un mouvement général souligné en février 2019 dans une note de conjoncture de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Celui-ci constate que depuis l'exécution de la loi relative à la délimitation des régions, les exécutifs régionaux ont eu le souci d'affirmer leur place sur l'échiquier des politiques culturelles.

L'OPC rappelle cependant que les régions demeurent le niveau de collectivité territoriale le plus modeste en matière de soutien financier à la culture (elles représentent environ 13 % de l'effort culturel global des collectivités territoriales, loin derrière les EPCI et les départements). Notons que sur une temporalité plus longue, une étude de *Régions de France* montre que l'implication croissante de la grande majorité des régions en faveur de la culture s'est traduite en 10 ans par une hausse de 15 % des budgets de fonctionnement et de 58% des budgets d'investissement.

- Sur le volet « Développer les pratiques responsables dans la culture »

Le CESER approuve l'invitation à faire évoluer leurs pratiques dans le sens des engagements Breizh COP lancée aux acteurs et actrices culturel·les du spectacle vivant et des arts plastiques. Dans le secteur du spectacle vivant, le collectif national des festivals est de toute évidence à l'avant-garde de la transition écologique. À l'occasion du Bis de Nantes 2020, il vient de lancer « Drastic on plastic », site web et guide pour des festivals zéro plastique (téléchargeable en ligne depuis le 22 janvier).

L'édition 2019 de l'étude « La Place des femmes dans le spectacle vivant et les arts visuels en Bretagne », publiée par HF Bretagne montre une nouvelle fois que la situation des femmes dans le secteur artistique et culturel ne s'est pas améliorée depuis le premier rapport de Reine Prat en mai 2006 ; alors qu'il semble légitime d'exiger de ce secteur qu'il soit exemplaire sur ce point. Pour le CESER, ceci montre que rien ne changera tant que l'égalité conditionnelle ne sera pas activée, c'est-à-dire le conditionnement des financements publics à l'égalité femmes-hommes, comme le recommande le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CESER encourage le Conseil régional à s'engager résolument dans ce sens. Rappelons ici l'objectif donné au secteur artistique et culturel dans la « Feuille de route égalité 2019-2022 » présentée l'an dernier par le ministre de la culture : « *Il s'agit de s'attacher à faire progresser l'égalité dans les faits, avec une obligation de résultats* ».

- Sur le volet « Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne »

Le CESER note avec satisfaction la poursuite de la feuille de route pour les métiers d'art. Il souhaite voir les métiers de la construction de décors (spectacle vivant et cinéma) associés à cette feuille de route régionale. Il rappelle en effet que ces métiers figurent dans l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art.

- Sur le volet « Chantiers sectoriels pour l'art contemporain et les musiques actuelles »

L'année 2020 est caractérisée par l'aboutissement d'études, projets et concertations lancés les années précédentes, et les évolutions qu'elles induisent touchant les arts visuels, les musiques actuelles, la danse contemporaine, les théâtres.

Le CESER suivra avec intérêt le plan d'action pour le secteur des arts visuels qui sera formalisé par le réseau Arts contemporains en Bretagne.

L'intégration du CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz) au sein du nouveau CNM (Centre national de la musique), établissement dont les professionnel·le.s souhaitaient la création, s'accompagne naturellement de quelques incertitudes. La période d'intégration dans le CNM comporte encore plusieurs étapes, puisque dans le courant de l'année 2020, la loi prévoit l'arrivée de quatre autres structures : le Bureau Export (accompagnement des artistes à l'international), le FCM (Fonds pour la création musicale), l'IRMA (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles) et le Calif (disquaires indépendants). Le CESER suivra avec attention cette bascule du CNV dans le CNM et ses conséquences sur le renouvellement de la convention de partenariat entre la DRAC Bretagne, le Conseil régional et le nouveau CNM.

Le CESER approuve les pistes de développement et de structuration issues de l'étude conjointe réalisée en 2019 dans le domaine de la danse contemporaine par le Conseil régional et la DRAC Bretagne. Notamment l'accompagnement de la dynamique collective autour du Festival Waterproof qui se déroule à Rennes du 28 janvier au 13 février.

Le CESER approuve le rapprochement en 2020 des dispositifs respectifs de soutien aux théâtre et centres culturels de la DRAC (scènes de territoire) et du Conseil régional (production mutualisée).

Il salue l'inauguration en 2020 du SEW à Morlaix et la belle aventure de ce collectif soudé et déterminé.

Le Ministre de la culture a confirmé en octobre dernier la mise en place d'un soutien renforcé à un premier réseau de structures labellisées « Centre national de la marionnette ». Ce nouveau réseau viendra compléter ceux des Centres dramatiques nationaux et des Centres chorégraphiques nationaux. Le CESER se réjouit que ce nouveau label soit attribué en Bretagne au Théâtre à la coque d'Hennebont, avec l'aide-plancher de 150 000 € que le Ministre de la culture annonce vouloir lui attribuer.

Le rapport de Bruno Racine intitulé « L'auteur et l'acte de création » vient d'être remis au Ministre de la culture. Il fait état de l'extrême fragilité des artistes-auteurs et des artistes-autrices, pourtant à l'origine de toutes les œuvres artistiques. Il exprime l'urgente nécessité de repenser leur statut dans tous les secteurs où ils-elles interviennent (littérature, théâtre, cinéma, séries, bande dessinée, photographie, composition musicale, mise en scène, design, arts plastiques, traduction...). Il formule 23 recommandations qui ont pour objectif de faire évoluer ce statut et de renforcer les politiques publiques de soutien aux artistes-auteurs et autrices. Le CESER avait approuvé l'an dernier la volonté du Conseil régional, en partenariat avec le Centre national du livre, de renforcer la présence des auteurs et des autrices en région Bretagne et l'attention qu'il souhaitait porter à leur rémunération. Dans une région où la création artistique est très dynamique dans tous les domaines énumérés plus haut, le CESER encourage le Conseil régional à s'emparer plus largement de cette question.

Enfin, dans la présentation du programme 601, le CESER souhaiterait une meilleure visibilité du soutien nécessaire aux cultures spécifiques de Bretagne.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 602 est caractérisé par les délégations de compétence de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Il est construit en concertation avec les acteurs bretons et en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL) et la SACEM.

Il s'articule autour des mêmes objectifs que les années précédentes : encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ; favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ; conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- Sur le budget

En fonctionnement, les crédits de paiements et d'investissement sont en forte hausse par rapport au BP 2019. Ceci est dû à la mise en œuvre du *Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* adopté en juin 2019 par le Conseil régional. Un abondement des programmes 602 (500 000 €) et 204 (100 000 €) avait déjà été intégré au budget primitif 2019. Cette montée en puissance se poursuit en 2020. En 2021, elle représentera un effort total de 4 millions d'euros sur trois ans en faveur de la filière.

- Sur le volet « Une nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel »

Le CESER renvoie à son avis du 11 juin 2019 sur le *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* dans lequel il saluait cette nouvelle politique pragmatique, flexible, bien pensée, qui prend en compte toute la chaîne de valeur de la filière et mobilise des moyens nouveaux importants.

- Sur le volet « Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires »

Comme il l'avait fait dans son avis 2019, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de mieux soutenir les auteurs et les autrices en Bretagne. Cette volonté fait écho aux préconisations du rapport sur la situation des artistes-auteurs et artistes-autrices, que Bruno Racine vient de remettre au ministre de la culture. Le CESER renvoie sur ce point à son avis sur le programme 601.

Dans son avis 2019, le CESER avait attiré l'attention du Conseil régional sur la disparition accélérée des Maisons de la presse et sur leur rôle de diffusion du livre dans les territoires ruraux. Il se réjouit de la volonté du Conseil régional et de ses partenaires de faciliter le développement d'actions en leur faveur.

Le CESER suivra avec attention l'étude que va mener en 2020 l'EPCC Livre et lecture en Bretagne sur les problèmes que la diffusion-distribution des livres pose aux éditeurs régionaux.

- Sur le volet « Un soutien aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurante en phase de croissance »

Ce volet, que le CESER approuve, n'appelle pas de remarques particulières.

- Sur le volet « Un soutien au secteur radiophonique »

Le DAB+ (Digital audio broadcasting), successeur numérique de la FM, permet à plusieurs radios d'émettre sur la même fréquence. Il offre des radios hertziennes en complément de la FM, un plus grand choix de programmes locaux, régionaux ou nationaux, thématiques ou généralistes, une réception numérique indépendante d'internet, un son clair sans interférences, des informations complémentaires sous forme de texte ou d'image. Son déploiement commencé en 2014 concernera 40% de la population française d'ici 2021.

À première vue, cette évolution technique majeure devrait être profitable à toutes les radios. Elle passe cependant par un appel à candidature lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (entre juillet et novembre 2019, pour les zones de Brest et de Rennes). Le CSA et ses Comités territoriaux de l'audiovisuel (CTA) attribuent les allotissements DAB+. La Confédération nationale des radios associatives a signalé en juin 2019 que cette attribution se faisait au détriment des radios de communication sociale de proximité (limitées sur certaines zones à moins de 4% de la ressource utilisable).

Le CESER relève avec satisfaction que les nouvelles dispositions financières prises à l'issue du travail de co-construction réalisé par le Conseil régional et la Coordination des radios locales associatives de Bretagne permettent d'améliorer la situation actuelle du secteur radiophonique breton. Il observe cependant que la manière dont le DAB+ va être déployé en Bretagne sera déterminante pour l'avenir des 35 radios associatives de Bretagne.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour l'année 2020, le Conseil régional propose de continuer son action selon les trois axes définis antérieurement : favoriser l'accès au sport pour tous, consolider le sport de haut niveau en Bretagne et contribuer au rayonnement du sport en Bretagne. Il le fera dans une dimension budgétaire plus restreinte puisqu'après une progression en 2019, le budget global attribué au sport reviendra légèrement en dessous du niveau de 2018.

L'action du Conseil régional continuera de s'appuyer sur une relation forte avec les Ligues sportives régionales, déclinaisons régionales des fédérations sportives, dans le cadre d'une aide contractualisée (réalisation de deux actions au choix de chaque ligue, organisation des championnats de Bretagne et, pour les ligues qui en disposent, fonctionnement d'un pôle relevant de la filière d'accession). Les ligues sont également accompagnées dans la réalisation d'équipements structurants pour le développement de leur discipline à travers l'ensemble de la Bretagne

Cette année, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement du développement de l'e-sport et sur la féminisation de la pratique sportive.

Dans le contexte d'une profonde mutation engagée depuis 2018, l'année 2020 sera une année charnière pour la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du sport. Cela va modifier les soutiens publics au mouvement sportif fédéral et aux acteurs favorisant la pratique non encadrée. Cela impacte également l'organisation et les modalités de fonctionnement entre les acteurs. La nouvelle Agence nationale du sport (ANS) sera déclinée en région par deux structures : la Conférence régionale du sport et la Conférence des financeurs. Le Conseil régional affirme sa volonté de prendre toute sa place dans cette nouvelle gouvernance.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Par rapport aux BP des années précédentes, le montant alloué aux autorisations de programme et d'engagement est en baisse d'1 M € par rapport à 2019 et identique aux 6 M € prévus en 2018. Pour ce qui concerne les crédits de paiement, ils sont en baisse (- 255 000 €) par rapport à 2019, ce qui prolonge la tendance observée l'an dernier. Dans les deux cas, le CESER regrette de ne trouver aucune explication dans l'exposé de la politique budgétaire régionale. Y figure seulement l'affirmation que le Conseil régional, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat, maintient le cap de ses priorités :

- favoriser l'accès au sport pour tous ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne ;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne.

Pour mettre en œuvre ces trois axes forts, le Conseil régional insiste fortement sur son action coordonnée avec les Ligues régionales, mentionnant son aide à 80 d'entre elles. Mais en l'absence, récurrente, de document listant les attributions par discipline, il est bien difficile d'émettre un avis sur une orientation légitime dans son principe mais qui peut receler bien des déséquilibres. L'annonce de l'attribution de la moitié des autorisations de programme 2020 à 4 ligues (athlétisme, tennis, rugby et handball) le montre. Cela peut être tout à fait compris sur une année dans un souci d'efficacité mais il serait utile de connaître les ventilations budgétaires sur une longue période pour évaluer l'équilibre d'ensemble des efforts consentis.

Le CESER comprend que le rôle et le niveau géographique d'organisation des Ligues en fassent les partenaires privilégiés du Conseil régional, mais il pointe une ambiguïté dans l'énoncé du premier objectif du Conseil régional : l'accès au sport pour tous. Si le mot « sport » évoque la pratique sportive dans son ensemble et non la seule performance, alors l'objectif ne pourra pas être atteint par le seul biais des Ligues, celles-ci étant, par nature, principalement orientées vers le sport de compétition. C'est notamment le cas pour le sport santé qui n'est pas mentionné dans le chapitre mais aussi pour la féminisation de la pratique sportive, axe pour lequel le CESER se félicite des actions annoncées par le Conseil régional.

Dans le domaine de la course au large, le CESER approuve le nouveau dispositif spécifique prévu pour le soutien à une skipper féminine à partir d'un programme de sélection entièrement féminin. En effet, jusqu'à ce jour, seuls des skippers masculins étaient sélectionnés. Le CESER note qu'une enveloppe de 100 000 € sera dédiée à cette action au titre de la politique sportive. Tout en soutenant pleinement ce dispositif, il observe que cette nouvelle aide financière est mise en place dans un contexte de baisse de l'enveloppe budgétaire globale du programme 603. N'aurait-elle pu aussi en justifier le maintien voire la hausse en 2020, d'autant que la course au large, au-delà de sa dimension sportive évidente, relève aussi d'une démarche de communication ?

L'effort financier annoncé pour l'accompagnement de l'e-sport montre une capacité à ouvrir le champ des interventions, sans doute facilitée par la perspective de compétitions et d'événements à venir. Il serait souhaitable que cette ouverture aille aussi vers un soutien à des pratiques non compétitives portées par des structures diverses (ex : EHPAD, associations ...).

Enfin, le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de s'investir pleinement dans la construction de la nouvelle gouvernance du sport. Il soutient les axes affirmés par celui-ci : tenir compte des spécificités régionales (en

particulier l'existence du GIP Campus sport Bretagne) et faire de cette instance le lieu d'expression de tous les acteurs du sport en Bretagne.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme étant au cœur de la logique de développement durable, elles s'inscrivent dans les enjeux d'usage équitable et raisonné des ressources naturelles et culturelles d'un territoire, de reconnaissance de ses diversités ainsi qu'au renforcement du lien social.

En 2020, l'accent sera mis sur la dynamique de l'« engagement » du plus grand nombre et en particulier des jeunes en faveur du patrimoine.

Le patrimoine culturel étant par nature une source d'inspiration pour nombre de projets innovants, des dispositifs dédiés seront lancés afin de permettre le déploiement de projets permettant de donner « une seconde vie » à des biens patrimoniaux d'exception, dans l'optique de créer une offre touristique renouvelée et attractive, basée sur des « expériences patrimoniales ».

Le tourisme et le patrimoine sont en effet intimement mêlés. Harmonieusement pensées et articulées, leurs politiques de développement contribuent au développement durable de la Bretagne avec un effet levier fondamental en matière économique – plus de 8 % du PIB régional pour le seul tourisme – d'attractivité, d'image et d'aménagement du territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER remarque la quasi équivalence du budget 2020 par rapport à 2019.

Il est particulièrement heureux de lire dans ce projet de budget que « *le patrimoine est une richesse et un capital unique. Il constitue l'identité partagée, le cadre de vie, la mémoire et l'histoire des femmes, des hommes et des territoires. Il possède également une dimension sociale importante, car il est le « regard collectif » porté sur les héritages culturels et symbole de l'engouement de tous les publics pour la connaissance, la protection et la valorisation de ces traces du passé* ».

Il en est de même avec l'affirmation que les potentiels de valorisation du patrimoine en font un outil de développement durable des territoires, ce qui constitue le fondement de la politique régionale de valorisation.

Le CESER apprécie la volonté d'intéresser le plus grand nombre et particulièrement les jeunes à travers leur engagement en faveur du patrimoine.

La découverte du patrimoine est l'une des premières motivations des touristes à un séjour en Bretagne avec des attentes croissantes en matière d'expériences patrimoniales. Le CESER espère que le lancement d'un appel à projets pour accompagner des actions dont l'ambition est de donner une seconde vie à un bien patrimonial et de créer une offre renouvelée et attractive en termes d'accueil et d'expériences aux visiteurs sera suivi d'effets.

Le CESER soutient la politique dynamique et participative de l'Inventaire menée par le Conseil régional en lien étroit avec les territoires et leurs acteurs, dont les habitants.e.s. Il note positivement le renouvellement de sa

programmation en lien avec les autres politiques régionales (mer-littoral, tourisme, aménagement du territoire, connaissance des paysages...) et le patrimoine bâti de la Région : lycées, ports... Il encourage le Conseil régional à développer ses actions de médiation visant à l'appropriation des connaissances de l'Inventaire par les publics sur l'ensemble du territoire.

Enfin, s'agissant du soutien régional aux 37 Musées de France en Bretagne, le CESER se félicite que le Conseil régional accompagne ces derniers dans leur réflexion sur leur politique d'accueil et de communication au vu de l'évolution des attentes des publics. La saisine du Conseil régional des jeunes sur leur vision du « musée idéal » va dans le sens de l'initiative et des préconisations du rapport du CESER « *Les musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation* » (2014).

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La stratégie touristique régionale adoptée le 15 février 2018 a affirmé son ambition en faveur d'un modèle de développement touristique breton dont la performance est fondée sur la qualité de la coordination et le volontarisme des acteurs publics, privés, associatifs. La Région est désormais à l'œuvre en matière d'appui auprès des territoires et des partenaires à travers le soutien aux stratégies intégrées des 10 destinations touristiques, la coordination des thématiques prioritaires et le lancement des projets expérimentaux.

En 2020, c'est un schéma régional de développement touristique et des loisirs qui sera présenté. Il s'articulera autour d'un positionnement « Identité et Transitions : des valeurs pour accélérer et sécuriser la performance touristique de la Bretagne », « Identité » en s'appuyant sur le portrait identitaire et la Marque Bretagne, « Transitions » en intégrant les 38 enjeux de la Breizh COP.

La définition des engagements inscrits au cœur du schéma sera donc indexée d'une part sur les enjeux de la Breizh COP (Une Bretagne des sobriétés, accélérer le développement de nouveaux modèles économiques, amplifier le rayonnement de la Bretagne, etc.) et d'autre part sur les engagements les plus ambitieux inscrits par les Destinations dans leurs stratégies intégrées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les moyens affectés au tourisme sont plutôt dans une tendance baissière même si sur certaines actions on constate un effort. Les autorisations de programme connaissent une légère augmentation (4,6 M€ en 2020 contre 4 en 2019), alors que les autorisations d'engagement passent de 7,15 M€ en 2019 à 6,55 M€ en 2020. Quant aux crédits de paiement d'investissement, ils connaissent une légère hausse passant de 4,57 M€ à 4,98. Les crédits de paiement de fonctionnement connaissent une baisse (de 7,15 à 6,55 M€), le CESER formule le vœu que cette baisse ne soit pas au détriment de l'aide d'accompagnement et de conseil pour la performance des activités touristiques.

Ce faisant, le CESER espère que la mise en œuvre des actions envisagées en 2020 associant tous les acteurs sera à la hauteur des enjeux des transitions numérique, écologique et de compétences qui bouleversent la filière touristique.

Concernant les différents dispositifs régionaux présentés dans ce budget, le CESER se félicite de la volonté constante d'évolution et d'agilité, en lien avec les ambitions définies collectivement dans la stratégie ainsi qu'avec les différentes politiques régionales dont notamment la Breizh COP.

A ce titre, il relève avec un intérêt particulier la proposition de présenter en 2020 un schéma du tourisme : en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, il apparaît en effet important de préciser collectivement la notion de tourisme durable : comment définir le tourisme durable ? Comment décliner la notion dans les différentes activités qui concourent à l'accueil de touristes ? Faut-il aussi en déduire des objectifs collectifs forts (en termes de positionnement marketing, de nombre de touristes accueillis, de développement ou au contraire d'activités en particulier – on pensera par exemple aux débats autour des croisières, etc.) ?

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours de prochains mois, en lien avec le Conseil Régional, les avancées concernant la coordination et l'évaluation des actions prévues.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les canaux de Bretagne constituent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Centre Bretagne et ont fait l'objet d'une stratégie régionale de développement, adoptée en juin 2018. Les actions programmées pour 2020 correspondent aux orientations de cette stratégie.

Au-delà, il est à noter pour le budget 2020, le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes-d'Armor et la reprise en maîtrise d'ouvrage direct de la section finistérienne du canal.

Les actions programmées ont pour objet :

- de développer les usages nautiques, ce qui implique de grosses réparations ou des remplacements d'ouvrage mobiles, le rétablissement des profondeurs et le dégagement des plantes invasives ainsi que la poursuite d'aménagements spécifiques pour l'accueil de la plaisance ;
- de développer les usages terrestres pour la randonnée pédestre, équestre, cycliste ainsi que la sécurisation des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques.

Dans ce cadre, le budget 2020 (6 275 000 € en investissement et 1 222 000 € en fonctionnement) sera prioritairement mobilisé pour le financement de la réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille-et-Rance ainsi que le financement des travaux de grosses réparations des ouvrages.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concernant des initiatives en faveur d'une nouvelle offre de navigation intégrant l'hébergement, les services à terre et la conception d'un bateau spécifique à énergie électrique.

Le CESER souligne que la démarche Breizh COP est prise en compte dans ce programme, notamment via la densification des bornes de récupération des eaux usées des bateaux navigants sur les voies navigables bretonnes. Par ailleurs, le CESER note que certains travaux d'investissements concernant la continuité écologique aquatique sur les voies navigables sont portés dans le programme 501 et il souhaiterait en savoir plus sur ces investissements.

Le CESER se félicite de la signature d'un contrat de canal avec Rennes Métropole et la ville de Rennes pour améliorer l'accueil des plaisanciers en itinérance dans la métropole.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les moyens dédiés au programme 607 évoluent peu et soutiennent des actions globalement dans la continuité de l'année précédente. Elles visent à renforcer l'attractivité de la Bretagne et à conforter des projets de coopération en Europe et dans les autres continents.

Le Conseil régional rappelle que les enjeux du programme doivent être en cohérence avec ceux de la Breizh COP et de la Stratégie internationale votée à la session de juin 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Actions en Europe

Le rôle de la Maison de la Bretagne à Bruxelles est souligné alors qu'elle fête ses 30 ans en 2020. Le CESER se réjouit de la poursuite d'une présence volontariste de la Région auprès des institutions européennes dans une période de négociations (même si cette présence reste bien plus faible que celles de Régions issues de pays dont la tradition est moins centralisatrice). Le CESER constate ainsi que le Conseil régional partage pleinement l'enjeu de suivre de près et, le cas échéant, de peser, sur les négociations européennes (de la définition des règlements à celle des appels à projets), enjeu dont l'importance a été soulignée par le CESER (voir par exemple l'étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* »).

De plus, les actions de lobbying du Conseil régional ont été réorientées en partie via de nouvelles participations à des réseaux environnementaux internationaux pour tenir compte des enjeux climatiques. Le CESER y voit un signe supplémentaire de la volonté du Conseil régional de faire vivre les engagements de la Breizh COP et souhaiterait avoir des précisions quant aux objectifs, moyens d'action et réalisations des réseaux en question.

Comme annoncé en 2019, le Conseil régional a finalisé la réalisation d'un « serious game » de promotion de la culture européenne. Le CESER prend note du nouveau partenariat conclu avec les Maisons de l'Europe en Bretagne et aurait souhaité connaître les contours des missions qui leur sont confiées.

Le CESER rappelle que des éléments d'évaluation concernant les événements « Fête de l'Europe » en Bretagne ou « Bouge avec l'Europe » ne sont toujours pas disponibles.

Comme prévu, le partenariat avec le Pays de Galles s'élargit à d'autres régions réunies dans « l'arc celtique ». Le CESER apprécie que ce projet se concrétise en 2020 et suivra avec attention son évolution.

Le CESER s'interroge sur les impacts que le Brexit aura sur ce programme, et en particulier sur la mobilité des apprenants (étudiants, apprentis, adultes en formation continue) vers ou en provenance du Royaume-Uni.

2.2. Actions hors Europe

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à des associations et ONG au Burkina Faso bien que la situation dans ce pays se dégrade. Il note la coopération renforcée avec le Maroc, en lien également avec le Burkina Faso. Cependant le CESER regrette de ne pas trouver dans ce budget davantage d'éléments sur les coopérations décentralisées en faveur des pays émergents. S'agit-il d'un effet lié à la nouvelle présentation du budget, ou faut-il en déduire que les actions en question sont en diminution ?

Le CESER approuve les actions nouvelles en faveur de la mobilité des jeunes à l'international et suivra particulièrement leur mise en œuvre.

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel le Conseil régional rend compte de son action, informe les citoyen.ne.s sur ses politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne, et rend possibles les actions de citoyenneté.

Quatre types d'actions domineront l'année 2020 :

- la poursuite de la refonte du portail bretagne.bzh et de l'offre digitale ;
- l'achèvement de la mue de la Maison de la Bretagne ;
- le soutien à plusieurs évènements nautiques et maritimes ;
- des actions pour renforcer la visibilité de la Région sur son patrimoine et dans ses services publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la mise en production en décembre 2019 du nouveau portail bretagne.bzh, et encourage la mise en ligne de plusieurs sites dédiés afin de simplifier l'accès aux services. Une information du public est-elle prévue sur ces évolutions ?

De même, un suivi de la montée en charge du nouvel outil et de ses composantes, sous l'angle quantitatif et aussi qualitatif, est-il prévu ? A contrario, comme il l'a déjà fait, le CESER rappelle le risque d'éloignement qui pourra être ressenti par les personnes n'ayant pas accès au numérique, quelle que soit la raison.

En ce qui concerne la Maison de la Bretagne, le CESER se félicite de la mise à disposition d'une offre de services nettement améliorée. Il sera facile d'établir les comparaisons utiles entre les activités d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le CESER prend connaissance avec intérêt de l'implication de la Région dans les grandes manifestations maritimes qui rythmeront l'année, en contribuant à l'image de la Bretagne. Par rapport aux précédentes éditions, il regrette cependant l'abandon des espaces dédiés à la vulgarisation de la culture scientifique sur le site de Brest 2020. En ce qui concerne la course au large, il soutient l'engagement du Conseil régional dans le projet visant à renforcer la

présence féminine dans ce domaine, une illustration étant donnée par la préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Par ailleurs, il paraît bienvenu de renforcer la signalétique régionale dans les domaines et établissements relevant des compétences de la Région, afin de montrer au public le plus large l'étendue des interventions relevant du Conseil régional. Le CESER invite à agir de même en ce qui concerne les financements européens.

Enfin, le CESER apprécie pleinement l'initiative visant à expérimenter le recyclage de produits issus de chantiers de déconstruction pour favoriser leur réutilisation dans la signalétique à mettre en place dans les ports.

Toujours dans l'esprit de la Breizh COP, le CESER sera intéressé par toute information illustrant la possibilité d'étendre ce recyclage à d'autres utilisations.

Fonds de gestion des crédits européens

1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait état de l'avancement globalement satisfaisant de la programmation des quatre fonds pilotés par la Région et qui contribuent à la mise en œuvre du projet régional. Au 31 décembre 2019, 76 % de l'enveloppe globale est programmée pour un montant de 600 M€ et concerne 23 000 projets. Le Conseil régional rappelle la répartition entre les différents fonds et présente pour 2020 les objectifs principaux : optimisation des crédits encore disponibles, gestion de la réserve de performance et poursuite des travaux d'évaluation. 2020 est également consacrée à la préparation de la prochaine programmation 2021/2027.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER se réjouit que la Bretagne soit distinguée parmi les régions françaises les plus avancées en termes de programmation globale. Le choix du Conseil régional de gérer les différents fonds dans la durée, sans consommer trop rapidement les sommes disponibles en première partie de programmation, permet de répondre de manière plus qualitative aux demandes.

Si le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de garder un rythme soutenu de programmation des fonds en 2020, en mobilisant les territoires, il s'interroge sur la capacité des acteurs à proposer de nouveaux projets au cours d'une année d'élections locales.

La future programmation des fonds européens en Bretagne se prépare en 2020 avec des échéances que le CESER suivra avec attention. Le CESER soutient la démarche de cohérence du Conseil régional, qui voit la future programmation des fonds européens comme un outil de mise en œuvre de la politique régionale définie dans la Breizh COP. Cependant, le CESER s'inquiète des incertitudes budgétaires : alors que les montants alloués aux

différents programmes sont d'ores et déjà annoncés en diminution par rapport à la programmation 2014-2020, le retard pris par les négociations européennes ne permet pas de mesurer quelle sera l'ampleur de cette baisse en Bretagne.

De plus, si l'Etat reprend le rôle d'Autorité de gestion pour certaines mesures du pilier 2 de la PAC, comme annoncé, la mise en œuvre des objectifs de la feuille de route du « Bien manger en Bretagne » pourrait connaître des difficultés. Le CESER note également que la question de la territorialisation des fonds post 2020 n'est pas abordée alors qu'elle est une spécificité importante de la programmation actuelle. La Commission européenne et de nombreux acteurs régionaux en ont souligné l'intérêt... tandis que l'avancement de la programmation montre aussi les difficultés de l'exercice (dernière preuve en date : la substitution, dans ce budget 2020, de 6 M€ de crédits régionaux à des crédits Leader, afin de permettre la bonne mise en œuvre des projets en question). Le CESER suivra donc avec intérêt les évaluations en cours sur ces fonds territorialisés.

Si le FEADER atteint un taux de programmation de 85 % avec 315 M€ engagés, seuls 176 M€ de paiement ont été réalisés. Le CESER rappelle toutefois qu'une possible période de transition en 2021 permettra de poursuivre la programmation du FEADER. Le CESER s'inquiète de l'incapacité des autorités européennes et nationales à préciser le niveau et les conditions de financement de cette transition.

Concernant le FEAMP, 36 % de la programmation est réalisée. Pour tenir compte des retards du démarrage de la programmation du FEAMP, celle-ci sera possible jusqu'en 2022, sur la base d'une enveloppe plus importante que prévu puisque la Région annonce avoir obtenu 12 M€ supplémentaires, pris sur l'enveloppe nationale, qui serviront à soutenir les projets en Bretagne (majoritairement pour l'aquaculture). Malgré les difficultés inhérentes à ce programme, le CESER y voit un signe encourageant pour la Bretagne, alors que le Conseil régional se mobilise très fortement pour rattraper les retards.

2.2. Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le FEDER connaît une réalisation à 70 % du budget prévu et la mobilisation de ce fonds se poursuit grâce à de nouveaux appels à projets. Le CESER se réjouit que le Conseil régional reste attentif à la dynamique de programmation de la coopération territoriale en 2020, dispositif qui bénéficie à de nombreux acteurs bretons.

La totalité du FSE placé sous l'autorité de gestion du Conseil régional est programmée et la partie gérée par l'Etat l'est à 90 %.

Le Conseil régional étant autorité de gestion pour le FEDER et une part du FSE, il sera amené à assurer l'atterrissage de la programmation actuelle tout en assurant le démarrage de la suivante. Le CESER s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour mener à bien l'ensemble des travaux.

Le CESER se réjouit que le Conseil régional reste autorité de gestion pour le FSE et le FEDER après 2020 ; c'est une reconnaissance des actions conduites. Tout l'enjeu pour le Conseil régional est maintenant d'obtenir une enveloppe ainsi que des marges de manœuvre suffisantes, alors que le degré de concentration thématique exigé par la Commission européenne pourrait contraindre fortement l'orientation du FEDER.

2.3. Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Les travaux d'évaluation prévus pour répondre aux exigences communautaires sont, pour certains terminés, et pour d'autres en cours ; le CESER souhaiterait pouvoir en disposer. Ce sont des outils intéressants pour mesurer les impacts des projets et aussi préparer la nouvelle programmation.

Le plan de communication pour garantir une information de qualité aux Bretonnes et Bretons sera complété en 2020 avec de nouveaux supports. La mise en valeur de bénéficiaires et la présentation d'actions concrètes au travers

des campagnes de communication du Conseil régional ont permis de rendre plus compréhensible le rôle des fonds communautaires en Bretagne. Le CESER sera attentif aux moyens mis en œuvre pour informer sur la prochaine programmation et veiller à une information partagée dans les territoires.

Le CESER apprécie le souhait du Conseil régional d'anticiper, et si possible de simplifier la mise en œuvre de la programmation 2021-2027. Il s'interroge cependant sur la place de la société civile dans la construction des futurs programmes.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité « responsable » qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification toujours sensible du périmètre d'intervention de la collectivité, qui va s'accroître encore avec les objectifs de territorialisation de l'administration et donc de nouvelles implantations locales, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante « fonctionnement ».

Le programme se développe autour de quatre actions principales :

- assurer les travaux et la maintenance préventive et curative, dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement ;
- fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins, dans le cadre du renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites ;
- mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO₂, en orientant les acquisitions et renouvellements particulièrement vers des véhicules électriques ;
- optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier, alors que depuis 2018, cette action est fortement impactée par les transferts de compétence (impression et affranchissement des cartes scolaires pour les services des transports).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne le bien-fondé des actions faisant l'objet de ce programme,

- qu'il s'agisse des opérations immobilières décrites, en particulier en vue de renforcer la proximité avec les territoires, ou d'assurer le regroupement de services dispersés, tout en veillant à renouveler ou mettre en place les équipements adaptés dans les différents sites ;

- qu'il s'agisse du renouvellement du parc de véhicules, en s'attachant à limiter la puissance des nouveaux véhicules tout en développant le nombre de ceux utilisant de nouvelles énergies, ceci en respect des engagements inscrits dans le cadre de la Breizh COP.

Il regrette cependant l'absence d'information sur les opérations de rénovation énergétique envisagées dans les immeubles appartenant au Conseil régional, ou qu'il se propose d'acquérir.

Si le CESER comprend que les dépenses d'impression et de traitement du courrier ont impacté ce programme du fait des besoins supplémentaires découlant de la compétence transports scolaires transférée à la Région en 2018, il escompte que la Région retrouvera la maîtrise de ces dépenses, sur des bases actualisées après une année pleine d'exercice.

Pour autant, sur l'ensemble des actions du programme, le CESER regrette l'absence de précisions chiffrées sur les opérations ou évolutions les plus significatives.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme détermine le niveau d'appui que le système d'information (SI) de l'administration régionale apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement.

Le SI s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés tous les 3 ans. En 2019, une extension du certificat a permis de certifier le processus de maintenance dans les lycées.

Le système d'information de la Région subit de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales ; cet environnement agressif nécessite l'attention de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour les dispositifs de sécurité.

L'activité 2020 sera également marquée par la généralisation du télétravail, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées. La Région poursuivra l'accélération de la transformation numérique de son administration qui repose sur une vision centrée sur l'utilisateur, prenant en considération son besoin en matière de sécurité, de protection des données à caractère personnel mais également de services personnalisés et fondés sur le partage et la réutilisation des données publiques et d'intérêt général. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables.

Le programme se développe en 2020 au travers des actions suivantes :

- adapter l'architecture matérielle et logicielle ;
- maintenir la qualité de service du système d'information ;
- faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les actions sur lesquelles repose ce programme s'inscrivent dans la continuité des opérations mises en œuvre au cours des précédents exercices. Le CESER constate le souci permanent porté au système d'information, qu'il s'agisse de l'effort continu d'adaptation en réponse aux nouvelles compétences de la Région, de la maintenance des nouveaux équipements justifiés par les nouveaux sites et l'augmentation des effectifs, du renforcement de la sécurité informatique.

Le CESER relève avec intérêt plusieurs évolutions positives pouvant toucher les utilisateurs internes comme externes : la mise en place d'un dispositif de télétravail (supposant l'équipement des agents intéressés) ; la dématérialisation ; la simplification des démarches administratives ; l'ouverture des données publiques ; les projets d'interopérabilité avec des sites tels que Pôle emploi ou la CDC ; l'intégration de nouveaux lycées dans l'architecture centrale de maintenance informatique.

Au titre des lycées, le CESER se félicite que la certification Iso 9001 régulièrement renouvelée depuis 2003, ait été étendue en 2019 au processus de maintenance engagé.

Tout en approuvant ces évolutions, le CESER demande ici encore au Conseil régional de porter attention aux risques d'exclusion d'une partie des usagers externes, confrontés à la dématérialisation des démarches, à laquelle ils ne seront pas tous en mesure de s'adapter.

Enfin, dans son avis sur le budget primitif 2019, le CESER avait attiré l'attention sur l'impact du numérique en termes d'empreinte écologique. Il apprécie donc la volonté exprimée par le Conseil régional de veiller à l'optimisation des ressources et de la consommation énergétique, conformément aux engagements pris dans la Breizh COP.

9003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence (maillage territorial, aides individuelles à des personnes en difficulté en vue d'assurer leur formation professionnelle et leur insertion, etc.).

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élus régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2019, 480 projets ont été financés (*vs 455 en 2017, 456 en 2018*).

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- soutien à l'organisation de colloques, congrès ;
- intervention d'urgence lors de catastrophes ;
- soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations ;
- accompagnement social à la formation ;
- contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate une augmentation du nombre de projets soutenus en 2019, les principaux domaines d'intervention restant l'animation et vie locale (193) et le sport (120).

Pour 2020, il relève que la ligne budgétaire consacrée au fonds reste mesurée (1,2 M€) et sensiblement équivalente aux exercices précédents.

Il regrette une nouvelle fois que le bilan établi par le Conseil régional et adressé aux Présidents des groupes ne lui soit pas pareillement communiqué pour information.

9010 - Équipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 20 000 € pour l'année 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur ce programme.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des transferts de compétences qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace, avec l'ambition d'offrir un service public régional de qualité, conciliant une vision responsable des missions d'employeur et une vigilance sur les dépenses engagées.

S'inscrivant dans la continuité, la Région se propose de conduire en 2020 diverses actions en réponse aux besoins et aux attentes, à plusieurs titres :

- responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social (ajustement de la politique handicap de la collectivité ; poursuite d'engagements pour l'égalité professionnelle femmes-hommes , etc.) ;
- développement de la communication interne ;
- développement du Système d'information des ressources humaines ;
- mobilité et recrutement ;
- dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité ;
- dispositifs de formation ;
- suivi sanitaire et social des agents.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Alors que la Région semble avoir absorbé l'essentiel des effets découlant des nouvelles compétences prises au cours des deux dernières années, le CESER constate au travers de ce programme la volonté de prolonger résolument les différentes actions, en tenant compte comme il se doit des besoins d'adaptation, tout en renforçant par exemple l'offre de formation via la mise en place d'une plateforme de e-learning.

Le CESER apprécie l'évolution vers un travail plus transversal et la mise en place du télétravail à partir de février. Les prochains mois permettront de mesurer l'intérêt exprimé par les agents pour cette formule.

Ce programme comportant un volet touchant au bon fonctionnement des assemblées, le CESER s'étonne de ne trouver aucune information sur ce point, alors qu'il avait souligné la nécessité pour la collectivité de disposer d'un système de visio-conférence plus fiable, et que d'autres besoins sont peut-être formulés par ailleurs.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

La Région s'attache à maîtriser l'évolution de la masse salariale pour respecter la trajectoire budgétaire, sachant que pour 2020 la seule augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité entraînera mécaniquement une évolution de l'ordre de 1 %, sur une augmentation prévisionnelle globale de l'ordre de 2,5 %.

En matière réglementaire, les mesures nationales envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) conduira à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C (estimation 430 K€ pour la Région Bretagne).

En matière d'effectifs, l'année 2020 est marquée par la poursuite des recrutements décidés en 2019 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclin de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement.

L'année 2020 sera également la première année de mise en œuvre du RIFSEEP, nouveau « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel » (estimation 700 K€ en 2020, puis 2 M€ en année pleine à partir de 2023).

La refonte des dispositifs d'action sociale dont le chantier a été ouvert en 2019 pourra aussi impacter le budget 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme précédemment, le CESER constate la bonne maîtrise du programme par le Conseil régional, qui s'attache à concilier l'impact des décisions prises au niveau national avec la recherche de redéploiements internes, des créations de supports budgétaires répondant à de nouveaux besoins, ainsi que d'autres évolutions.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit aux assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Enfin, il doit permettre de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre la transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

Plusieurs actions seront conduites en 2020 :

- transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux ;
- mettre en œuvre le plan de transformation numérique ;
- mettre à disposition des ressources documentaires ;
- piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En partageant la volonté du Conseil régional d'apporter des services fluides, performants et accessibles pour tous, le CESER relève les efforts déployés en ce sens.

Les enjeux du numérique sont pris en compte, tant dans le développement des compétences des agents que dans l'évolution des structures ou les effets de la territorialisation.

Comme prévu, l'incubateur de services numériques Ti Kub a été mis en place en 2019, ouvert aux acteurs publics et privés. Quelles réponses ou quelles interrogations apporte-t-il déjà aux objectifs définis ?

Le CESER accompagne la volonté de développer des partenariats avec l'écosystème breton, tout comme la mutualisation de moyens avec les autres collectivités, ces évolutions devant permettre de simplifier les démarches des utilisateurs.

La politique d'achat se mettant progressivement en place, le CESER soutient l'engagement pris par le Conseil régional dans le cadre de la Breizh COP et concrétisé au travers de la feuille de route « Bien manger pour tous ». Cet engagement s'articule autour d'un plan d'action comportant cinq objectifs, pour lesquels on peut toutefois regretter l'absence d'indications chiffrées dans le budget primitif.

Enfin, le CESER continue d'encourager la diffusion de l'évaluation des politiques publiques pilotées par le Conseil régional, même s'il faut attendre la présentation du Rapport d'activité et de développement durable pour apprécier l'évolution de la démarche.

9021 - Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2020, le service de la dette devrait connaître une légère augmentation en investissement compte tenu de l'augmentation de l'encours et du premier remboursement de l'emprunt obligataire.

En fonctionnement, les frais financiers sont estimés en légère baisse compte tenu d'une moindre perspective de remontée des taux.

Les actions du programme en 2020 sont les suivantes :

- honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions ;
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant ;
- sécuriser l'encours, en préservant l'indépendance financière lors des choix de financement ;
- optimiser la trésorerie, en s'appuyant sur un programme de Titres négociables de court terme (TNCT).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Face à des encours en nette progression confirmant la volonté du Conseil régional de mener à bien les opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'investissements, et constatant l'offre prolongée de très favorables conditions de marché, le CESER apprécie pleinement les choix réalisés pour en assurer prioritairement le financement via les emprunts obligataires.

La gestion active du stock tout comme la gestion de trésorerie confirment le savoir-faire démontré en la matière, avec pour effet une réduction des frais financiers par rapport aux dispositifs initialement mis en œuvre pour les investissements, et même en 2019 encore la capacité à générer des produits financiers pour le court terme.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates, liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme, soit 21 M€ pour l'Ille-et-Vilaine et 3,4 M€ pour le Morbihan.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait apprécié une information sur le délai de paiement moyen constaté en 2019 par rapport au délai légal de 30 jours, dont 20 jours pour l'ordonnateur.

Il ne formule pas de remarque particulière sur les propositions budgétaires pour 2020.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet de budget primitif pour 2020

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPÉI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Didier LE PIMPEC (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

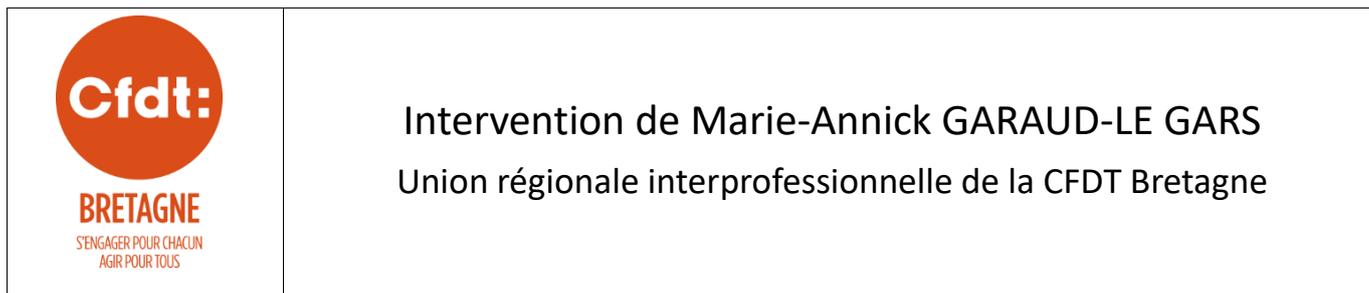
Le Conseil régional s'appuie pour sa politique sur les mobilités en 2020 sur le pacte d'accessibilité conclu en février 2018 avec l'Etat, comme le rappelle l'introduction de la mission « Pour une Bretagne de toutes les mobilités » du projet de budget. Ce pacte comporte deux objectifs essentiels : l'amélioration des mobilités au sein de la région et l'accessibilité de la Bretagne depuis et vers l'extérieur de son territoire. Sur ce second point, deux vecteurs étaient retenus et mobilisaient les efforts conjoints de l'Etat et de la Région : l'aérien et la grande vitesse ferroviaire.

La réalisation de la LGV Le Mans – Rennes en 2017 a fortement réduit le temps de transport entre Paris et la partie orientale de la Bretagne. Il reste à poursuivre cette ligne jusqu'à la pointe ouest. Le projet de budget reste très modeste par rapport à cette ambition, ne prévoyant que de lancer en milieu d'année des études de définition de programme. Globalement, le rapport budgétaire semble se satisfaire de la forte croissance de la fréquentation des liaisons ferroviaires pour considérer que l'objectif a été atteint et que tous les territoires bénéficient des mêmes chances de développement. Ce constat est erroné et fragilise durablement la dynamique de l'est de notre région.

De même, le rapport laisse entendre que la croissance du trafic ferroviaire diminue la demande de liaisons aériennes en Bretagne, évoquant un tassement de la croissance. Pourtant, le trafic de l'aéroport de Brest a augmenté de 12 % en 2019, bénéficiant de l'ouverture de 5 nouvelles connexions opérées par Ryan Air, et celui de Rennes ne doit sa stagnation qu'à la réduction de ses capacités par Air France sur des lignes qui ne sont aucunement concurrencées par le TGV : Bruxelles, Nice, Marseille, Strasbourg.

La nouvelle stratégie aéroportuaire évoquée par le rapport du Conseil régional devra garder pour objectif d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble des territoires bretons par des liaisons aériennes diversifiées, afin de soutenir la capacité des entreprises à se connecter avec rapidité et efficacité au reste de l'Europe et du monde. C'est une condition de la dynamique de développement de nos territoires et de leur attractivité.

Je vous remercie de votre attention.



Le budget primitif 2020 présenté par le Conseil régional s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER et souhaite souligner quelques aspects. Cette intervention portera donc plus particulièrement sur l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises de son territoire, sur les transports, sur la contractualisation avec les EPCI et sur les questions emploi-formation.

La CFDT prend note de l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises bretonnes dans un objectif de développer une économie de la qualité. Cet accompagnement doit permettre, entre autres, aux centres de décision de se maintenir voire de se conforter en Bretagne. Cependant, cet accompagnement doit pour la CFDT, comme elle l'a déjà rappelé, respecter certaines conditions :

- Une condition sociale : ces aides doivent être conditionnées à minima au maintien du nombre d'emplois sur nos territoires tout en veillant à leur qualité. Qui mieux que les Instances Représentatives des Personnels des entreprises concernées sont à même d'apporter un éclairage pertinent sur ces aspects ?
- Une condition liée au respect des engagements au projet régional Breizh COP avec évaluation et contractualisation avant toute attribution d'aide.
- Un point particulier dans le cadre de la contractualisation : il est souligné le renforcement de la sensibilisation des EPCI sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette question est primordiale pour la CFDT. Nos actions et les résultats obtenus dans ce domaine le prouvent. Nous contestons l'approche souvent développée dans cette assemblée qui oublie trop fréquemment les actions menées dans les entreprises et dans les branches. Nous gagnerons l'égalité en abordant cette question de manière transversale par la mobilisation et la coordination de tous les acteurs.

Mission 1

L'année 2020, comme il est dit dans le bordereau du Conseil régional, sera une année charnière pour la politique régionale d'aménagement du territoire. Il s'agira de clôturer la programmation actuelle, mais également de préparer la prochaine génération des contractualisations avec les territoires, dans le respect de l'un des 6 engagements de la Breizh COP sur la cohésion des territoires.

L'élaboration du nouveau cadre contractuel se fera avec les EPCI et non plus avec les pays, comme cela a été annoncé à plusieurs reprises.

La CFDT réaffirme sa demande d'associer réellement la société civile organisée et représentée dans les conseils de développement en amont de la démarche, dans le prolongement de leur forte implication dans la démarche Breizh COP.

Cette contractualisation au niveau des EPCI pose la question de la pérennité des pays, alors que dans le même temps des EPCI délibèrent pour avoir un territoire de contractualisation plus large et qui serait un territoire de projet.

Si la CFDT se retrouve dans l'ambition : « contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés », elle note l'absence de place faite à la société civile et notamment les conseils de développement dans les propositions du conseil régional, et s'inquiète du devenir des salariés des structures des territoires pays.

Mission 4

Sur la mission 4, pour une Bretagne de toutes les mobilités, la CFDT se retrouve bien dans les différents avis du CESER. Nous nous félicitons de l'objectif de la nouvelle convention TER, signée entre la SNCF et la Région pour une durée de 10 ans. Celui-ci vise un développement de 11 % de l'offre train/km. Cette ambition illustre pour la CFDT l'urgence de travaux pour la désaturation de la gare de Rennes.

La nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM) fait évoluer les compétences des EPCI en matière de transport de voyageurs. La CFDT approuve la volonté de la région de rechercher une coordination avec l'ensemble des opérateurs de la mobilité. Pour la CFDT cela ne doit pas se réduire aux transports de ville à ville. Les bassins d'emploi situés sur les bassins de vie que sont les EPCI doivent également être partie prenante de la réflexion : en particulier, les plans de déplacements des salariés négociés dans les entreprises-doivent être pris en compte dans la réflexion. Si la CFDT prend acte de la volonté du conseil régional de favoriser le covoiturage par une aide publique aux salariés, proposant ainsi une alternative à l'automobile solo, une offre de mobilité est à construire avec les salariés pour desservir ces zones d'emploi.

Enfin des acteurs locaux s'inscrivent dans les objectifs de la Breizh COP de réduction des gaz à effet de serre, tels l'association FRET de Fougères pour une liaison Fougères/Rennes en train, ou des élus de St Brieuc pour la réhabilitation de la ligne St Brieuc/Auray/Lorient etc. Pour la CFDT, ces démarches s'inscrivent pleinement dans la volonté du conseil régional pour des mobilités solidaires et décarbonnées et méritent donc attention.

Mission 3 : formation et emploi

En matière d'emploi, la CFDT soutient la politique de structuration des territoires autour des Commissions Territoriales Emploi Formation et sera attentive aux différentes actions menées sur les territoires notamment les expérimentations de GPEC territoriales et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

En matière de formation, la CFDT regarde positivement les efforts engagés par la Région dans la rénovation des lycées et souligne sa volonté de structurer davantage l'ensemble des fonctions liées au numérique dans ces mêmes lycées.

En matière d'apprentissage, la CFDT note avec intérêt la volonté de la Région de rester mobilisée afin d'une part, d'accompagner la transition prévue par la loi de septembre 2018 et d'autre part, de poursuivre l'accompagnement de certaines formations ou CFA suivant des orientations générales votées en décembre dernier. La CFDT insiste aussi sur la nécessité d'organiser le suivi des « décrocheurs en apprentissage » ainsi que le suivi de l'insertion des apprentis. Mais la CFDT considère que cette nouvelle organisation devrait être étudiée dans le cadre du CREFOP. Comme l'année passée, elle réitère sa remarque sur l'attention particulière qui devra être portée par les gestionnaires de CFA sur le devenir des personnels de ces établissements, plus particulièrement dans le département d'Ille et Vilaine, afin que la qualité de la formation, due en grande partie à la stabilité des équipes enseignantes, ne soit pas amoindrie.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le budget primitif 2020 qui est porté à notre appréciation est le dernier de complète exécution de la mandature.

Les dépenses de fonctionnement se contractent de 3,2 % et à périmètre constant, restent relativement stables avec une hausse de 0,3 %. Quant aux dépenses d'investissement, elles augmentent de 15,5 %, traduisant ainsi, de manière plus accentuée que les années précédentes, la volonté de préparer l'avenir de la Bretagne par une politique d'équipement, d'investissement et d'aménagement.

Nous réitérons ce que nous avons dit à maintes reprises dans cet hémicycle : cet arbitrage en faveur des dépenses d'investissement nous semble opportun et conforme à la nécessité de préparer la Bretagne aux enjeux et défis à venir.

Nous notons cependant un point de vigilance, celui d'un recours marqué en 2020 à l'emprunt avec un montant de 318 millions €, ce qui, si nos calculs sont bons, compte tenu de l'annuité en capital de 61 millions d'euros au titre de 2020, porterait la dette de la Région de 1 milliard 202 millions à 1 milliard 459 millions fin 2020, soit une augmentation de la dette de 21,3 % au cours de la seule année 2020.

Nous réitérons donc notre message de prudence et de vigilance sur la dette, exprimée lors de la session précédente à la faveur de notre prise de parole sur les orientations budgétaires. Vigilance d'ailleurs partagée par la Région elle-même dans ces mêmes orientations budgétaires.

Nous y avons relevé une augmentation de la dette de 67 % de 2019 à 2024. Nous avons alors regretté l'annonce concomitante de la Région d'un renoncement, à partir de 2020, à poursuivre la baisse amorcée en 2015, de ses dépenses de fonctionnement. Annonce confirmée dans les faits par cette légère progression dans le budget primitif, à périmètre constant, à hauteur de 0,3 %, des dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA et des JA.

Nous tenons tout d'abord à reprendre les termes du Conseil régional sur lesquels les orientations agricoles sont justifiées. Introduction du programme 207 : « effondrement de la biodiversité, accélération du changement climatique et la problématique de l'accès à la ressource en eau ».

Avec des propos aussi alarmistes et sachant que cet effondrement, effectivement constaté sur certaines parties du monde, est lié au développement de l'humanité, partons de ce constat en préambule général, de façon à ce qu'il soit pleinement intégré à l'ensemble des orientations politiques du Conseil régional, et non uniquement à l'agriculture. D'autant que l'agriculture est une source solutions et que c'est grâce à elle que la situation est nettement meilleure en Bretagne. Dès lors, le soutien à l'agriculture conserve tout son sens.

La profession poursuit son ambition d'une Bretagne agricole et agroalimentaire qui crée de la valeur et de l'emploi sur le territoire en répondant aux différents marchés et aux besoins sociétaux. L'agriculture, avec le développement des projets de méthanisation, entre autres, a le potentiel pour améliorer, davantage encore, son soutien au réseau ; notamment pour la fourniture d'énergie en heure de pointe. Cet exemple démontre l'engagement et la contribution de la profession dans la transition énergétique. Avec le soutien du Conseil régional de nombreuses solutions ne demandent qu'à être développées : le stockage sur batterie, l'optimisation de la gestion des moteurs et la complémentarité entre méthaniseurs et panneaux photovoltaïques qui peuvent être d'ailleurs sur une même exploitation.

Mais rappelons que l'engagement des acteurs agricoles, appelé par le Conseil régional, ne pourra se concrétiser que sous deux conditions indispensables :

- Il est aujourd'hui important de pérenniser les unités de méthanisation agricole, existantes ou à venir, quelle que soit leur taille, grâce à une adéquation entre gisement, dimensionnement des unités et développement des territoires.
- L'activité agricole doit être comprise, intégrée, acceptée et respectée sur le territoire.

Le développement du photovoltaïque est une autre solution. La Région reconduit pour 2020 l'appel à projet sur le photovoltaïque en autoconsommation, mais en exclut la filière porcine, pourtant très porteuse de ce type de projets. Elle justifie cette exclusion par le fait que cette filière sera accompagnée sur la biosécurité. Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette décision : les aides à la biosécurité, nécessaires, ne doivent pas se faire au détriment des aides au photovoltaïque sur les bâtiments qui doivent bénéficier à toutes les filières.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Le projet de budget pour 2020 prévoit, dans le programme 101 de la mission « pour un territoire équilibré », de concrétiser l'appui aux programmes retenus dans les appels à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des centres-bourgs de Bretagne.

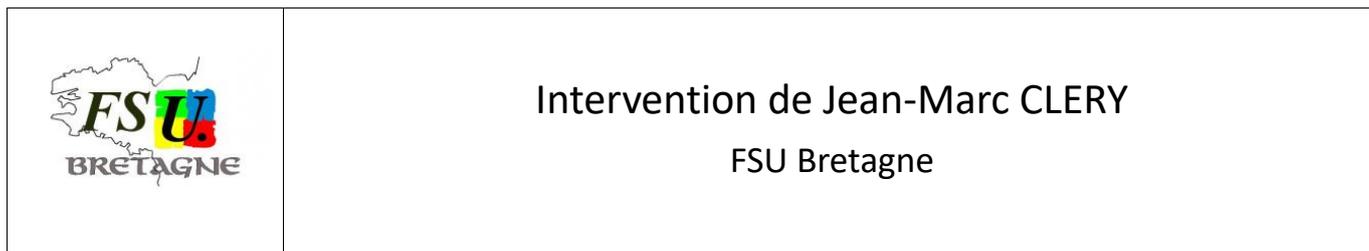
Le rapport rappelle que, depuis 2017, 130 projets de communes rurales et de villes ont été sélectionnés via deux appels à candidatures, auxquels la Région, l'Etat, la Banque des Territoires et l'Etablissement Public Foncier apportent des soutiens financiers.

Les cahiers des charges de ces appels à projets affichaient quatre dimensions dans l'approche de la revitalisation des centralités : l'espace public, les services publics, l'habitat et l'activité économique.

Force est de constater que cette dernière est souvent négligée, voire totalement oubliée, dans les orientations des pouvoirs locaux. La très grande majorité des programmes s'attache aux investissements publics et à la création de logements, considérant à tort que le commerce et les services se régénéreront spontanément. Or les conditions de revitalisation de ces activités passent aussi par des aménagements, des reconfigurations et des accompagnements qui doivent être réfléchis en amont et concertés avec les acteurs économiques locaux, en particulier avec les chambres consulaires territoriales, leurs délégations et antennes.

Les difficultés rencontrées par le commerce de centre-bourg ou de centre-ville, se traduisent par la perte de nombreuses entreprises et emplois et une vacance immobilière dommageable à l'image de ces centralités. Elles proviennent tant de politiques d'équipement commercial inadéquates que des transformations du secteur d'activité. Des exemples réussis de politiques publiques concertées et incluant toutes les dimensions de la dynamique des centralités existent, y compris en Bretagne. Sachons, ensemble, nous en inspirer.

Je vous remercie de votre attention.



L'intervention de la FSU portera pour l'essentiel sur la Mission 3, la plus importante de ce Budget. Comme la FSU se retrouve globalement bien dans les avis sur cette Mission, en particulier sur les lycées publics, on se concentrera plutôt sur les points de désaccord.

La FSU s'est abstenue sur la politique régionale de l'apprentissage ; non par refus des aides pour les apprenti.es mais par désaccord sur le financement aux entreprises qui se poursuit ; et plus généralement sur la promotion de l'apprentissage dont les termes et les moyens changent, mais toujours pas l'esprit. Une question : les critères « proximité-aménagement du territoire » et « priorité des filières » que la Région retiendra désormais pour justifier la poursuite de son soutien financier aux CFA et aux formations par apprentissage - ces critères auront-ils également une traduction s'agissant du soutien aux formations de la voie Pro ou encore du renforcement des LP, spécialement les plus petits ? On voudrait le croire mais on a quelque doute.

L'autre point de désaccord porte sur le Programme 301 et la conception de l'Orientation de la Région sur laquelle la FSU constate qu'elle est, hélas, toujours seule à se montrer critique. Passons ou plutôt ne passons pas sur l'Avis général du CESER qui évoque un peu vite la « nouvelle compétence de la Région en matière d'orientation et d'information sur les formations et les métiers ». Précisément il n'y a pas eu transfert aux Régions de la « compétence Orientation » mais de la « compétence Information ». Les mots ont un sens, surtout en ce domaine. Mais la confusion est aisée d'autant que la Région l'entretient en évoquant « sa nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et d'appui à l'orientation scolaire et professionnelle ». S'agissant de l'Information sur les formations et les métiers d'ailleurs, le CESER aurait pu aborder autrement qu'en mode subliminal les inquiétudes suscitées par le transfert à la Région des services de la DRONISEP et la question, toujours sensible pour la FSU, des garanties pour le maintien d'une information à destination des élèves et des étudiant.es, fiable et surtout indépendante de toute pression.

Le point principal de désaccord porte sur l'évolution du SPRO. SPRO, puis SPRO-EP et maintenant IDEO, une nouvelle appellation marketing qui escamote la réalité de l'activité derrière le concept - ou plutôt derrière la marque. Toujours est-il que la Région ne démord pas de son projet d'un service universel accessible à tous ; pas plus qu'elle ne renonce, bien qu'elle s'en défend, au « conseiller polyvalent ».

Hélas pour la FSU, faire la moindre réserve sur la qualité du service qui peut être rendu dans ces conditions est invariablement disqualifié ; on est aussitôt accusé de défendre l'indéfendable, un système « cloisonné ».

Quoi qu'il en soit, les questions de la FSU sur la qualité du service effectivement rendu aux personnes demeurent, et encore plus maintenant qu'il est question de déployer des « espaces IDEO hors les murs, organisés ponctuellement à l'occasion de rencontres, de forums d'information sur les métiers et les formations et qui ont vocation à se décliner sur tout autre lieu : espaces publics, galeries commerciales, médiathèques... » (sic). Mais qui donc parmi les acteurs du SPRO acceptera de faire ce premier accueil dans les galeries commerciales, entre une agence de voyage et une boutique de téléphonie ? Sûrement pas les personnels des CIO qui, rappelons-le ne sont que « contributeurs » et non pas « membres » du SPRO. Encore une fois, les mots ont leur importance.

La FSU apprécie en tous cas que le CESER s'inquiète du réseau des CIO qui est pour le coup le véritable service de proximité pour l'orientation des jeunes en âge scolaire. Et le CESER fait bien de s'inquiéter car la politique

d'affaiblissement des CIO se poursuit, d'abord par leur sous-dotation. Ainsi par exemple pour le secteur de Fougères, où il manque déjà d'un emploi de PSYEN, et qui risque de faire les frais du redéploiement des moyens nécessaires en Ille-et-Vilaine en prévision des ouvertures de nouveaux établissements.

Comme à l'accoutumée, on conclura de manière globale sur la politique régionale et son contexte ; mais ce sera cette fois sur une note plus philosophique : « Peut-on être heureux dans un monde injuste ? » C'est sans doute l'actualité chaotique des premières épreuves du bac catastrophe de JM Blanquer et le malaise qu'il provoque partout qui inspire ce sujet de dissertation.

Peut-on travailler au projet d'une Bretagne heureuse quand l'environnement général du pays se défait ? Peut-on, par exemple, espérer mettre en œuvre de nouvelles mobilités plus accessibles et plus douces et des transports moins émetteurs de CO2 quand la politique nationale du rail dessine un avenir funeste pour l'entreprise publique SNCF ?

Peut-on s'engager pour l'environnement et la biodiversité, pour le « bien manger en Bretagne » et croire au développement d'une agriculture rémunératrice et durable quand les politiques nationales mais aussi européennes favorisent des accords internationaux au seul profit des multinationales, provoquant les déséquilibres mondiaux qui mettent aujourd'hui littéralement à feu la planète de l'Australie au Brésil ?

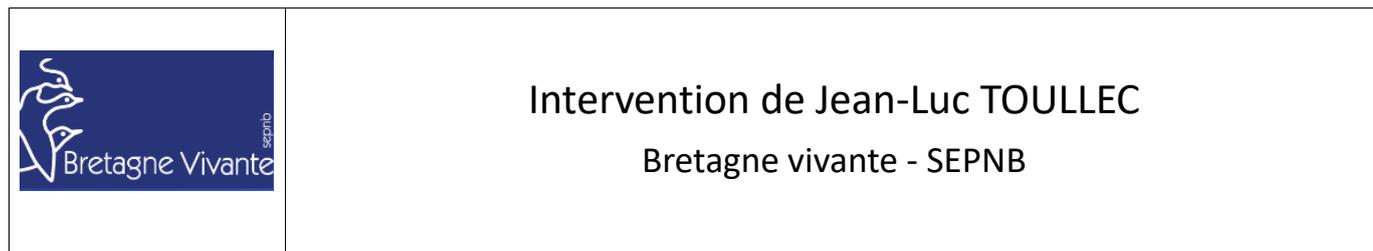
Peut-on avoir confiance dans la solidité du maillage de la recherche et de l'enseignement supérieur dans nos territoires quand se profile un projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui va encore accentuer les effets des politiques précédentes, LRU et ORE en tête, et qui va faire, selon les mots et le vœu du PDG du CNRS, du « darwinisme social » et de la compétition de tous contre tous, le principe d'organisation majeur de la recherche ?

Que peut-on attendre du contrat conclu avec l'État pour l'Action Publique en Bretagne quand pour celui-ci *Nouvelle Action publique* rime avec suppression d'emplois publics et réduction du périmètre des *Services publics* ? Peut-on bâtir en Bretagne une véritable sécurisation vers la formation et l'emploi pour les chômeuses.eurs et les personnes les plus fragiles quand depuis le 1er novembre 2019 les nouvelles règles d'indemnisation de l'assurance chômage et celles qui s'appliqueront au calcul dès avril prochain visent à faire plus de 3,5Mds€ d'économies au détriment de milliers de personnes ?

Mais surtout, peut-on former le projet d'une société bretonne démocratique inclusive et apaisée et rester sans rien dire quand le gouvernement impose un projet de loi sur les retraites largement rejeté et qu'il s'apprête à faire une fois de plus des parlementaires de simples faire-valoir ?

Eh bien non, on ne le peut pas ! Et quand c'est le lien social qu'on défait sous nos yeux, il est alors de notre responsabilité à toutes et à tous de le dire. Alors pourquoi donc tant de haine et de fausses accusations quand à l'Université de Rennes-2, communauté de savoirs et de recherche mais aussi communauté éducative et de vie, le Conseil d'Administration s'exprime souverainement sur les risques du projet de loi de réforme des retraites ?

Rappelons aux thuriféraires du « nouveau monde » qui voudraient contraindre l'Université à on ne sait quelle neutralité que, depuis sa création au Moyen Age, l'Université n'a jamais fait preuve de ladite neutralité. Quant à ceux qui versent des larmes de crocodile sur les « désordres » à Rennes-2, ne leur parlons pas des deux années de grève de la Sorbonne de 1229 à 1231, cela les ferait défaillir ! Rappelons-leur seulement que Rennes-2 est une des rares universités françaises à avoir surmonté autant de situations complexes depuis ces dernières années et qui n'a de surcroît pratiquement pas été bloquée durant le mouvement actuel.



J'interviens au nom des associations Cohérence, Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Nous sommes tous, citoyens, élus, associations, entreprises, face à des défis essentiels pour notre société, notre vivre ensemble, notre capacité à vivre et survivre sur notre planète. Les crises n'ont fait que renforcer cette nécessité d'aborder ces défis de manière volontariste, globale, avec audace et courage. Partout, les tensions, les défiances et les actions violentes augmentent, conduisant notre société dans une spirale négative. La jeunesse est au cœur de ces tensions, de ces prises de conscience, de parole et d'action. Pour exemple, plus de 100 jeunes de toute la France se sont réunis pendant 8 mois à Pontivy au sein d'un mouvement nommé « la Bascule », pour porter un projet de transformation de notre société.

Pour relever ces défis, nous sommes « condamnés » à coopérer entre Etat, collectivités, entreprises, associations, citoyens. Or, pour nous, ce budget n'est ni un budget de crise, ni un budget de transition, ni un budget de coopération. Rappelons ici que la Bretagne compte au moins 65 000 associations avec 550 000 bénévoles et 100 000 salariés, et que 69,7 % des structures de l'économie sociale et solidaire sont des associations. Pour exemple, nos associations environnementales contribuent à l'expertise, à la formation, à l'éducation, à l'action territoriale, à l'implication citoyenne et au débat public. Et pourtant, le monde associatif est en crise, à bout de souffle. Nos associations sont de plus en plus précarisées par un manque de reconnaissance, des logiques d'appels à projets, de fonds européens indigestes, en rupture totale avec les logiques de partenariat et de coopération. Le manque de renouvellement des responsables associatifs fait aussi craindre pour l'avenir.

Comment faire de la coopération, comment accompagner la transition écologique et solidaire sans s'appuyer sur les forces vives des associations comme sur les initiatives citoyennes ? Les collectivités ont des moyens dédiés, les entreprises ont des chambres consulaires, qu'en est-il des associations ? Le mouvement associatif de Bretagne se bat avec des moyens dérisoires. Pour mener à bien la Breizh COP, le Conseil Régional affirme avoir besoin de nous, mais ne met pas de moyens importants sur la table, comptant sans doute sur notre bénévolat. Nous appelons ici à un sursaut démocratique. Le soutien aux salariés et aux bénévoles des associations engagés dans les transitions doit être renforcé pour nous permettre d'animer, d'innover, de s'impliquer, non seulement dans la protection de l'eau et de la biodiversité, mais aussi dans l'aménagement et l'animation du territoire, les circuits courts et l'économie circulaire, la formation et l'action avec les élus, les citoyens, les entreprises. De la même façon, la Région doit être à la manœuvre pour que les futurs contrats avec l'Etat comme avec les territoires, mais aussi les fonds européens, se traduisent par de nouvelles actions opérationnelles pour la transition dans les territoires, au niveau régional comme local. Il s'agit aujourd'hui de FAIRE et non plus seulement de discourir. Ces actions devront s'appuyer sur des partenariats robustes entre collectivités, associations, entreprises et citoyens.

Les engagements ne sont rien si l'action n'est pas là.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Depuis 2019, la Région propose une offre de formation construite autour de deux gammes : PREPA et QUALIF. Cette offre, qui se veut plus souple et plus en lien avec les besoins en compétences sur les territoires, sera soutenue par le Pacte breton d'investissement dans les compétences, lui permettant ainsi l'exploration de nouvelles ingénieries.

Nous accueillons avec satisfaction ces deux nouvelles gammes qui répondent à une nécessité forte d'adaptation constante de l'offre de formation aux besoins en compétences, soumise aux évolutions technologiques, environnementales et sociales. La bonne compétence au bon moment, est aujourd'hui un facteur majeur de compétitivité.

Nous notons le déploiement de l'offre PREPA Clés, en remplacement du dispositif Compétences Clés. Si nous ne pouvons que soutenir cet effort particulier dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, nous alertons sur l'importance de pousser cet effort jusqu'à la certification Cléa. La Bretagne fait aujourd'hui fait pâle figure à l'échelle nationale dans la mobilisation de cette certification. Le dispositif breton PREPA Clés ne doit rester qu'une étape dans le processus d'acquisition des savoirs et des compétences et non une finalité, Cléa, socle de connaissances et de compétences professionnelles, demeurant un atout dans la sécurisation des parcours professionnels.

Nous soutenons également le renforcement de l'offre QUALIF Emploi. Ces collaborations opérationnelles entre acteurs économiques, organismes de formation et collectivités territoriales, sont essentielles à la construction d'une offre de formation ajustée aux besoins. L'accompagnement de la Région sur l'adaptation et le développement de la qualité et de l'innovation des formations est une condition nécessaire à la réussite de ce nouveau programme.

Nous tenons à rappeler que l'offre de formation doit être adaptée en permanence aux mutations d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie COTTIER

Union régionale CFTC Bretagne

Je m'exprime au nom de l'Union Régionale CFTC

La CFTC remercie les rapporteurs ainsi que les services pour l'analyse du budget primitif.

Tout comme le CESER, la CFTC a apprécié la présentation par tableau récapitulatif facilitant la lecture. Néanmoins elle aurait aimé un débat ouvert et transparent sur les futures évolutions de l'action publique. En effet, en 2019 la signature dans l'urgence du Contrat pour l'action publique n'a guère été propice aux explications et au débat, elle souhaiterait que la négociation du futur CPER en 2020 se fasse dans la sérénité.

Pour la CFTC il est important que le Conseil Régional réaffirme ses orientations au travers des 6 objectifs de la Breizh COP. Elle s'interroge toutefois sur la réussite de la transition voulue par l'orientation « bien manger » si la région perdait la gestion de certaines mesures liées au deuxième pilier la PAC. Elle aurait souhaité avoir des critères d'évaluation lui permettant de mieux appréhender le document.

Pour la CFTC l'action publique doit rester lisible et compréhensible pour tout à chacun. Or même si le Conseil Régional réaffirme ses objectifs en « maintenant le cap » elle aurait apprécié d'avoir les données de l'année précédente pour un meilleur suivi des orientations.

Le suivi de l'évolution de ce budget demeure complexe du fait de la perte de la compétence de l'apprentissage et l'acquisition de celle liée à l'orientation et l'information des métiers. La CFTC s'interroge sur l'adéquation des formations proposées et les besoins régionaux de proximité.

La CFTC reconnaît que la transversalité de plusieurs programmes par exemple la politique jeunesse, la culture, la biodiversité ne facilite pas la lecture et la compréhension de l'action publique. Elle en comprend la nécessité mais elle demande au Conseil Régional de bien l'explicitier. Néanmoins elle aurait apprécié pouvoir déjà s'appuyer sur des indicateurs de suivi qui en faciliteraient l'évaluation.

Pour la CFTC l'action publique doit être visible par tous. Nous ne devons pas oublier la mobilisation de la population en 2019 qui demandait plus d'information, de transparence et qui souhaitait prendre part aux débats. La CFTC demande au Conseil Régional de bien prendre en compte les publics les plus fragiles, précaires et d'œuvrer au plus près des territoires afin que la population ait conscience de son action.

Je vous remercie de votre attention



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne et de la FRSEA Bretagne.

Dans la présentation de son projet de budget primitif pour 2020, le Conseil régional met en avant sa volonté d'y traduire les 6 engagements adoptés en décembre 2019 pour la Breizh Cop. Il précise que ces engagements « structurent l'action régionale » et doivent se concrétiser dans une transformation progressive des politiques régionales.

Trois principes guidant cette transformation sont énoncés, assez brièvement, alors qu'ils portent de lourdes évolutions des politiques de la Région et de leurs modalités d'élaboration : la conditionnalité des aides et soutiens du Conseil régional, la différenciation territoriale et la participation renforcée à la conception des politiques publiques.

Il faut rappeler que les aides apportées, le plus souvent sous la forme d'avances remboursables, par la Région aux entreprises sont d'ores et déjà liées à des conditions : généralement la réalisation d'investissements ou de créations d'emplois par leurs bénéficiaires. La nouveauté introduite en 2020 porte sur une conditionnalité relative aux objectifs de la Breizh Cop. Or celle-ci se décline en pas moins de 38 objectifs et 108 sous-objectifs. Il sera donc nécessaire de préciser ceux qui donnent lieu à condition à l'octroi d'une aide, d'autant que ce foisonnement des sous-objectifs amène à des contradictions entre certains d'entre eux.

De plus, si les objectifs de la Breizh Cop sont louables, le Conseil régional ne doit pas oublier que les entreprises bretonnes produisent et vendent dans un contexte de marchés mondialisés, où la concurrence s'exerce d'abord par les prix, ceux-ci intégrant les coûts induits par les conditions de production au sein de nos territoires. Les obligations réglementaires environnementales ont un coût pour les entreprises bretonnes que ne supportent pas tous leurs concurrents étrangers voire même français. De la même façon, le Gouvernement prépare, avec la loi sur l'économie circulaire en cours d'examen au Parlement, un enchérissement important pour l'industrie française avec des écocontributions et éco-redevances en augmentation de 3,4 milliards d'euros sur les 5 prochaines années.

Nous appelons donc à prendre en compte tous les paramètres de cette conditionnalité des aides destinées aux activités économiques, afin de ne pas grever la compétitivité des entreprises bretonnes.

Dans ce but, les représentants des entreprises répondront présent aux propositions de participation à l'élaboration de cette politique et sont disposés à la coconstruire avec le Conseil régional, afin d'en garantir des impacts positifs, économiques et durables.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Carole LE BECHEC Réseau Cohérence

J'interviens au nom d'Eau et Rivières de Bretagne, de Bretagne Vivante et de Cohérence.

Sur ce budget primitif, nous pourrions vous resservir mot pour mot nos interventions des années précédentes. Car, comme le précise l'avis du CESER, dans son langage forcément consensuel, la présentation budgétaire ne permet pas de voir les changements de cap.

Mais y a-t-il changement de cap ?

Permettez-nous de vous exprimer notre profonde déception car après les deux dernières années de travail Breizh COP, on s'attendait à mieux. Nous ne doutons pas de la bonne volonté du Conseil Régional, mais quelles forces telluriques le freinent dans les réalisations ? Le budget environnement reste dérisoire (1,4 %) et les changements de cap concrets ne sont pas lisibles.

Oui, les objectifs de la Breizh COP sont ambitieux, mais on crée une Agence Bretonne de la Biodiversité et une Assemblée Bretonne de l'Eau sans moyen supplémentaire.

Oui, quelques vignettes réparties dans le document veulent attester d'une reconnaissance du caractère développement durable de certaines des actions financées, mais elles restent indicatives et non chiffrées.

Comment en déduire la part dévolue aux transitions dans ce budget ?

Nous pensons que face à l'urgence climatique et à l'érosion dramatique de la biodiversité il faut au contraire une concentration de tous les moyens publics vers la Transition. Les citoyens sont **massivement** conscients des enjeux, les prochaines élections municipales seront sans doute un révélateur de cette prise de conscience. Ils ont besoin de signaux forts, un budget environnement conséquent aurait permis **un effet de levier** concret avec la mise en œuvre d'outils en prise directe avec le terrain environnemental. Comment voulez-vous que les citoyens et notamment les jeunes, soient acteurs des transitions ? en les invitant à « discuter » ? à « se concerter » ? Comme si les constats n'étaient pas déjà **affreusement clairs**. Il faut passer à l'action et utiliser toutes les forces mobilisées et mobilisables. Il est grand temps. Ce n'est pas une conférence de plus, un colloque de plus, un discours de plus, qui réglera le problème.

Oui, on nous dit que la transition est une priorité de la région, mais nous cherchons toujours la transversalité et l'éco-socio conditionnalité. Quelles sont les actions concrètes qui seront financées en 2020 et qui montreront **le changement radical de trajectoire** dans les domaines où la région est chef de file (les transports, les lycées, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'économie ? Quel grand plan de formation aux nouveaux enjeux, quelle ambition en terme de transports en commun accessibles à tous avec des prix incitatifs ? quelle inflexion des modèles économiques ?

Nous réaffirmons ici que l'argent public, d'autant plus qu'il est rare, doit servir exclusivement l'intérêt général, la défense des biens communs (l'eau, l'air, les sols, la biodiversité, le climat) et le développement de nouvelles filières économiques à impact positif sur nos écosystèmes et créatrices d'emplois. L'argent public doit servir l'avenir de tous les citoyens de manière solidaire et responsable sur le moyen et long terme.



Intervention de Brigitte DELAHAIE

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Créés en 2016 dans le cadre du Plan 500 000, adoubés par le CPRDFOP, les Comités Territoriaux Emploi-Formation, ou CTEF, pilotés par l'Etat et la Région, sont maintenant soutenus pour le développement d'actions dans le cadre d'appels à projets.

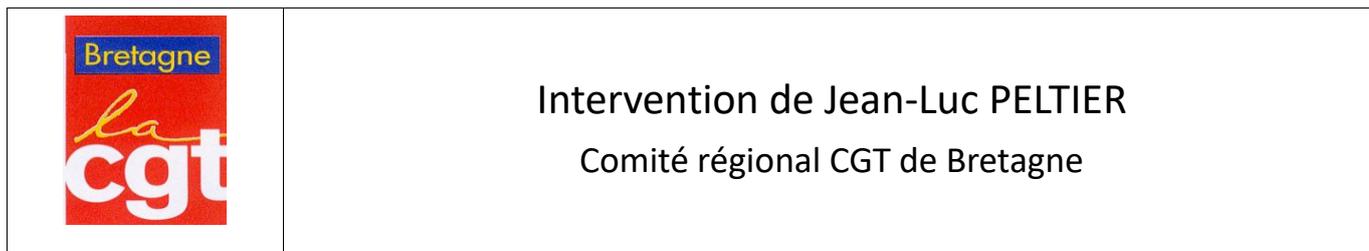
Les 14 CTEF sont aujourd'hui présentés comme des lieux « permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation ». De quelle cohérence parle-t-on puisque le bureau du CREFOP, le seul pouvant être considéré comme lieu de gouvernance, n'est jamais informé des activités de ces CTEF.

Par ailleurs, et nous le répétons régulièrement dans cette instance, nos organisations n'ont pas les moyens de participer à toutes les réunions organisées par ces 14 CTEF.

Le Pacte régional entend donner des moyens supplémentaires aux CTEF notamment pour initier des projets de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences et des actions de gestion inclusive des ressources humaines. Nous sommes défavorables à une démultiplication de projets, acteurs et financements sur ces mêmes sujets. Un tel foisonnement se révélerait contre-productif, et générerait confusion et agacement des premiers intéressés que sont les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Si nous soutenons ces initiatives locales, souvent sources d'expérimentations rapides—et pertinentes, nous demandons au Conseil régional et aux représentants de l'Etat de donner une meilleure lisibilité à ces actions engagées par ces comités locaux, et de présenter, dès que possible, un premier rapport de leurs activités devant le Bureau du CREFOP.

Je vous remercie de votre attention.



Il y a un an, pour ce même exercice, la CGT soulignait déjà le climat social désastreux dans lequel la France se trouvait avec le mouvement dit « des gilets jaunes » qui, pour une large part, est la conséquence de choix économiques opérés ces dernières décennies qui se caractérisent par une concentration inégalée du niveau de la richesse créée, au bénéfice d'un tout petit nombre et d'une déstructuration sans précédent des services publics dans tous les territoires... Cette crise sociale majeure n'a été finalement qu'un révélateur de l'état de division dans laquelle se trouve notre société.

La tentative de reprise en main par le gouvernement avec la mise en place du « grand débat national » n'a finalement pas permis d'inverser le niveau du mécontentement du monde du travail bien au contraire... Cette nouvelle réforme des retraites, qui pourrait bien être la dernière et que l'actuel gouvernement veut imposer sans débat démocratique contradictoire pour satisfaire l'appétit sans fin des catégories sociales les plus aisées de ce pays, démontre, s'il fallait encore s'en convaincre, le fossé qui sépare l'élite technocratique et financière de la grande majorité des français qui, depuis des semaines, s'exprime, quelle qu'en soit la forme, contre cette réforme. Dans ce contexte, la CGT ne se fait aucune illusion et seul un mouvement social organisé et de grand ampleur sera de nature à ramener nos gouvernants à la raison...

La CGT le réaffirme, cette réforme, en mettant un terme à ce qui est dans ce pays l'expression la plus aboutie de la redistribution de la richesse produite, au travers du lien intergénérationnel, va faire exploser les inégalités qui sont la source du délitement de nos sociétés modernes. La radicalisation des comportements allant parfois jusqu'à l'expression de la haine avec ce qu'elle a de plus détestable s'agissant de celle de l'autre, n'est hélas que l'expression des conséquences de cette politique de négation des conditions humaines d'existences.

Notre région est peut-être de ce point de vue atypique notamment de par sa culture historique du dialogue et de la concertation et la démarche BreizhCop exprime, de ce point de vue, une forme de continuité. Pour la CGT, partir de la réalité vécue par la population dans les territoires en intégrant les exigences environnementales qui s'imposent à nous est incontournable. Cela nécessite la mise en œuvre de politiques publiques tournées vers plus d'égalité, plus de solidarité, ce qui nécessite une répartition des richesses plus égalitaires et in fine plus redistributive.

C'est pour la CGT, une nécessité absolue notamment pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux ... Cela passe aussi par le respect de la démocratie dans nos territoires, laquelle dans la période est de plus en plus fragilisée par la violence des réformes politiques abordées par le seul prisme économique.

La CGT partage la nécessité de prioriser la cohésion des territoires et de développer une stratégie numérique économique et écologiquement soutenable. Néanmoins, la CGT s'interroge sur les leviers d'actions disponibles dans un cadre budgétaire qui reste contraint notamment par la redéfinition des périmètres, une nouvelle réforme de la fiscalité locale et une réforme de l'action publique dont le leitmotiv demeure la suppression de milliers d'emplois dans nos territoires et la marchandisation des services publics. En effet, force est de constater que, depuis plus d'une décennie, contrairement aux objectifs affichés, la transformation conséquente et incessante de l'action publique n'apporte aucune réponse à la crise qui frappe toujours plus notre société. La CGT réaffirme la nécessité de faire un bilan des réformes passées dans ce domaine qui, jusqu'à ce jour, ont totalement éludé le principe élémentaire d'évaluation ! La CGT porte haut et fort l'exigence du maintien de services publics dans tous les territoires comme gage de la cohésion territoriale. La priorité donnée au volet numérique de ce budget ne peut être

un prétexte pour supprimer à terme toujours plus d'emplois publics sous couvert de la numérisation des services qui ne sauraient se substituer à la représentation publique dans nos territoires.

Sur le volet mobilités, plusieurs éléments nous interrogent et nous inquiètent. En effet, dans la présentation de ce budget, il est souligné la nécessité du « zéro artificialisation » mais, dans le même temps, la relance d'études autour de projets d'infrastructures importants, à l'instar du projet de ligne nouvelle Ouest –Bretagne-Pays de la Loire, fragilise quelque peu cette affirmation notamment par les 2700 Ha de foncier agricole impactés par ce projet.

Pour la CGT, la priorité doit être donnée aux mobilités du quotidien, dans tous les territoires et la remise à niveau des infrastructures existantes est une nécessité. La CGT revendique la mise en œuvre d'un véritable schéma régional de réhabilitation de ces lignes en concertation avec les porteurs de projets dans tous les territoires. Cela vaut clairement pour la liaison Fougères-Rennes en train, pour la réhabilitation des lignes ferroviaires Auray-Quiberon, Morlaix-Roscoff, mais aussi la transversale Auray-Saint Briec et La Brohinière-Mauron. En tout état de cause, la CGT relève que ce BP ne fait aucunement référence au « plan d'action concerté » décidé par le gouvernement lequel a pourtant vocation à sceller le sort de nombreuses lignes ferroviaires en Bretagne : pour la CGT, les lignes du maillage ferroviaire constituent assurément une réponse à l'accélération de la mise en œuvre des transitions et à la réussite des objectifs fixés par la BreizhCOP.

Cela nécessite d'y intégrer l'ensemble des modes en complémentarité et y compris les solutions de co-voiturage qui peuvent être des solutions de rabattement vers les gares et haltes ferroviaires.

La CGT constate que la nouvelle politique d'harmonisation tarifaire va instituer une mise en concurrence entre mode routier et ferroviaire. En effet, sur une même relation, les usagers devront s'acquitter d'un prix deux fois plus cher en voyageant en train alors même qu'il est plus vertueux. Ce choix est incompréhensible au sortir d'une BreizhCOP qui réaffirme la nécessité d'accélérer les transitions, que la Bretagne dispose du TER ferroviaire parmi les moins chers de notre pays et que le mode routier demeure quant à lui très largement subventionné !

S'agissant de la mission 3, le budget pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi est dans la continuité des années précédentes. Certaines recommandations du CESER notamment sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ont été entendues par la région. Il reste néanmoins de nombreuses difficultés pour les jeunes accueillis en mission locale qui ne bénéficient pas tous de la mensualisation et qui affrontent souvent un parcours du combattant pour remplir leur dossier. La CGT souhaite que cette question-là s'améliore dans l'année.

La Région assoit son rôle de chef de file de l'information et de l'orientation que l'état lui a confié. Pourtant ce changement continue de susciter des inquiétudes sur les moyens qui seront consacrés à cette activité. En effet, les transferts de fonds de l'état ne seront pas au niveau des moyens engagés actuellement par exemple sur le transfert des activités de l'ONISEP et le lancement de nouveaux lieux d'informations comme les espaces commerciaux, nous incitent à la plus grande prudence quant à la qualité de l'information qui pourra être fournie parmi les boutiques. Les acteurs de l'information et de l'orientation qui devront être mobilisés pour ces nouveaux lieux ne bénéficient pas de moyens supplémentaires pour se démultiplier. La CGT craint que le nouvel outil informatique IDEo ne devienne l'alpha et l'oméga mais il ne remplacera pas avec la même pertinence les professionnels de l'orientation.

Le problème des moyens, comme l'a noté l'avis du CESER, sera aussi important dans les missions locales qui devront trouver plus de solutions pour que les 16/18 ans terminent leur scolarité comme l'état le demande, mais ici non plus l'état ne transfère pas de moyens, d'autres missions risquent donc moins d'être moins bien réalisées.

Le CESER s'est aussi inquiété dans son avis de la question de la fourniture des manuels scolaires, fussent-ils informatifs. La CGT entend que tous les jeunes scolaires de Bretagne puissent bénéficier d'un enseignement gratuit sur le territoire. Mais quand les familles doivent parfois choisir entre un établissement privé payant près de chez eux ou un établissement public plus loin mais avec des frais de transport, ou entre un établissement qui fournit

les manuels ou la tablette et un autre qui ne compense pas les frais de documentation, la question de l'égalité à l'accès à un enseignement public pour tous se pose. La CGT souhaite que cette problématique soit prise en compte par la Région.

Enfin, la CGT s'inquiète des effets du BREXIT sur les bourses accordées aux jeunes qui vont vouloir continuer leurs échanges avec le Royaume uni. Comme pour l'apprentissage ou la région doit mettre la main à la poche pour permettre le maintien du dispositif d'aide aux apprentis et aux entreprises qui les accueillent en 2020 pour tenir ces engagements que ni l'état ni les OPCO n'ont repris, il faudra tenir les engagements pour les jeunes.



Intervention de Cécile PLANCHAIS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA et des JA.

Alors que les textes réglementaires de la future PAC ne sont pas encore stabilisés, les débats sur le budget, le contenu et même la gestion de cette future politique européenne se multiplient à tous les échelons.

Dans ce contexte, les principales organisations professionnelles agricoles de Bretagne partagent une ambition pour une PAC qui reste une réelle politique économique.

Nous voulons une PAC disposant d'un budget a minima maintenu au niveau européen par rapport à la programmation actuelle et dont les fonds bénéficient avant tout aux agriculteurs.

Nous voulons une PAC la plus commune possible pour éviter les distorsions de concurrence entre Etats Membres.

Nous souhaitons une PAC dotée d'outils financiers et organisationnels agissant comme de véritables leviers en faveur du revenu des agriculteurs.

Nous voulons une PAC soutenant tous les systèmes agricoles dans les transitions pour pérenniser l'agriculture bretonne dans toute sa diversité de filières et d'exploitations.

Les agriculteurs bretons souffrent déjà des effets dévastateurs de trop nombreuses distorsions de concurrence. Ils doivent assumer des contraintes de production qui engendrent des coûts supplémentaires non rémunérés par le marché. Vouloir augmenter le niveau d'exigences de production en Bretagne, alors que le niveau actuel n'est pas rémunéré à sa juste valeur n'est pas soutenable !

Du fait du marché unique européen et des accords commerciaux de libre-échange, en France et plus particulièrement en Bretagne, les produits agricoles bretons et français sont directement confrontés aux produits d'importations à bas prix.

Les principales organisations agricoles régionales considèrent que la priorité est le combat commun pour un budget à hauteur des ambitions. A ce stade, elles estiment qu'une gestion décentralisée, au niveau de la région, n'apporte pas les garanties d'un budget préservé.

La PAC, principale politique économique européenne doit garder comme objectif de garantir une juste concurrence entre les acteurs économiques des différents Etats Membres du Marché Unique européen et réduire l'écart de compétitivité entre bassins de productions européens.

Les fonds de la PAC ne doivent donc pas servir à mettre en œuvre un projet régional (SRADDET, Bien manger pour tous, etc.), qui dépasse largement l'objet même de la PAC. Nous ne sommes pas d'accord avec le budget primitif de la Région qui réclame de disposer tous les fonds de la PAC pour mettre en œuvre son projet.

Je vous remercie de votre attention.